



HAL
open science

Mutations des sciences humaines et sociales. Les Maisons des Sciences de l'Homme et leur Réseau

Françoise Thibault

► To cite this version:

Françoise Thibault. Mutations des sciences humaines et sociales. Les Maisons des Sciences de l'Homme et leur Réseau. A. Athéna. 2021, <10.4000/books.allianceathena.1209>. <hal-04658952>

HAL Id: hal-04658952

<https://rnmsh.hal.science/hal-04658952v1>

Submitted on 22 Jul 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire HAL, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons CC BY-ND 4.0 - Attribution - No Derivative Works - International License



Mutations des sciences
humaines et sociales

Les Maisons des Sciences de l'Homme et leur réseau

dirigé par
Françoise Thibault



Capture d'écran

Collection
ATHENA
Alliance thématique nationale



Éditions A. Athéna

Mutations des sciences humaines et sociales

Les Maisons des Sciences de l'Homme et leur réseau

Françoise Thibault (dir.)

DOI : 10.4000/books.allianceathena.1209

Éditeur : Éditions A. Athéna

Lieu d'édition : Paris

Année d'édition : 2021

Date de mise en ligne : 26 janvier 2023

Collection : Collection ATHENA

ISBN numérique : 979-10-93170-16-9



<https://books.openedition.org>

Édition imprimée

ISBN (Édition imprimée) : 979-10-93170-09-1

Nombre de pages : 236

RÉFÉRENCE NUMÉRIQUE

Thibault, Françoise, éditeur. *Mutations des sciences humaines et sociales*. Éditions A. Athéna, 2021, <https://doi.org/10.4000/books.allianceathena.1209>.

Ce document a été généré automatiquement le 30 avril 2024.

Le format PDF est diffusé sous Licence OpenEdition Books sauf mention contraire.

Le format ePub est diffusé sous Licence OpenEdition Books sauf mention contraire.

RÉSUMÉ

Outre la présentation de la réalité actuelle des Maisons des Sciences de l'Homme dans ses diverses déclinaisons, les textes réunis dans cet ouvrage offrent à travers des expériences croisées un aperçu précis des potentialités de ce type de structure et des enjeux que ses modes originaux de fonctionnement comportent non seulement pour son propre avenir mais pour celui de l'ensemble de la recherche en sciences humaines et sociales.

TABLE DES MATIÈRES

Préambule

François-Joseph Ruggiu et Hamida Demirdache

Préambule

Lise Dumasy

Introduction

Jacques Commaille, Jean-Pierre Gaudin et Françoise Thibault

I - Une utopie concrétisée

Une utopie concrétisée

1

Retour aux sources

Maurice Garden

2

Les MSH : un nouveau régime de connaissance

Jacques Commaille

Le changement d'esprit de la recherche

La subversion des frontières entre disciplines

Les MSH et la Cité

La « glocalisation » des MSH

La MSH comme « bien commun ». Une exigence d'éthique

3

MSH, creuset d'innovation au cœur de leurs territoires, une culture des lieux

Pascal Buléon

4

Les MSH et le développement de la recherche partenariale : une fonction de médiation indispensable

Francis Aubert

Les MSH, acteurs du système d'innovation sociale

Les pratiques de recherche partenariale dans les MSH

5

Entre recherche aux interfaces et ingénierie de la co-construction : les MSH au défi du participatif

Julien Mary

Des cadres sociaux et politiques de la recherche en évolution

Les MSH : des espaces privilégiés de co-construction des connaissances à l'interface entre les disciplines et entre sciences et société

6

Les Maisons des Sciences de l'Homme et l'international

Sophie Bouffier et Pierre Guibentif

Les objectifs de l'internationalité

Les orientations principales

Les modalités de l'internationalisation

7

« Vu d'ici ». Observations nord-américaines... et complices sur les MSH

Pierre Noreau

De l'interdisciplinarité choisie à l'interdisciplinarité nécessaire

Proximité et distanciation

La fusion des savoirs et des chercheurs. Quelques conditions

Sciences sociales et humaines : un cas d'école ?

Les sciences humaines dans l'idée que s'en font les sciences sociales

Les sciences humaines comme espace d'expérimentation intellectuelle ?

Le besoin d'espaces intellectuels communs

Les SHS... Et les autres, alors ?

Interdisciplinarité, une question de méthode ?

Ancrage, pertinence sociale, et recherche

Faire mieux ce qu'on peut faire en commun

II - Des structures et des métiers*Des structures et des métiers*

1

Tableau synoptique des MSH en 2021

2

Les conseils scientifiques des Maisons

Pierre Rouillard

3

Le conseil scientifique du Réseau (2016-2020)

Jean-Pierre Gaudin

Un rôle multiforme

La valorisation vers l'action publique : les MSH sur leurs territoires

Un Colloque national du Réseau sur le thème « Interdisciplinarité(s) »

Pour conclure

4

Les métiers d'appui à la recherche en SHS : du singulier au collectif

Myriam Danon-Szmydt et Cécilia Mendes

Les métiers d'appui à la recherche en SHS et leurs singularités

Des réseaux professionnels pour faire face à ces changements

Quelques expérimentations collectives au sein des MSH.

III - Des instruments de coopération*Des instruments de coopération*

1

Du réseau à l'infrastructure

Françoise Thibault et Philippe Casella

Définir les infrastructures pour garantir leur développement

2

Les outils partagés des SHS

Serge Wolikow

IV - Dépasser les frontières entre les disciplines

Dépasser les frontières entre les disciplines

1

L'interdisciplinarité en mouvement

Gilles Pollet et Jean Vigreux

2

La pluridisciplinarité en SHS : un passé plein d'avenir

Claude Didry

V - La recherche au quotidien

La recherche au quotidien

1

Arts, création, recherche

Nicolas Thély et Anne Sèdes

Patrimoine architectural et artistique

Contribuer à l'identité scientifique

Logiques territoriales

Différentes configurations de la recherche impliquant les arts

Aujourd'hui et demain

2

Une initiative partagée : la Plateforme pour la Recherche sur la fin de vie

Chiara Chelini et Sarah Streliski

La Recherche sur la fin de vie

Missions et actions

L'implication des MSH

3

Face à la pandémie de Covid-19 : La mobilisation des MSH au sein du dispositif HS3P-CriSE

Philippe Terral, Marie Gaille et Didier Breton

Les MSH mobilisent : de l'appel de la MSH-Alpes à la co-production d'un rapport

Les MSH accompagnent : d'une coordination inter-MSH au recrutement d'une ingénieure dédiée

Les MSH et leur capacité à produire et à valoriser le « capital scientifique » des SHS

Conclusion

Commun, communauté, communication. Un nouveau régime de connaissance ?

Pierre Mœglin

Charte des MSH (2019)

Carte du réseau des MSH en 2021

Liste des contributeurs

Bibliographie

Préambule

François-Joseph Ruggiu et Hamida Demirdache

p. 7-8

- 1 *L'ouvrage que vous allez découvrir est à la fois un bel hommage aux Maisons des Sciences de l'Homme mettant en lumière la richesse et l'originalité de ce dispositif, et une réflexion sur leur inscription et leur devenir dans le panorama des évolutions de la recherche en sciences humaines et sociales. Il arrive à point nommé alors que s'achève un cycle de transformations des Maisons des Sciences de l'Homme, impulsé par l'Institut des Sciences Humaines et Sociales du CNRS. Sa parution vient, en effet, marquer l'aboutissement d'un chantier que nous avons ouvert à l'automne 2018 et qui a vu la révision des textes fondamentaux des MSH : la Charte des missions des MSH ; la convention du Groupement d'Intérêt Scientifique (GIS) du Réseau des MSH ; ainsi que le modèle de convention des MSH.*
- 2 *Cette réflexion a été menée sous l'égide du CNRS et de la Conférence des Présidents d'Université (CPU), ainsi que de l'Alliance Athéna, dans le cadre d'un groupe de travail réunissant douze personnalités : représentants du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, de la CPU, du CNRS, et de l'Alliance ATHENA, quatre directeurs ou directrices de MSH, un(e) secrétaire général(e) de MSH, le président du conseil scientifique du réseau national des MSH, et trois personnalités extérieures.*
- 3 *La volonté de repenser et de retravailler les textes fondamentaux des MSH est née de la convergence de deux réalités. La première est liée aux évolutions du paysage de l'enseignement supérieur et de la recherche qui ont donné lieu à de nouvelles dynamiques et de nouvelles exigences auxquelles les MSH se doivent de répondre dans le cadre des missions confiées par leurs tutelles. La seconde est celle de la diversité des profils et des modèles de fonctionnement des MSH, née des différents contextes dans lesquelles sont apparues ou se sont redéfinies les MSH. On peut ainsi identifier trois générations successives dans l'histoire des MSH. La toute première génération, qu'a représenté la Fondation Maison des Sciences de l'Homme (FMSH), avait pour rôle essentiel d'œuvrer à la mise en place de réseaux nationaux et internationaux de coopération à l'échelle nationale. La deuxième génération est celle des MSH abritant des équipes pour créer des espaces nouveaux, favorisant les échanges et les transversalités, et que représentent, par exemple, la MMSH (Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme) ou la MAE (Maison Archéologie et Ethnologie, René-Ginouvès), devenue, en 2020, la MSH Mondes. La troisième génération est celle des MSH conçues comme des hôtels à projets, c'est-à-dire des MSH pensées*

comme des lieux d'incubation de projets interdisciplinaires, qu'illustrent, par exemple, la MESH (Maison Européenne des Sciences de l'Homme et de la Société, Lille), la MSH Ange-Guépin (Maison des Sciences de l'Homme Ange Guépin, Nantes), ou encore la MSH (Maison des Sciences de l'Homme et de la Société de Poitiers). A ces trois générations historiques s'ajoutent les créations ou créations récentes, comme celle de la MSH LSE, qui intègrent, dès l'origine, les nouvelles compétences que doivent à présent porter les MSH, partout sur le territoire national. Nous pensons en particulier à l'organisation d'actions de valorisation ou encore à leur mission de déploiement-relais pour les Très Grandes Infrastructures de Recherche (TGIR PROGEDO et TGIR HUMANUM).

- 4 Les MSH tendent donc partout à évoluer vers un modèle commun, fondé sur l'articulation d'un programme scientifique, souvent interdisciplinaire, et de missions transversales, sans pour autant perdre les spécificités locales qui font leur richesse. Cette évolution est d'autant plus importante que, dans le contexte des reconfigurations du paysage de l'enseignement supérieur et de la recherche, l'action des MSH ne peut plus se déployer au niveau d'un groupe d'unités ni même d'un seul établissement. Elle doit intervenir à une échelle plus ample, qui est celle des sites dans lesquels les MSH sont implantées et dont la délimitation peut considérablement varier selon les contextes locaux.
- 5 Ce tournant dans les missions des MSH est inscrit dès 2014 dans un Rapport de l'Alliance Athéna intitulé *Les Maisons des Sciences de l'Homme et leur réseau. Un instrument politique et technique à adapter à la politique de site, rapport qui s'ouvrait avec ces mots : « Lieux de coordination entre les universités, les organismes et les collectivités territoriales, les MSH doivent répondre à de nouvelles exigences dans le cadre de leurs missions et de leur positionnement. »* Les MSH, en tant que lieux centraux d'interdisciplinarité et d'incubation de projets, avec leur très fort ancrage territorial, et les missions/compétences qu'elles portent dans le déploiement-relais des TGIRs et de la valorisation, ont, en effet, les atouts nécessaires pour jouer à l'échelle des sites, un rôle structurant d'animation de la communauté scientifique SHS. La réflexion conduite par le groupe de travail réuni par le CNRS a permis d'acter ce tournant, d'en cerner les implications et les conditions de succès sur le terrain, en repensant le rôle et les missions des MSH et de leur réseau rationnel (RnMSH) dans le cadre d'une nouvelle Charte 2019, qui fait suite à celle promulguée en 2006, et en redéfinissant les instances du RnMSH énoncées dans la convention du GIS RnMSH. Ce travail s'est ensuite poursuivi jusqu'à l'automne 2020 par l'élaboration d'un modèle de convention MSH régissant les instances de gouvernance et de pilotage des MSH, sur la base de la nouvelle Charte.
- 6 Pour clore ce bref préambule, nous souhaitons rendre hommage à tous les directeurs et directrices de MSH, ainsi qu'à leur secrétaires général(e)s, pour leur engagement au service des SHS sur leurs sites. Nous voulons souligner les défis que représentent les missions qu'il leur incombe d'assurer, puisqu'il leur faut à la fois travailler dans une perspective « bottom up » avec les directeurs et directrices d'équipes couvrant tous les champs des SHS pour dégager des synergies interdisciplinaires, et aussi dans une perspective « top down », avec les responsables des politiques de recherche des établissements, des organismes, et des collectivités territoriales. Ce sont eux et elles, qui, en lien avec les personnels affectés par toutes les tutelles dans les MSH, en font des outils profondément partenariaux et propres à porter au cœur des communautés scientifiques les innovations nécessaires pour que les SHS françaises évoluent favorablement. Ils et elles en assurent donc la réussite ce dont nous leur sommes très reconnaissants.

AUTEURS

François-Joseph Ruggiu
Directeur de l'InSHS du CNRS

Hamida Demirdache
Directrice adjointe Scientifique, InSHS

Préambule

Lise Dumasy

p. 9-11

- 1 *La présentation des Maisons des Sciences de l'Homme déroulée dans les pages qui suivent, de leur évolution et de leur place actuelle en France, arrive au moment opportun.*
- 2 *Il est en effet aujourd'hui nécessaire de reprendre à nouveaux frais la réflexion sur le rôle des MSH, à l'heure où l'on constate plus que jamais le besoin de renforcement d'une réflexion critique sur le fonctionnement de nos sociétés, alors que dans une logique inverse le secteur des SHS sensé porter cet effort a subi depuis de longues années un affaiblissement, ou du moins une marginalisation, du fait, entre autres, de la sous-estimation récurrente dont il a fait l'objet de la part des politiques publiques.*
- 3 *Moment opportun aussi parce que notre système universitaire et de recherche connaît une profonde évolution depuis quinze ans, à la fois sous l'effet du renforcement des appels à projets, au niveau français comme européen, et surtout de l'évolution du paysage universitaire vers des universités et des sites plus importants, plus regroupés, plus visibles, plus aptes à se doter d'une stratégie propre, à en développer les instruments et à mieux se situer, en lien bien sûr avec les organismes nationaux de recherche, dans le contexte national, européen et international. Ces universités ou regroupements sont le plus souvent multidisciplinaires et ont une politique de recherche qui inclut les SHS, et doit donc inclure les MSH. Ces évolutions, dont toutes les conséquences n'ont peut-être pas encore été mesurées par les différents acteurs de la recherche en France, imposent de repenser la place des SHS, et des MSH qui en sont un des principaux instruments, dans le paysage scientifique. Les analyses et constats qui sont faits ici par les meilleurs connaisseurs et spécialistes des Maisons des Sciences de l'Homme permettent de poser un certain nombre de questions ; des réponses qui leur sont et seront apportées sur les sites résultera sans nul doute un nouvel élan des MSH et un apport renouvelé au développement des SHS dans les politiques de site comme dans les politiques nationales de recherche, partant un apport nouveau à la société.*
- 4 *On est frappé, à lire les missions confiées aux Maisons des Sciences de l'Homme dès le lancement par Fernand Braudel en 1963 de la première MSH, puis lors de la première phase de développement des maisons sur le territoire, à partir de 1997, par leur actualité : hébergement de services techniques pour l'ensemble des communautés de recherche en SHS, développement de la*

pluridisciplinarité et de l'interdisciplinarité, développement des réseaux internationaux des SHS, médiation de la science et développement de projets partenariaux et citoyens avec les collectivités, associations, entreprises... Si, dans tous ces domaines les MSH ont bien été pionnières, aujourd'hui l'ensemble des acteurs de la recherche, dont au premier chef les universités, partagent ces objectifs, ce qui nous conduit collectivement à remettre sur le métier les spécificités des MSH comme y invitent les réflexions rassemblées dans cet ouvrage.

- 5 La première de ces missions était, pour Braudel, de regrouper et d'héberger des services techniques en appui aux SHS sur un même site. Services informatiques, documentaires, éditoriaux. Cette mission est devenue plus importante encore avec le développement des très grandes infrastructures de recherche SHS (Progedo et Huma-Num) dont les antennes sont généralement implantées dans les MSH. L'essor des outils informatiques en SHS a conduit les laboratoires à se doter également d'outils, tandis que les services informatiques des universités se sont développés et diversifiés. Ces constats impliquent que soit menée, au niveau des universités et avec leurs partenaires, une réflexion sur la bonne répartition et la bonne coordination des moyens d'appui à la recherche en SHS.
- 6 L'offre de services documentaires ou d'édition a été, quant à elle, entièrement transformée depuis la création des premières MSH. Qu'elle soit papier ou numérique, l'édition d'ouvrages et de revues de recherche, quand elle ne reste pas circonscrite au niveau du laboratoire (ce qui est de moins en moins le cas) est maintenant souvent opérée par des services dédiés, des presses universitaires par exemple, qui sont parfois situés dans les MSH. L'appui à l'édition numérique peut également être assuré, en tout ou en partie, par les bibliothèques universitaires, même si quelques MSH ont développé des pépinières de revues ces dernières années ; et la très grande majorité de la documentation SHS est située dans les services de documentation, centralisés et distribués, des universités ou parfois des sites. Dans ce paysage plus dense et très divers selon les territoires, la place spécifique que pourraient ou devraient tenir les MSH est ainsi à repenser et préciser.
- 7 La mission, déjà chère à Braudel, de développement de la pluridisciplinarité entre « sciences de la culture » (selon l'expression de Jacques Commaille) a été dès 1997 confiée – ou confirmée – aux MSH qui se créaient alors, mission à laquelle est depuis quelque temps venue s'ajouter celle de développer l'interdisciplinarité entre sciences de la culture et sciences de la nature. Ces deux missions, particulièrement soutenues par les politiques de recherche de ces dix dernières années, sont devenues des objectifs prioritaires de l'ensemble des sites universitaires et les moyens, outils, lieux consacrés par les universités à l'atteinte de ces objectifs sont multiples – particulièrement dans les grands sites universitaires qui ont pu bénéficier du label IDEX ou I-site. Les MSH se retrouvent là encore inscrites dans des ensembles parfois complexes mais dont l'articulation est indispensable.
- 8 On pourrait faire le même constat concernant tant le lien avec les partenaires extérieurs, collectivités, associations, entreprises, que le développement des réseaux internationaux – le local et le global, souvent synthétisés dans le néologisme « glocal ». La tension entre l'inscription au niveau local et l'inscription au niveau global de la recherche universitaire et l'exigence renforcée adressée à la science en général de démontrer sa pertinence sociale, sont des évolutions auxquelles sont confrontées les universités dans leur ensemble, comme les organismes de recherche d'ailleurs, et ceci pour l'ensemble de leurs disciplines et non pour les seules SHS. Les universités ont développé des politiques de médiation, de diffusion de la science. Certaines ont mis en place des dispositifs de science participative menés en coopération avec les collectivités (villes, métropoles, départements, régions) ou avec les entreprises. La coordination de ces actions pour les SHS repose aujourd'hui souvent sur une diversité d'acteurs et il est sans nul doute

intéressant de situer au mieux le rôle spécifique que les MSH jouent ou peuvent jouer à cet égard sur chacun des sites.

- 9 *Il en est de même sur le volet de l'internationalisation : chaque université a en effet développé une politique internationale consistant à privilégier des zones géographiques et culturelles et/ou des thématiques et tente de mettre en place, parfois avec le soutien du programme AGIR du RFIEA, des dispositifs d'aide au dépôt de projets internationaux (ERC par exemple). Le rôle que devraient/pourraient jouer les MSH dans ce cadre gagne évidemment fortement à être pensé en lien avec ces différents dispositifs.*
- 10 *Ces quelques réflexions, inspirées par le riche tableau qui suit, m'amènent à penser que le rôle principal des MSH dans les années à venir, ou plutôt leurs deux rôles principaux, pourraient bien être celui d'incubateurs, et celui d'agents de liaison : incubateurs de projets SHS entre labos SHS ou entre labos SHS et autres labos du site, qui pourraient s'appuyer sur les forces d'ingénierie idoines, qui ne pourraient pas se faire ailleurs ou sans ces forces, incubateurs de projets de jeunes chercheurs difficiles à développer dans d'autres cadres, peut-être avec des prises de risques, creusets d'innovation, lieux de réflexion et de débat sur la pluri et l'interdisciplinarité, laboratoires expérimentaux, mais aussi lieux d'appui pour les communautés SHS permettant aux chercheurs de se saisir des différents instruments locaux ou nationaux, voire européens et internationaux à leur disposition, lieux où pourrait se penser la coordination de ces différents moyens dans un site donné, par exemple.*
- 11 *Quelles que soient les voies choisies sur un site pour développer au mieux les potentialités des MSH – et elles peuvent différer en fonction du site, de l'université, ou de la MSH elle-même, selon son histoire et sa constitution propres –, elles ne pourront l'être sans une véritable implication des universités dans leur gouvernance, en relation avec le CNRS, et sans une véritable prise en compte par les MSH de la politique du site – d'autant que plus de deux tiers des laboratoires SHS français sont, on le sait, des laboratoires purement universitaires qui n'ont pas toujours été pris en compte par l'ensemble des MSH (sciences humaines, arts, lettres, langues, spécifiquement). La nouvelle charte, produit d'un travail commun entre la CPU et le CNRS, réalisée dans le cadre de l'alliance Athéna avec la participation des directions des MSH, témoigne d'une véritable volonté d'ouverture à la politique de site. Le renouvellement de la gouvernance du Réseau national des MSH, si précieux pour l'échange d'expériences et de réflexions au niveau national, constitue sans nul doute un bon moyen de faire vivre la diversité tout en servant cette combinaison d'exigences indispensables au déploiement de l'ensemble des sciences humaines et sociales.*

AUTEUR

Lise Dumasy
Conseillère recherche SHS et science ouverte de la CPU

Introduction

Jacques Commaille, Jean-Pierre Gaudin et Françoise Thibault

p. 13-16

- 1 On pouvait craindre qu'un nouvel ouvrage consacré aux Maisons des Sciences de l'Homme (MSH) soit une occasion de s'en tenir à assurer leur promotion, à ré-éclairer « quinze ans après », sous une lumière avantageuse, le dispositif que nous décrivions en 2006, aux premiers temps de sa mise en place. Mais, comme le lecteur pourra l'observer, la tonalité générale des propos tenus et des analyses proposées dans ce livre n'est pas celle de l'autocélébration. Outre la présentation de ce qu'est la réalité actuelle de ces MSH dans ses diverses déclinaisons, ce qui importe à l'ensemble des contributeurs réunis pour ce volume ce sont également les potentialités de ce type de structure et les enjeux que ses modes originaux de fonctionnement comportent non seulement pour son propre avenir mais pour celui de l'ensemble de la recherche en sciences humaines et sociales.
- 2 Ce dispositif institutionnel a un destin hors du commun. Il a pour genèse une « utopie braudélienne », comme le rappelle si justement Maurice Garden, l'un des acteurs importants dans l'histoire contemporaine de la politique de développement des MSH, avec ce que tout cela signifie d'imagination créatrice en faveur d'une activité de recherche qui se propose d'abaisser toutes les divisions établies dont on ne sait plus si elles sont pertinentes pour le travail de connaissance ou seulement utiles pour la défense de territoires académiques, notamment celles entre disciplines et spécialisations, celles entre pays et régions du monde, ou encore celles entre la recherche et la société. Les MSH sont donc un creuset particulier d'interdisciplinarité. Elles sont devenues le lieu d'approfondissement des questions les plus transversales et des nouveaux sujets émergents. Au risque, mais aussi au bénéfice de « l'indiscipline », elles peuvent favoriser plus encore la fluidité des frontières entre les savoirs.
- 3 Ce qui est remarquable dans cette aventure, c'est que l'ambition qui l'inspire n'a pas ensuite sombré, victime des pesanteurs institutionnelles ou de celles de la bureaucratie académique. Elle va, au contraire, remarquablement prospérer jusqu'à connaître sa configuration actuelle, c'est-à-dire un essaimage sur le territoire français qui a cette superbe particularité de concilier un ancrage dans le local et des échanges nationaux via son réseau (le Réseau national des Maisons des Sciences de l'Homme – RnMSH).

L'institutionnalisation n'a pas affaibli le projet initial et il faut saluer ici l'exceptionnelle conjonction des volontés : celles des acteurs mêmes des MSH, celles du CNRS, celles des universités, et, dans beaucoup de cas, celles des Régions et du ministère en charge de la recherche. Les MSH en réseau contribuent ainsi à une nouvelle structuration territoriale des laboratoires des sciences de l'homme et de la société propice à la politique de site, au renforcement des moyens de l'interdisciplinarité, ainsi qu'à une circulation accrue des expériences et des modes de faire.

- 4 Au fil des analyses qui sont offertes dans cet ouvrage, la présentation des dispositifs, des instruments, des infrastructures, fournit la matière nécessaire à un retour réflexif sur les MSH et à l'examen des enjeux pour l'avenir, tels qu'ils se dessinent aujourd'hui dans la continuité et dans la réactualisation des principes fondateurs : *interinstitutionnalité, interdisciplinarité, international, insertion dans son environnement, identité* scientifique. Les MSH sont ainsi devenues de véritables « laboratoires expérimentaux » où sont avancées des réponses à des questions majeures pour les sciences humaines et sociales.
- 5 Pour rendre compte de la vie de ces lieux originaux, le présent volume développe d'abord divers aspects de ce que nous avons désigné, en titre de première partie, sous le terme d'« utopie concrétisée » : les circonstances dans lesquelles les Maisons ont été créées, leur adaptation au changement d'esprit de la recherche, les formes nouvelles d'implication du niveau local associées à la recherche de nouveaux équilibres avec le niveau national, les enjeux relatifs à la recherche partenariale, et ceux impliqués par les différentes modalités de la recherche dite « participative ». Une part de l'activité des MSH renvoie en effet à un débat d'une importance particulière touchant la place du citoyen dans la recherche, les exigences qu'il est en droit de formuler, le rôle dans lequel il est susceptible d'être sollicité. Après un texte abordant la question de l'internationalité des Maisons, de ses formes et de ses finalités, la partie se clôt sur un point de vue étranger, exposant le système riche et original des MSH tel qu'il peut apparaître aux yeux d'un observateur extérieur, depuis l'Amérique du Nord.
- 6 La deuxième partie livre un ensemble d'analyses et d'expériences relatives aux structures, au fonctionnement concret du dispositif et à ses potentialités. La troisième partie aborde la question des grands équipements des SHS pour lesquels les MSH sont devenues de véritables nœuds d'accès ; la quatrième est l'occasion de revenir sur les formes de la pluri et de l'interdisciplinarité. Enfin, la dernière partie du livre expose quelques exemples de recherches conduites au sein des MSH ou conjointement entre plusieurs Maisons.
- 7 Par ces différentes perspectives, se dessine également l'avenir de l'ensemble de la recherche en sciences humaines et sociales

AUTEURS

Jacques Commaille

Jean-Pierre Gaudin

Françoise Thibault

I - Une utopie concrétisée

Une utopie concrétisée

p. 17



1

Retour aux sources

Maurice Garden

p. 19-24

- 1 En 1997, Claude Allègre, appelé à la fonction de ministre de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie, m'a nommé directeur d'une Mission Scientifique Universitaire (MSU) mise en place sur la recommandation du Conseil national du développement des SHS qu'il venait de créer. En me confiant la direction de cette instance placée auprès de la Direction de l'enseignement supérieur (DES) et de la toute nouvelle Direction de la Recherche et des Études Doctorales (DRED), le ministre m'avait chargé de trois missions complexes et précises. Il s'agissait d'abord de créer à côté des universités de nouvelles structures de recherche indépendantes, moins assujetties aux contraintes administratives et financières, des Maisons des Sciences de l'Homme (MSH), ouvertes en région et regroupées en un réseau national. Ensuite, comme l'avait suggéré Robert Ilbert, le conseiller SHS du directeur de la DRED, ces Maisons pourraient être doublées par des structures alors ignorées en France, les Instituts d'Études Avancées (IEA)¹, selon des modèles qui existaient aux États-Unis, comme à Princeton, et nouveau en Europe, comme le *Wissenschaftskolleg* de Berlin. La troisième mission consisterait à réformer en profondeur les études doctorales en créant dans l'université des écoles doctorales, la MSU se trouvant ainsi conduite à empiéter partiellement sur les prérogatives de la Direction de l'enseignement supérieur, seule habilitée à délivrer les diplômes nationaux.
- 2 La première Maison des Sciences de l'Homme avait été créée à Paris en 1963 par le grand historien français Fernand Braudel, lequel avait conçu avec son adjoint, l'économiste autrichien Clemens Heller, le projet d'un établissement d'un type totalement nouveau, moins dépendant du pouvoir central que les institutions existantes, auquel ils donnèrent le nom de « maison », terme qui renvoyait, dans la France dévastée de l'après-guerre, à une construction concrète, à des murs destinés à abriter, à accueillir et favoriser la recherche. Pour obtenir la création de cette maison, Braudel chargea Heller d'une mission aux États-Unis afin d'élaborer le projet d'un établissement original, doté de ressources propres, et il trouva la solution dans la création d'une fondation de droit privé, spécialisée dans la recherche en sciences

humaines et sociales. La pression de Heller auprès des grandes fondations américaines (Ford, Carnegie, Rockefeller) permit de rassembler les fonds pour bâtir la première Maison des Sciences de l'Homme, établie boulevard Raspail, volontairement à l'écart du quartier latin et de la Sorbonne. L'État ratifia le projet et éleva la jeune Maison au rang d'établissement, étrange institution sans enseignant, ni étudiant, ni programme spécifique de recherche, mais lieu d'aide essentiel pour la recherche, doté de services techniques, d'un département d'informatique, d'une bibliothèque, d'un service de publication, services absents des universités françaises à l'époque et qui rapprochaient la MSH de Paris (Maison des Sciences de l'Homme de Paris) de certaines institutions américaines.

- 3 C'est Jean Pouilloux, directeur des *humanités* au CNRS, qui me fit connaître les MSH tandis que j'étais encore vice-président de Lyon 2, chargé de la recherche. Selon Pouilloux, tout vice-président recherche d'une université de SHS devait avoir pour projet la création d'une MSH locale. Il entendait transformer et regrouper sous ce nom les anciens centres de recherche d'histoire, d'épigraphie et d'archéologie de Lyon. Au même moment, René Ginouvès formula un souhait identique pour Nanterre. Ces deux projets présentaient une différence majeure avec la création braudélienne : ils se situaient résolument à l'intérieur de l'université, mieux encore, ils devaient être un modèle de la modernité de l'université.
- 4 A l'arrivée de Claude Allègre au ministère, la carte des Maisons des Sciences de l'Homme, si elle avait été dessinée, se serait résumée à cinq points sur le territoire : Paris, Lyon (la MOM, Maison de l'Orient Méditerranéen), Nanterre (la MAE, Maison de l'archéologie et de l'ethnologie²), Bordeaux (la MSHA, Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine) et Nantes (la Maison Ange-Guépin), mais seule celle de Paris avait une personnalité juridique, les quatre autres étant des services communs de leur université de tutelle.
- 5 La MSU se trouvait alors à devoir arbitrer entre nombre de projets émergents de MSH et il fut décidé, sur l'idée de Robert Ilbert, que tout nouveau projet devrait être soumis pour approbation à un conseil imposant à chaque MSH de respecter les règles d'une « charte des Maisons des Sciences de l'Homme », articulée autour de ce qui a été désigné par les « trois 'i' » : interdisciplinaire, interinstitutionnel et international. Chaque nouvelle maison devait de plus afficher sa priorité thématique de recherche : celle de Lille aborderait le thème de la frontière, celle de Strasbourg le monde germanique, Lyon et Nanterre l'archéologie classique. Le ministère s'orientait alors, sous l'impulsion des directeurs des Maisons existantes, vers deux types de Maisons : des sortes de résidences où loger les meilleures équipes d'une université, offrant, outre des locaux, l'accès à des services d'informatique et de secrétariat, bénéficiant d'une ligne budgétaire protégée dans le contrat quadriennal de l'université ; le deuxième, type « hôtel à projets » sans allocataire permanent, mais avec des chercheurs ou des équipes hébergés temporairement bénéficiant de services communs.
- 6 Plusieurs projets de Maisons étaient déjà très avancés : à Aix, de même qu'à Strasbourg, Grenoble, Poitiers, Dijon ou Lille ; et la MSU s'est trouvée face à un dilemme typiquement français : comment accorder cette efflorescence de projets sur le territoire avec le centralisme institutionnel de la France ? Afin d'établir une cartographie cohérente, la MSU suggérait à des présidents d'université de monter de nouveaux projets localisés pour compléter la « carte de France » des MSH. L'accueil n'a pas toujours été favorable, comme à Montpellier, où le maire, Georges Frèche, ne

pouvait admettre une intervention de l'État dans l'université de sa ville. Parallèlement à la coloration thématique des MSH, l'ambition politique était bien de faire travailler entre elles les disciplines de sciences humaines et sociales, ce que nous appelions alors « l'interdisciplinarité ».

- 7 C'est cette idée d'interdisciplinarité que nous défendions également avec la notion d'« école » doctorale que nous avons avancée à la même période. La création d'une école doctorale signifiait que dans les universités plusieurs DEA seraient regroupés pour créer une école unique, réalité rare dans les plus grandes universités parisiennes. Pour éviter qu'on lui reproche d'instaurer des universités à plusieurs niveaux, la MSU encouragea également la création d'écoles pluridisciplinaires dans les petites universités. L'idée était de faire de l'école doctorale une vitrine de chaque université et la MSU espérait voir naître de ces nouvelles structures des groupes d'anciens élèves, diminuant ainsi le fossé entre universités et grandes écoles.
- 8 La création simultanée des MSH et de leur réseau et des écoles doctorales reposait en fait sur une ambiguïté. En effet, pour leurs concepteurs, ces nouveaux lieux de recherche devaient être indépendants, c'est-à-dire dotés d'un budget et de moyens propres. Mais pour l'État, ces lieux n'étaient pas destinés à devenir de nouveaux « établissements », comme l'était la FMSH parisienne. En revanche il était clair pour tous que l'ancrage local des MSH en faisait un acteur central du lien entre les collectivités, municipale et régionale, et l'université.
- 9 Le départ de Claude Allègre a mis un terme à la MSU. Pendant ces années, les sciences humaines et sociales ont pour moi acquis un droit de cité dans le cénacle scientifique en acceptant le jeu de la collaboration disciplinaire, même si elles n'ont pu bénéficier des moyens nécessaires, tant pour le budget des laboratoires qu'en termes de postes d'enseignants-chercheurs et surtout d'ingénieurs. En observant aujourd'hui les mutations de ces sciences, il me semble que cette période est tout à la fois proche et lointaine.

NOTES DE BAS DE PAGE

1. Les Instituts d'Etudes Avancées ont été créés plus tardivement, en 2007.
2. La MSH « Maison Archéologie et Ethnologie, René-Ginouvès » de Nanterre s'appelle désormais « MSH Mondes ».

AUTEUR

Maurice Garden

Recteur vice-chancelier de l'Académie de Paris (1993), responsable de la recherche universitaire en sciences humaines et sociales au ministère de la Recherche et de

l'Enseignement supérieur (1997-2000), professeur à l'Université Lumière-Lyon 2 puis à l'ENS Cachan, historien.

2

Les MSH : un nouveau régime de connaissance

Jacques Commaille

p. 25-40

- 1 Lorsque j'ai été invité en 2019 à contribuer à une révision des textes fondamentaux définissant ce qu'est une MSH et son réseau national, ce que doivent être leurs finalités, leur mode de gouvernance, leurs règles de fonctionnement, leur inscription dans le paysage de la recherche et dans celui de la société, ceci dans le cadre d'un petit groupe composé de représentants du CNRS, des Universités, de l'alliance Athéna et des acteurs de MSH, j'ai eu une vive conscience que le dispositif des MSH, dans le contexte historique actuel, était devenu un élément central de la recherche en sciences humaines et sociales : dans sa réalité et dans les potentialités qu'il porte. C'est certainement ce sentiment partagé par tous les participants à ce groupe qui a contribué à créer une atmosphère exceptionnelle, au plan humain et au plan intellectuel, favorisée par la vive conscience que nous avons, toutes et tous, de la valeur du dispositif existant et de l'ampleur des enjeux pour l'avenir. Notre travail de refondation des textes devait participer d'une inscription du dispositif des MSH dans un contexte historique, celui qu'on appelle fréquemment, particulièrement actuellement, le temps des incertitudes. Ce dispositif en est plus qu'un reflet : une réponse possible, dans la mesure où celui-ci s'affirme comme un support privilégié pour un nouveau régime de connaissance riche de promesses pour l'avenir.
- 2 En 2014, dans un petit ouvrage faisant suite à une mobilisation exceptionnelle de collègues venus de différents horizons disciplinaires, nous nous étions livrés à un travail réflexif et prospectif sur ce qu'était et sur ce que pouvait être la recherche en sciences humaines et sociales face à une conception de la programmation scientifique européenne qui nous semblait ne pas suffisamment tenir compte des potentialités de cette recherche¹. À cette occasion, nous avons tenté de mettre en valeur plusieurs déclinaisons de ces potentialités et, à la réflexion, le dispositif des MSH se révèle en être remarquablement porteur.

Le changement d'esprit de la recherche

- 3 Depuis longtemps, l'histoire, la philosophie et la sociologie des sciences soulignent une métamorphose des sciences de la « Nature ». Le courant « *Science and Technology Studies* » (STS) évoque une remise en cause d'un régime de connaissance qui participait du temps historique des certitudes, celui où les modes de penser le gouvernement des sociétés se réclamaient de la « Raison » comme une évidence, comme « *tacit knowledge* » et dont l'équivalent se retrouvait dans une « Science » prétendant incarner, ainsi que la qualifie Bruno Latour, une « Certitude transcendante », la connaissance scientifique ne pouvant être, comme on l'a dit, que le miroir transcendant d'une réalité.
- 4 D'un tel positionnement découlaient plusieurs représentations du statut de la « Science ». Ainsi l'idée s'imposait que l'espace scientifique ne pouvait « être institué que comme un espace social relativement autonome et désengagé, dédié à la production de connaissances objectives »². Comme le dit Sheila Jasanoff, une des figures du courant STS, s'imposait une représentation d'un univers scientifique sûr de lui-même, affichant une volonté d'autonomie absolue par rapport au social, au culturel et au politique : « Science tended to extract their object of investigation from contamination by the « social » »³. C'était la distinction « *entre deux mondes : celui de la Nature et celui de la Société* »⁴. C'était l'idée d'une « Science pure » qui s'imposait et une telle vision légitimait une véritable binarité entre « clercs » (le « savant ») et « profanes » (le citoyen).
- 5 Les sciences humaines et sociales n'ont elles-mêmes pas échappé à une telle vision transcendantale quand elles imposaient des grands récits, en prétendant à « l'explication causale globale », quand elles recouraient à la « figure de nécessité » pour évacuer toute idée d'incertitude et aspirer à des « métathéories » épuisant le sens de ce qu'est le monde social et prétendant annoncer son avenir inéluctable.
- 6 Pour les sciences de la « Nature » comme pour les sciences de la « Culture » est venu le temps historique de l'incertitude qui contraint :
 - 7 - d'une part, les premières à admettre que toute production de vérité est *située* en fonction de contextes historique, culturel, social, institutionnel et qu'il convient finalement d'admettre que « les scientifiques (...) ne sont plus ceux qui apportent des « preuves » stables, mais des incertitudes »⁵ ;
 - 8 - d'autre part, les secondes à considérer que les grands récits n'apparaissent avoir été possibles que parce que leurs auteurs n'échappaient pas à un certain réductionnisme dans l'usage fait de « grands paradigmes unificateurs » ... dont l'usure est désormais affirmée⁶.
- 9 De même que le monde physique et social, « plutôt que d'être considéré comme figé et stable (...) doit être systématiquement envisagé en tant qu'il est en action et en devenir »⁷, de même, dans les sciences de la « Culture », il s'agit de passer des « approches structurales » à « l'étude de la complexité des actes humains en situation »⁸, il convient « d'approcher les réalités macrosociologiques en tant que celles-ci s'accomplissent dans la réalité sociale »⁹.
- 10 Si je m'autorise ce trop rapide détour sur ces transformations de ce qui fonde la pratique scientifique, dans sa réalité *et dans les représentations sociales* dont elle fait l'objet, c'est que j'ai la conviction que ce contexte mériterait d'être creusé pour mieux saisir la conscience que pouvait en avoir le précurseur que fut Fernand Braudel, et

mieux comprendre l'importance nouvelle que prend le dispositif des MSH dans le contexte actuel de la recherche. Il importe de se rendre encore plus conscient de sa pertinence en le resituant dans sa perspective historique.

- 11 Le fonctionnement des MSH ne ressortit pas seulement à une question organisationnelle, de mutualisation des moyens, de locaux, de visibilité des sciences humaines et sociales... La question qu'on doit se poser en priorité, c'est : en quoi ce dispositif s'inscrit dans une histoire de la connaissance, dans une dynamique nouvelle de la connaissance ? Le dispositif des MSH est porteur d'un nouveau régime de connaissance et... il est susceptible de l'être plus encore si cette orientation fait l'objet d'un travail de réflexivité, si elle est pleinement assumée par ses promoteurs et ses acteurs. Pour illustrer cette conviction, je m'en tiendrai à quatre aspects susceptibles d'être constitutifs de l'identité des MSH : la subversion des frontières entre disciplines ; le rapport des MSH à la Cité ; la « glocalisation » des MSH, la MSH comme « bien commun » impliquant une exigence d'éthique.

La subversion des frontières entre disciplines

- 12 Dans une magistrale analyse à laquelle je me réfère souvent, Immanuel Wallerstein se penche sur les grands défis auxquels nos sociétés sont confrontées et leurs caractéristiques. Il en déduit qu'il convient de repenser notre régime de connaissance¹⁰. Faisant allusion au « soi-disant divorce entre philosophie et science, consommé à la fin du XVIII^e siècle », il observe notamment les effets négatifs de « cette guerre des deux cultures », notamment sur les sciences sociales méprisées par chacun de ces deux pôles. Mais, il estime que cette situation doit être dépassée car, pour lui, « la situation a radicalement changé. Il existe un mouvement déjà fort et qui va croissant, celui des études de la complexité, qui s'intéresse à la flèche du temps, aux incertitudes, et qui considère que les systèmes sociaux humains sont les plus complexes de tous les systèmes. Dans les humanités, il existe aussi un mouvement à la fois puissant et croissant, celui des études culturelles, qui considère qu'il n'existe pas d'essence des canons esthétiques et que les productions culturelles sont enracinées dans leurs origines sociales, dans leur réception sociale, et dans leur distorsions sociales (...) Ce qui était un champ de forces centrifuges dans le monde du savoir est devenu un champ centripète »¹¹. C'est ce même auteur qui, face aux défis que connaissent nos sociétés contemporaines, va remettre en cause une division du travail entre disciplines lui paraissant obéir davantage à des logiques de territoires académiques qu'à une organisation pertinente du point de vue strict de la production de connaissance.
- 13 Si je reviens maintenant à ces transformations des sciences de la « Nature » telles qu'elles sont soulignées par le courant STS, dont cette reconnaissance du caractère *situé* de la science, je dirai qu'elles sont susceptibles d'inspirer des ouvertures entre sciences de la « Nature » et sciences de la « Culture », telles, par exemple, que nous les avons suggérées dans *Des sciences dans la Science* : « La vieille opposition, héritée du XIX^e siècle, des sciences de l'esprit et des sciences de la nature, nourrissant le débat entre la compréhension, réservée aux phénomènes humains, et l'explication, propre aux phénomènes naturels, a été depuis longtemps dépassée. Les sciences humaines et sociales, (...), sont traversées par des techniques et des questionnements venus des sciences de la nature et de l'information, tandis que ces dernières sont profondément engagées, de la médecine à l'informatique en passant par la physique, dans des

problématiques herméneutiques ou historicistes »¹². Particulièrement significative, la différenciation entre les façons de penser la « Nature » et celles de la « Culture » apparaît logiquement comme n'ayant plus de sens dans la mesure où, tant aux yeux de la recherche qu'à ceux des citoyens, les questions liées au monde physique, aux nouvelles technologies qui sont mises en œuvre, sont indissociables des « défis » sociétaux, éthiques, politiques qu'elles posent¹³.

- 14 Comme nous le disions « les efforts accomplis pour affirmer l'identité et défendre les frontières des territoires SHS » doivent s'ouvrir désormais « à des perspectives de travail collectif » où s'imposeront des « objectifs de connaissance à atteindre en référence aux enjeux auxquels nos sociétés sont confrontées »¹⁴. C'est dans cette dynamique que s'inscrit le projet des MSH, initié en France dans les années 1960, généralisé à la fin des années 1990 et renforcé actuellement par une refondation des principes qui inspirent le réseau national et chacune des 22 MSH qui le composent.

Les MSH et la Cité

- 15 Outre l'enjeu de la transversalisation entre les disciplines scientifiques, le dispositif des MSH est confronté à un autre enjeu apparaissant lui aussi comme une déclinaison logique des transformations qui touchent à la fois les sciences de la « Nature » et les sciences de la « Culture » : c'est la question du rapport des citoyens à la recherche, la question de leur statut face à la recherche. Les courants d'histoire, de philosophie et de sociologie des sciences de la « Nature » soulignent le rejet désormais d'une représentation de la « Science » en surplomb et l'exigence de plus en plus affirmée de renoncer à une binarité et à la distinction au sens le plus fort du terme entre « clercs » et « profanes ». L'enjeu devient celui d'assurer « la place des citoyens dans la science » ou encore de « faire entrer les sciences en démocratie »¹⁵. Il peut ainsi être question d'un « *mutual learning* » prenant, par exemple, la forme d'une collaboration entre patients et spécialistes¹⁶.
- 16 Dans *Des sciences dans la Science*, nous avons nous-mêmes mis en valeur des réflexions soulignant les interrelations nécessaires entre une dynamique de production de la connaissance en SHS et les appropriations nécessaires des acteurs sociaux, des citoyens. C'est ainsi qu'en SHS, la recherche supposée « appliquée » a pu être requalifiée comme recherche « impliquée ». « Les catégories et les hypothèses de ces sciences doivent être mises à l'épreuve sur les situations historiques, sociales, sur les interactions entre humains. Ces derniers se réapproprient alors ces catégories et hypothèses qui deviennent éléments de la vie sociale* »¹⁷.
- 17 Cette nouvelle perception de la place des citoyens dans la recherche constitue aussi en fait une des conséquences d'un bouleversement des sciences sociales qui renoncent à ces schémas d'analyse, à ces « grands récits » où du poids des structures ne pouvait découler que des déterminismes faisant des individus des sujets passifs, soumis, ayant intériorisé leur soumission. Ce que redécouvrent notamment les sciences sociales, c'est l'importance des acteurs sociaux, leur capacité, quel que soit leur statut, à développer des *stratégies*. C'est bien ce que propose notamment Michael Burawoy quand il proclame l'exigence d'une « sociologie publique » adoptant l'idée d'un co-travail de connaissance entre les chercheurs et les publics, autorisant des interactions, une communication fondée sur une reconnaissance mutuelle de compétences susceptibles de se compléter

pour favoriser un processus de régulation collective dans le fonctionnement et les transformations des sociétés¹⁸.

- 18 Les MSH ont particulièrement vocation à s'inscrire dans ces évolutions de la science et à se préoccuper de cet enjeu que représente une participation de la recherche à la vie démocratique. La mobilisation spécifique des ressources dont elles sont porteuses, leur configuration structurelle, les prédisposent particulièrement à irriguer la société en rendant compte de ce qu'elles produisent, en sensibilisant les citoyens sur ce qu'elles produisent, plus encore peut-être à les impliquer dans ce qu'elles produisent.
- 19 À cet égard, une attention particulière mériterait d'être portée à des réflexions qui se développent actuellement sur la fonction que les MSH pourraient remplir pour la Cité. Ces réflexions naissent du constat de l'établissement d'un nouveau rapport des citoyens à la connaissance. Il apparaît ainsi que ces derniers sont susceptibles de manifester de l'intérêt, d'exprimer des attentes et de témoigner de compétences, au plan moral, au plan épistémologique, au plan d'expérience de réalités sociales, suggérant ainsi des possibilités de co-production s'inscrivant dans « une perspective de co-construction démocratique »¹⁹. C'est bien ce que j'ai pu observer moi-même dans la réalisation au sein de MSH de projets de recherche, dans le domaine des activités culturelles, dans celui de l'action sociale ou encore dans celui du travail mémoriel, où des mobilisations conjointes de chercheurs et d'acteurs du monde associatif ont abouti à des réalisations cumulant l'excellence du point de vue de la connaissance et des appropriations très positives du point de vue des pratiques.
- 20 Il est significatif qu'un directeur d'une nouvelle MSH à Liège en Belgique, particulièrement centrée sur son insertion dans la Cité, développe une réflexion d'une grande originalité sur ces orientations potentielles et sur ce qui pourrait bien constituer une part de doctrine dessinant l'identité spécifique d'une MSH. Il se réfère notamment aux analyses de Danilo Martucelli considérant que s'annonce une nouvelle ère pour les relations entre le travail de connaissance et le citoyen. Pour cet auteur, nous entrerions dans un mouvement « d'existentialisation du social » et de « socialisation de l'existential »²⁰. D'une part, des questions existentielles, subjectives comme celles de la vie, de la reproduction couplée avec la bioéthique, de la mort couplée avec le droit à mourir, de la santé couplée avec ce qui la menace collectivement, deviendraient des questions sociales. Mais de façon parallèle, des questions sociales sont de plus en plus existentialisées, comme le développement durable, le réchauffement climatique, mais aussi le traitement de la vieillesse, etc., renvoyant chacun à son existence, aux existences dont l'individu se sent responsable. En fait, « un nombre croissant d'expériences sociales [seraient] éprouvées en tant qu'affaires existentielles »²¹. Ainsi sensibilisé, ainsi impliqué, le citoyen serait susceptible d'être plus incité à être *partie prenante* des débats scientifiques, des débats d'experts, des analyses que les façons de penser la nature, le social ou le politique en proposent. Comme le dit très justement Didier Vrancken : « Les savoirs ne sont pas simplement diffusés unilatéralement par l'université vers la cité, comme pour mieux l'éclairer. Ils entrent systématiquement en résonance avec le monde environnant, posent question, interpellent, produisent des effets sur la vie des citoyens, détenteurs d'expertises profanes et immédiates certes, mais qui réfléchissent, réagissent, débattent, contribuent à redéfinir, à réinterroger et à redynamiser ces mêmes savoirs qui apparaissent avant tout comme supports cognitifs permettant d'habiter le monde, d'y vivre »²².

- 21 Ces évolutions trop rapidement rapportées ouvrent des perspectives particulièrement stimulantes et prometteuses pour les MSH. La question ne serait plus simplement celle de concevoir l'activité de production de connaissance comme devant rendre compte aux membres de la Cité de ce qu'elle produit, ceci au nom du respect d'un principe démocratique. Il s'agirait aussi de mieux appréhender ce qui s'annonce comme de nouvelles attentes des citoyens dans leur façon d'être au monde, de se situer face au monde. Les perspectives sont si riches ici qu'elles pourraient justifier que les MSH se donnent les moyens d'approfondir ce que ces perspectives sont réellement et ce qu'elles suggèrent de réponses pour l'avenir.

La « glocalisation » des MSH

- 22 Dans ce qui s'annonce véritablement comme un nouveau régime de connaissance, le dispositif des MSH détient un atout supplémentaire pour ce qui concerne ces rapports de la recherche avec la société que je viens d'évoquer. Particulièrement sensibilisé à l'exceptionnelle potentialité que représentent l'implantation locale des MSH, leur insertion dans des *territoires* régionaux susceptibles de leur permettre d'établir des liens avec les collectivités territoriales, les instances politiques et administratives locales, le monde associatif, les acteurs du social, du culturel, les représentants du monde économique... en reprenant le terme de « glocal », emprunté à la littérature sur la globalisation, j'avais eu l'occasion de développer une réflexion suggérant d'optimiser les potentialités d'une situation exceptionnelle des MSH leur permettant de tirer parti simultanément, non pas simplement de leur rattachement aux institutions nationales, mais de leur ancrage local, celui-ci parfaitement compatible avec leur lien avec le supranational²³.
- 23 Les transformations en France tenant aux nouveaux découpages territoriaux, aux concentrations ou aux nouvelles alliances entre universités ont pleinement justifié que soit développée une réflexion sur les politiques de sites propres aux MSH²⁴ et c'est aussi ce qui a légitimé le travail de refondation du dispositif national des MSH évoqué au début de cette contribution. Les MSH bénéficient bien d'une situation exceptionnelle dans ce contexte. Elles sont soutenues nationalement par les deux grandes tutelles que sont le CNRS et les Universités, ancrées localement - « *cette force de l'implantation locale qui ne se confond pas avec du localisme* »²⁵ - et entretenant des politiques de coopération et d'échanges au niveau supranational. C'est ainsi « un nouvel équilibre, combinant l'ancrage territorial des Maisons et l'interconnexion croissante des sciences humaines et sociales au plan national voire international »²⁶, auquel s'ajoute plus spécifiquement l'invitation à intégrer « pleinement la dynamique européenne »²⁷. Conscientes de cette situation exceptionnelle, où elles occupent une place privilégiée dans ce qui apparaît comme une tendance lourde de la recherche en général, nul doute qu'elles sauront la faire fructifier jusqu'à être en la matière un moteur pour la recherche en sciences humaines et sociales, plus encore, pour l'ensemble de la recherche.

La MSH comme « bien commun ». Une exigence d'éthique

- 24 En me référant aux transformations des représentations sociales dont ont fait l'objet les sciences de la « Nature » ainsi que les sciences de la « Culture », comme de leur statut et de leurs orientations, mon objectif était de mettre en perspective le dispositif MSH pour montrer qu'il était susceptible de s'inscrire avantageusement dans une histoire de la science, dans une histoire de la recherche institutionnalisée. C'est bien ce que démontrent certains de ses attributs comme ceux que j'ai choisis pour illustrations exemplaires : les transversalisations possibles entre les disciplines, un nouveau rapport de la recherche avec les citoyens, favorisé par la proximité avec les territoires. Mais il me semble que tout se conjugue dans cette grande aventure des MSH pour qu'il ne s'agisse pas seulement de *politique* scientifique mais bien aussi d'*éthique*. Dans « Maisons de Sciences de l'Homme », il y a le mot « maison », cette « maison », qui suggère si bien l'idée de « bien commun ».
- 25 Dans ses cours et séminaires au Collège de France réunis sous le titre « Comment vivre ensemble », Roland Barthes rapporte cette question du « Vivre ensemble » à des espaces quotidiens²⁸. N'y aurait-il pas une belle opportunité à se livrer à des réflexions du même type en rapportant ce thème du « Vivre ensemble » à la *Maison* des Sciences de l'Homme ? La question mérite sans doute d'autant plus d'être posée que ce dispositif, dans sa singularité et dans sa constitution en réseau, suggère un lien que Roland Barthes se proposait d'établir entre « Vivre ensemble » et le « problème de l'éthique de la vie sociale »²⁹, l'éthique de la vie scientifique pourrions-nous dire ici.
- 26 Ce problème de la vie scientifique se poserait en l'occurrence à deux niveaux : celui de la vie scientifique en général dans un contexte historique donné ; celui des questions éthiques qui naissent des finalités spécifiques du dispositif MSH, comme celles que nous avons examinées ici, de la transversalisation des disciplines, du rapport de la recherche à la Cité et au citoyen.
- 27 Dans le temps historique des certitudes, celui de la « Certitude transcendante » telle que l'a qualifiée Bruno Latour, la propension était grande d'imposer des « vérités », lesquelles, selon la définition même du dogmatisme, ne pouvaient être discutées. Il existait une arrogance des positions, une absence d'humilité, un refus de la critique. Il y était difficile de s'opposer à une « terreur théorique » pour reprendre la formule de Jean-François Lyotard³⁰. Dans les sciences sociales, rien n'illustre mieux les transformations en la matière que les évolutions de la « Théorie critique » de l'École de Francfort dont les derniers développements ont favorisé l'avènement de courants critiques de la « Théorie critique » mettant notamment l'accent sur la complexité des processus sociaux, leur caractère non inéluctable et l'importance qui doit être accordée à la capacité des acteurs sociaux, à leur compétence.
- 28 C'est dans le même esprit qu'est mise en cause la pertinence, dans certains domaines, de l'existence d'un « binarisme », c'est-à-dire la permanence d'une opposition entre deux courants théoriques dans un même champ de recherche, au point de faire apparaître ces deux programmes antagonistes comme un même paradigme qu'il convient finalement de dépasser³¹.
- 29 Il est alors intéressant d'observer ce retour à la pensée de Roland Barthes quand celui-ci revendique la notion de « Neutre ». Le « Neutre », c'est pour lui un « Non

irréductible : un Non comme suspendu devant les endurcissements de la foi et de la certitude, incorruptible par l'une et par l'autre³² (...) [il renvoie à] toute inflexion qui esquive ou déjoue la structure paradigmatique, oppositionnelle, de sens, et vise par conséquent à la suspension des données conflictuelles du discours »³³.

- 30 La « Neutralité », dans ce sens proactif, n'est-elle pas la composante d'une éthique de la vie scientifique susceptible d'optimiser les exceptionnelles potentialités d'un dispositif MSH comme espace de dialogue entre les disciplines (et non pas de guerres de territoires répondant plus à des logiques de pouvoir qu'à des impératifs épistémologiques³⁴), entre les courants de pensée scientifique (et non pas d'affrontements sous forme de disqualifications *a priori*), comme espace d'échange et de production de synergies entre les forces scientifiques et sociales, au niveau local, national, européen et supranational ?

NOTES DE BAS DE PAGE

1. Jacques Commaille et Françoise Thibault (dir.), *Des sciences dans la Science*, Paris, Collection Athéna, 2014 [Edition en anglais : *Science with the Sciences*, Paris, Collection Athéna, 2014].
2. Dominique Vinck, *Science et société. Sociologie du travail scientifique*, Paris, Armand Colin, 2007, p. 37.
3. Sheila Jasanoff (Ed.), *States of Knowledge. The co-production of science and social order*, Abingdon, Oxon, Routledge, 2004.
4. Bruno Latour, *Enquête sur les modes d'existence. Une anthropologie des modernes*, Paris, La Découverte, 2012, p. 20.
5. Isabelle Stengers, *L'invention des sciences modernes*, Paris, Flammarion, coll. « Champs », 1995, p. 163.
6. Jean-Claude Passeron et Jacques Revel, *Penser par cas*, Paris, Éditions de l'EHESS, 2005, p. 15.
7. Cyril Lemieux, *La sociologie pragmatique*, Paris, La Découverte, coll. « Repères », 2018, p. 21.
8. Dominique Pestre, *Introduction aux Science Studies*, Paris, La Découverte, coll. « Repères », 2006, p. 4.
9. Yannick Barthe et al, « Sociologie pragmatique : mode d'emploi », *Politix*, 2013/3, n° 103, p. 180.
10. Immanuel Wallerstein, « L'héritage de la sociologie, la promesse de la science sociale », *Sociétés contemporaines*, n° 33-34, janv./avril 1999.
11. *Ibid.*, p. 190.
12. Jacques Commaille et Françoise Thibault (dir.), *op. cit.*, p. 13,14.
13. *Ibid.*
14. *Ibid*, p. 18.

15. Dominique Vinck, *Science et société...*, *op. cit.*, p. 276. L'auteur se réfère ici aux analyses de Jürgen Habermas, *La technique et la science comme idéologie*, Paris, Gallimard, 1973.
16. Vololona Rabeharisora and Michel Callon, « Patients and scientists in French muscular dystrophy research », dans Sheila Jasanoff (Ed.), *States of Knowledge...*, *op.cit.*, p. 142-160. Voir également : Michel Callon , Pierre Lascoumes, Yann Barthe, *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*, Paris, Seuil, 2001.
17. *souligné par nous. Jacques Commaille et Françoise Thibault, *Des sciences dans la Science*, *op. cit.*, p. 27, 28.
18. Michael Burawoy, « Living Theory », *Contemporary Sociology*, vol. 42, n° 6, nov. 2013, p. 779-780.
19. Voir, par exemple : Patrick Baert et Alan Shipman, « L'avènement de l'intellectuel enraciné. Nouvelles formes de critique et d'engagement public », dans Bruno Frère et al (dir.), *Le tournant de la théorie critique*, Desclée de Brouwer, 2015 p. 115-149.
20. Danilo Martucelli, « Une sociologie de l'existence est-elle possible ? », *SociologieS*, 8 octobre 2011 [URL/<http://journals.openedition.ORG/sociologies/3617>].
21. *Ibid.*, p. 26.
22. Didier Vrancken, « Les sciences sociales à l'épreuve de la cité », dans Maryse Bresson, Jean Cartier-Bresson, Monique Hirschorn (dir.), *Sociologues et économistes face à la demande de savoirs. Participation et contournement*, MSH Paris-Saclay Éditions, 2019, p. 186.
23. Jacques Commaille, « Les vertus du « glocalisme » dans la politique d'internationalisation de la recherche en sciences humaines et sociales », *Perspectives*, RFIEA, n° 8, 10 décembre 2012 p. 22
[<http://rfiea.fr/publications/les-vertus-du-glocalisme-dans-la-politique-d'internationalisation-de-la-recherche-en-sc>].
24. Voir le rapport de Bertrand Jouve, « Maisons des Sciences de l'homme et politique de site », *La lettre de l'InSHS*, 24 juillet 2013 [http://www.cnrs.fr/inshs/Lettres-information-INSHS/lettre_info24.pdf]. Voir également : *Les Maisons des Sciences de l'Homme et leur réseau. Un instrument politique et technique à adapter à la politique de site*, alliance Athéna, mai 2014 [<http://www.alliance-athena.fr/rapport-sur-les-msh-les-maisons-des-sciences-de-lhomme-et-leur-reseau-un-instrument-politique-et-technique-a-adapter-a-la-politique-de-site-mai-2014/>]; Patrice Duran, *Fonder une Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine*, rapport, multigr., 2016.
25. Bertrand Jouve, *op. cit.*, p. 7.
26. *Ibid.*, p. 8.
27. *Ibid.*, p. 8.
28. Roland Barthes, *Comment vivre ensemble*. Cours et séminaires au Collège de France (1976-1977), Paris, Seuil IMEC, 2002.
29. *Ibid.*, p. 222.
30. Jean-François Lyotard, *Rudiments païens. Genre dissertatif*, Paris, Bourgois, coll. « 10/18 », 1977, p. 9, 10.
31. Je dois de pouvoir emprunter cette voie de réflexion et la référence aux auteurs qui l'ont illustrée à des échanges exceptionnellement stimulants avec Dan Kaminski,

professeur à l'Université Catholique de Louvain, dans le cadre d'une série de séminaires qui se sont déroulés à l'Institut des sciences sociales du politique (ENS Paris-Saclay/ Université de Paris Nanterre/CNRS) en mai 2019.

32. Roland Barthes, *Le Neutre*, Cours au Collège de France (1977-1978), Paris, Seuil, IMEC, 2002, p. 40.

33. *Ibid.*, p. 261.

34. Immanuel Wallerstein, « L'héritage de la sociologie, la promesse de la science sociale », *op. cit.*

AUTEUR

Jacques Commaille

Président du conseil d'orientation du Réseau national des MSH entre 2001 et 2005, professeur émérite de sociologie à l'École normale supérieure de Cachan, membre de l'Institut des sciences sociales du politique de l'ENS Cachan (ISP).

3

MSH, creuset d'innovation au cœur de leurs territoires, une culture des lieux

Pascal Buléon

p. 41-48

- 1 Une Maison des Sciences de l'Homme joue un rôle particulier dans l'enseignement et la recherche ainsi que dans son territoire. C'est bien dans ces deux dimensions qui sont liées : celle du système d'enseignement et de recherche, tant local que national, et celle du territoire dans lequel elle est implantée, qu'une MSH joue son rôle, génère des processus et produit ses effets.
- 2 Les MSH sont nées, chacune dans son site, d'une appétence d'enseignants-chercheurs à dialoguer avec des disciplines proches ou lointaines de la leur. Cette dynamique s'est inscrite dans le mouvement plus général d'intérêt et d'ouverture pluridisciplinaire (au sein du secteur des SHS) et interdisciplinaire (avec les secteurs des sciences de la vie, de la matière, ou de l'informatique). Les MSH sont un lieu, un espace dans lequel cette dynamique s'exprime et prend corps. C'est en cela qu'elles jouent un rôle particulier : en ce lieu viennent des enseignants-chercheurs riches de leurs compétences et de leur expérience, ils rencontrent des collègues et se créent alors la plupart du temps une sorte « d'émulsion intellectuelle » qui peut aboutir à la constitution d'un nouveau programme scientifique. Une zone de réflexion partagée est ainsi formée à partir de l'interaction et de la mise en commun des réflexions individuelles ou de plus petits groupes. Il serait erroné de croire que ce cheminement est facile tant les spécialisations disciplinaires sont fortes. Il convient certes de mobiliser et d'apporter son bagage disciplinaire, mais aussi de faire l'effort de trouver des vocabulaires, des chemins de discussion qui permettent une compréhension mutuelle. D'étape en étape selon les sujets, les programmes, les types de collaboration, se bâtissent des approches, des questionnements qui sont nourris de chaque discipline mais les dépassent pour construire une sphère de réflexion plus large et plus complexe. Si la difficulté intellectuelle est réelle, le plaisir de la confrontation est majeur, s'accompagnant la

plupart du temps d'une sociabilité renouvelée, agréable ; précieux bien dans un monde scientifique où la compétition est de mise.

- 3 Tout ce processus est intellectuel, tissé d'interactions humaines, mais il est grandement facilité par le lieu dans lequel il s'accomplit, c'est en cela que le lieu MSH est un véritable creuset d'innovation. Il ne s'agit pas tant d'innovations au pluriel que d'innovation au singulier, c'est-à-dire du processus lui-même. L'existence du lieu n'est pas anecdotique, elle est centrale. Le lieu facilite cela par son organisation physique et humaine, il est orienté vers ce processus. Ses groupes de travail, son accompagnement en ingénierie, son mode de gestion, ses plateformes techniques, et ses espaces de sociabilité, tels une cafétéria, sont des éléments importants de ce lieu. Le livre sur les architectures des MSH coordonné par Brigitte Marin en 2018 ¹ montre à quel point la façon dont on vit dans une MSH, la façon dont l'espace est investi jouent un rôle dans la créativité intellectuelle. C'est de cela qu'est fait le lieu MSH. Le processus d'interactions intellectuelles pluri et interdisciplinaires y est sans cesse renouvelé, il se génère dans l'instant mais il crée aussi sa propre trajectoire, sa propre histoire. Des cultures collectives naissent dans des groupes de travail plus ou moins importants qui peuvent compter jusqu'à plusieurs dizaines d'individus. Ces cultures de groupes nourrissent et se nourrissent d'une culture partagée, plus large, propre à l'ensemble de la MSH. Une véritable culture d'innovation se développe ainsi, l'espace de la MSH jouant pour celle-ci un rôle d'incubateur au cœur de la démarche scientifique elle-même.
- 4 Cette culture et ce processus s'étendent - de plus en plus - au-delà des chercheurs et enseignants-chercheurs concernés. La participation de doctorants à des séminaires, à des programmes, aux activités des IR et des TGIR², et parfois leur installation permanente concourent à élargir la population concernée et à intégrer la jeune recherche dans ce processus d'innovation. Les doctorants contribuent au brassage, apportant leur énergie aux MSH. À l'occasion de programmes nationaux, européens ou régionaux, de dispositifs de type EUR (École Universitaire de Recherche), de diplômes expérimentaux, les doctorants acquièrent des compétences qui viennent enrichir considérablement leur formation en lui ouvrant systématiquement des horizons pluridisciplinaires.
- 5 Les MSH sont aussi des lieux bien identifiés dans les villes et dans les régions, notamment par leur mission de diffusion des connaissances sur le territoire, au-delà des cercles académiques. Ce rôle particulier dans le territoire est très lié au rôle de creuset d'innovation pour la recherche qui vient d'être abordé. Il n'est pas un simple prolongement, il en est le développement à l'échelle de la société locale, en même temps qu'il est enrichi d'autres rapports et d'autres dimensions.
- 6 Au fil des années, les MSH ont développé des initiatives très diverses qui amènent des publics très différents dans le lieu MSH, à la rencontre des chercheurs. Les affluences sont très fluctuantes bien sûr, plusieurs dizaines de visiteurs très fréquemment tout au long de l'année, parfois des chiffres élevés. Ce rôle n'est pas une activité secondaire, quand les relations internationales seraient du haut de gamme. Il est au contraire très important : il participe du rayonnement de l'université dans la société, il contribue à donner du sens au citoyen sur l'utilisation de son impôt, sur l'importance de l'investissement public. Il contribue à nourrir et à faire réfléchir un public large qui est demandeur, chose importante dans une société où le système médiatique ne contribue que trop marginalement à faire réfléchir.

La MRSH pilote, en Normandie, depuis sa première édition en 2014, la *Semaine de la mémoire*, événement biennal organisé conjointement dans les villes de Montpellier, Bordeaux et Caen. La troisième édition a attiré en septembre 2018 plus de 7000 visiteurs dans les trois cités, dont plusieurs milliers à Caen. Le programme de l'édition normande comportait près de vingt événements – conférences, tables rondes, ateliers, projections – accueillis dans les locaux de la MRSH, auxquels une audience variée est venue assister, composée d'élèves de maternelles, de primaires, d'étudiants, mais aussi d'un large public de curieux avides de connaissance réunis autour de scientifiques issus de disciplines et d'horizons divers, chercheurs, enseignants et artistes.

- 7 Une deuxième facette de l'ancrage de la MSH dans le territoire renvoie au tissu de relations qu'elle crée avec de multiples acteurs du territoire. Les interlocuteurs sont nombreux : les collectivités locales, la Région, les Agglomérations, les Départements, les communautés de communes, les administrations, des acteurs publics : dans l'enseignement (rectorat, inspection académique), dans la santé (ARS, CHU, etc.), de très nombreuses associations dans tous les domaines, dans l'archéologie, le patrimoine, la petite enfance, le soin, l'environnement, la culture, etc. S'ajoutent également des institutions régionales dans les domaines culturel ou muséal qui développent une activité réflexive et qui sont satisfaites de trouver en la MSH un partenaire au long cours pour des opérations durables ou renouvelées. Des entreprises dans les domaines les plus divers peuvent être des partenaires forts des MSH. Cette liste n'est assurément pas exhaustive mais elle témoigne de l'importance du tissu local. Les liens entretenus avec les uns ou les autres permettent notamment de faire intervenir des chercheurs dans le territoire où ils travaillent et vivent. Ils constituent de multiples points d'ancrage dans le territoire, riches d'interactions qui se déroulent tout au long de l'année.
- 8 L'intérêt de tous ces acteurs tient notamment à la façon dont les questions sont traitées et formulées dans les MSH. L'enrichissement apporté par la pratique de la pluridisciplinarité, la saisie de questions globales ont tendance à rendre plus accessibles, plus intelligibles à des acteurs non académiques, les savoirs produits à l'université. Il en est ainsi pour de très nombreux sujets : éducation, formation, environnement, vie sociale, conflits, qu'ils soient proches ou lointains, aires culturelles, humanités, arts du spectacle, littérature, etc.
- 9 Ainsi, par les travaux menés par les chercheurs en relation avec le territoire, par l'ouverture des dispositifs de recherche à la société régionale, par leur intervention auprès de nombreux acteurs locaux, par l'ouverture aux citoyens, les MSH sont des acteurs-clés d'un écosystème très favorable, très contributif, au développement régional.
- 10 Il convient de souligner la place particulière de l'échelle de l'agglomération dans l'insertion locale de la MSH. Siège de l'université (ou des universités) de rattachement des MSH, objet des politiques de site pour le ministère en charge de la recherche, ce territoire est souvent celui des relations intenses et des contacts maximisés. C'est la plupart du temps la ville du siège de la Région, du rectorat et de nombre de partenaires, la ville des grandes infrastructures culturelles ou de manifestations publiques, des partenaires et publics potentiels nombreux. Incontestablement la ville, l'agglomération

capitale, constitue le territoire le plus innervé par les MSH qui contribuent ainsi à son urbanité.

- 11 Cette plus forte intensité n'est pas du tout exclusive de relations avec d'autres villes de la région, avec des départements, ou des réseaux d'acteurs dans du tissu rural. Les MSH au sein de leur territoire régional présentent une plasticité très liée à leur credo d'origine : faire des différences une richesse, chercher et susciter la nouveauté et la qualité sous leurs formes les plus diverses, rassembler des énergies différentes mais complémentaires dans un projet commun. Au travers de ces relations, les MSH irriguent très significativement le territoire, et en retour reçoivent de très nombreux signaux des sociétés locales.

En Ile-de-France, trois MSH sont implantées dans la toute première couronne de Paris et innervent de manière complémentaire le territoire : la MSH Mondes, sur le campus de Nanterre, la MSH Paris Nord à Saint-Denis et la MSH Paris Saclay sur le plateau de Saclay, au sud de la capitale. La MSH Mondes (anciennement MAE - Maison de l'archéologie et de l'ethnologie René Gigouvès) créée dès 1996 regroupe 300 chercheurs, 90 ingénieurs et techniciens et 500 doctorants. Elle héberge sept laboratoires conduisant des travaux sur six axes de recherche (Circulations ; L'humain en sciences humaines et sociales ; Imaginaires ; Objets ; Les sociétés humaines face à la mort ; Transition) et une unité de service et de recherche en charge des services communs de la Maison : bibliothèque, services des systèmes d'information, de la documentation, des archives, microscopie optique, humanités numériques, service de communication et valorisation. La Maison des Sciences de l'Homme Paris Nord fondée en 2001 contribue quant à elle au développement de la recherche sur quatre axes (Industries de la culture et arts ; Corps, santé et société ; Mondialisation, régulation, innovation ; Penser la Ville contemporaine) et entretient des partenariats de longue durée avec les villes de Saint-Denis, d'Aubervilliers, avec l'Établissement Public Territorial Plaine Commune et le Conseil départemental de Seine Saint-Denis. Enfin, la MSH Paris-Saclay, une des plus récentes du RnMSH, créée en 2015 dans une perspective visant notamment à développer l'interdisciplinarité entre les SHS et les autres sciences, anime un réseau scientifique de 1200 chercheurs en SHS intéressés aux questions interdisciplinaires, répartis dans 37 unités de recherche SHS et une quinzaine d'autres unités, travaillant sur trois axes de recherche : Numérique et humanités ; Environnement et santé ; Transition et innovation.

- 12 A l'heure du développement des sciences participatives, les MSH offrent des lieux où celles-ci peuvent prendre corps sur les questions d'environnement, de santé, d'éducation, du vivre en ville, etc. C'est ainsi que de nombreux partenaires de programmes sont conduits à participer plus qu'avant à la construction des objets de recherche, du cheminement de la recherche, de la méthodologie à la réflexion. D'interlocuteurs de diffusion, ou de partenaires relativement passifs offrant leur terrain d'expérimentation, ils deviennent partenaires dans une co-construction de recherche.
- 13 Au-delà de ces territoires régionaux existe un territoire national constitué par le réseau des MSH formé par les 22 MSH. Pensé dès la création des MSH en région³, ce réseau, en encourageant des opérations communes à plusieurs MSH, est la garantie d'ouverture nécessaire à tout écosystème afin de lui éviter un renfermement sur lui-même. Espace

d'échanges et de formation, ce réseau est aussi un ferment et un soutien pour l'ouverture de chaque MSH à l'international, pour des actions coordonnées à l'échelle nationale.

- 14 Grâce à toutes les actions qu'elles entreprennent et aux modes d'intervention qu'elles privilégient, les MSH entretiennent une relation forte, diversifiée et intense, avec des territoires pour lesquels elles représentent des espaces de compétences qui ouvrent vers d'autres partenaires aux échelles nationale et internationale. Cet ensemble exigeant est le terreau profond de la « culture » des Maisons.
- 15 La MSH joue ainsi un rôle dans le développement du territoire dans lequel elle s'inscrit. Elle démultiplie l'action de l'université en certains domaines, rapproche les grands opérateurs de recherche des sociétés locales. Cette relation aux territoires constitue un des atouts des MSH, aux côtés de leur action dans le dispositif national de recherche. Elles sont de véritables creusets de l'innovation scientifique et sociétale.
-

NOTES DE BAS DE PAGE

1. Brigitte Marin et Véronique Siron, *Les sciences humaines dans leurs maisons*, Fondation Maison des Sciences de l'Homme, Parenthèses, 2018, 177 pages.
2. Voir infra le texte de Françoise Thibault et Philippe Casella, *Du réseau à l'infrastructure*.
3. Voir supra le texte de Maurice Garden, *Retour aux sources*.

AUTEUR

Pascal Buléon

Directeur de la MRSH de Caen, membre du directoire du Réseau national des MSH, géographe, directeur de recherche CNRS.

4

Les MSH et le développement de la recherche partenariale : une fonction de médiation indispensable

Francis Aubert

p. 49-62

« Après un dialogue qui dure depuis tant de
siècles
entre le Monde et l'Esprit, on ne peut plus parler
d'expériences muettes »

G. Bachelard, *Le nouvel esprit scientifique*

- 1 Point récurrent de l'histoire des sciences, les rapports entre la société et la science, entre le Monde et l'Esprit, sont périodiquement remis sur l'agenda et donnent lieu à de vives controverses méthodologiques. Les SHS ne souffrent pas du risque d'une représentation dichotomique au même titre que les sciences expérimentales. Pour ces dernières, les faits sociaux sont considérés le plus souvent comme exogènes aux activités scientifiques, réduits à des perturbations à contrôler et à neutraliser pour protéger les dispositifs d'expérience. Pour les SHS¹, les faits sociaux sont l'objet même des recherches, endogènes. Aussi, en SHS, les positions épistémologiques et les pratiques de la recherche prennent-elles en charge les questions que posent les interpénétrations et les interactions dialectiques entre science et société (Pestre, 2013)². Cela ne signifie pas que les difficultés soient dépassées ni que les enjeux actuels qui mettent en cause les implications de la recherche et des chercheurs dans les transformations sociales soient abordés sereinement – voir les débats sur la défiance envers les chercheurs-experts ou sur l'instrumentalisation de la recherche. Si l'on accepte, avec Latour (2001), que l'on ne peut considérer que la recherche serait d'autant plus fondamentale qu'elle serait plus isolée du monde, ni qu'elle serait d'autant plus finalisée qu'elle serait plus liée à la demande sociale, alors les dispositifs sociotechniques qui sont construits aux interfaces entre la science et la société sont essentiels pour développer la recherche partenariale. Selon cette perspective, les MSH

jouent un rôle essentiel de médiation, d'un point de vue pratique pour construire les arrangements et protocoles adaptés aux situations locales, et d'un point de vue épistémique pour concilier des modes de production des connaissances *a priori* disjoints. Reprenons les grandes fonctions des MSH dans leurs champs institutionnels et scientifiques avant d'envisager concrètement leurs rôles de passerelles entre la science et la société.

Les MSH, acteurs du système d'innovation sociale

- 2 Le présent ouvrage rend compte de l'importance des MSH dans le champ de la recherche en SHS en raison de leurs capacités d'association de ressources hétérogènes, issues de différentes institutions et disciplines, en vue de produire des connaissances scientifiques robustes, ayant du sens tout spécialement dans leur contexte territorial. Dans ce chapitre consacré à la dimension partenariale des actions des MSH, reprenons en quelques mots ces caractéristiques distinctives : ce sont des acteurs pivots du système d'innovation sociale.
- 3 La Maison des Sciences de l'Homme est d'abord un centre de ressources, matérielles avec les plateformes techniques (numérisation, traitement de données, etc.) et humaines avec les personnels des universités et du CNRS (compétences techniques et méthodologiques). Ceci est d'autant plus crucial et nettement perçu par les acteurs que les laboratoires en SHS sont faiblement dotés en moyens d'appui à la recherche. La MSH est en même temps une unité de recherche à part entière, sans chercheurs affectés mais portant des programmes de recherche qui associent des forces de recherche de différents domaines, ainsi que des partenaires externes. Par construction, ces programmes se rapprochent des situations-problèmes que rencontrent des acteurs politiques, économiques, sociaux et culturels ; leur appréhension nécessite des innovations méthodologiques pour combiner des normes disciplinaires et des outils divers au service de la production de connaissances que l'on peut dire situées, même si leur champ de validité ne se limite pas strictement au contexte de production.
- 4 La MSH est surtout un organe de médiation. Cette fonction constitue en quelque sorte le cœur de métier de la MSH, maison des interfaces. Les équipes des MSH interviennent classiquement dans les démarches d'identification et de mise en relation des partenaires potentiels, au sein du milieu académique d'abord, pour initier et favoriser le développement des démarches interdisciplinaires. Elles sont aussi en contact avec les différents milieux professionnels et sociaux de leur territoire. La MSH construit ainsi d'un côté une offre de compétences et de résultats de travaux de recherche, d'un autre côté une demande de besoins d'éclairage pour une meilleure intelligibilité des questions sociales ainsi que d'interventions directes ou indirectes sur des situations qui posent problème. Cette position particulière, aux confins d'univers distincts et au carrefour de multiples champs de force, explique la fragilité institutionnelle de la MSH mais aussi son rôle essentiel dans les dynamiques de transformation sociale. Elle détient, en effet, un pouvoir par sa capacité à faire jouer des grilles d'équivalence entre des champs disjoints : la MSH est, de fait, une instance de légitimation³. C'est le cas au sein de l'université, entre les disciplines des SHS qui procèdent par des règles et normes internes relativement distinctes, entre SHS et disciplines des autres secteurs, habituées aux standards des sciences expérimentales, mais également entre le monde de l'Université et celui de la Société, souvent hermétiques l'un à l'autre. Sans cette

intervention largement symbolique, les rapports entre les recherches en SHS et entre les recherches et la société sont fortement hiérarchisés, les relations éventuelles risquant d'être asymétriques et à finalités utilitaristes.

- 5 A partir de cette position de médiateur et avec cette double opération de légitimation, la MSH peut être considérée comme un acteur essentiel du système d'innovation sociale. Il s'agit moins de faire face à des situations-problèmes que de participer en tant qu'acteur à part entière des processus et des dispositifs qui transforment la société. Parmi les modèles d'innovation sociale, le modèle de la Triple hélice (Etzkowitz et Leydesdorff, 2000) permet de prendre en compte les relations entre l'université et le monde socio-économique, mais en y ajoutant les relations avec les pouvoirs publics par l'introduction d'une hélice pour la fonction gouvernementale. Les flux de connaissances s'inscrivent dans un mécanisme complémentaire de coordination sociale, en interaction avec les relations d'échange et les dispositifs de contrôle social.

Les pratiques de recherche partenariale dans les MSH

- 6 L'examen des pratiques effectives qui sont à l'œuvre dans les MSH⁴ conduit à distinguer deux ensembles d'actions aux finalités et conduites différentes : le premier se situe en aval de la recherche, il correspond à ce que l'on regroupe habituellement sous le volet de la valorisation des résultats de la recherche, aux liens ténus avec le partenariat, alors que le second prend place dans la production de connaissances elle-même, *in itinere*, en associant des partenaires à tous les stades du processus.
- 7 Les pratiques des MSH sur le registre de la valorisation sont diverses, en raison du large spectre des actions possibles et des positions propres à chaque MSH dans son contexte, et elles sont objets de discussions et de clivages marqués entre les chercheurs, entre les postures réceptives et volontaires d'un côté, la méfiance vis-à-vis des risques de marchandisation et d'instrumentalisation de l'autre. C'est d'abord la mise en circulation des résultats de la recherche en dehors des cercles académiques qui est pratiquée. Si on laisse de côté les opérations de mise à disposition passive, les méthodes et résultats de la recherche servent d'appui à un premier niveau de partenariat avec des acteurs externes. Dès lors que la perspective empruntée vise à donner accès à des ressources, la prise en compte des capacités des acteurs à identifier les informations pertinentes – relativement à leurs besoins et aux caractéristiques intrinsèques des informations – et à s'en saisir utilement dans leur dynamique d'action devient cruciale. Ce qui signifie qu'au-delà de la mise en forme par les spécialistes eux-mêmes dans une logique de vulgarisation, le rapprochement avec des acteurs impliqués est nécessaire. Les exemples sont nombreux dans les MSH de partenariats circonscrits avec des syndicats, associations, musées, collectivités locales, pour adapter les données à leurs milieux respectifs et travailler avec eux à l'appropriation des informations. On a l'impression que, par petites touches, les MSH cherchent par là à réinventer des formes d'université populaire.
- 8 Sur un registre plus économique, le modèle dominant les dossiers de valorisation repose sur une logique de transfert, descendante, calée sur le mode de fonctionnement des sciences expérimentales dans lesquelles les résultats de la recherche, une fois établis et certifiés au sein de la communauté, peuvent circuler et donner lieu à divers usages, notamment marchands. Ce schéma est peu adapté aux SHS même s'il est parfois importé sans accommodation ni distanciation, et il est rarement conduit à son terme.

Aux problèmes d'identification des apports nets des recherches qui réfrènt les vellités de protection de la propriété intellectuelle et de dépôt de brevet s'ajoutent les réticences de nombreux chercheurs en SHS à s'aventurer du côté des marchés et de l'entrepreneuriat – sans compter la complexité des dispositifs de maturation-valorisation des organismes et des régions ni leur faible réceptivité aux SHS. Quelques réalisations sont toutefois à noter, non en termes d'invention qui devient marchandise, mais de valorisation d'une méthode (citons la gestion des ressources humaines ou l'évaluation des politiques publiques) mise au point par les équipes, souvent avec une coopération disciplinaire entre SHS et d'autres domaines, notamment les sciences de l'informatique et de l'analyse des données, ou cherchant un statut à même de préserver l'autonomie des chercheurs dans leur confrontation au monde économique (type SCIC, société coopérative d'intérêt collectif ou SCOP, Société coopérative et participative). Ce peut être l'occasion d'associer des partenaires initiés à ces pratiques ou intermédiaires entre les mondes marchands et non-marchands (associations de consommateurs ou d'utilisateurs, organismes de la culture...) Les exemples sont aussi rares que remarquables, ils mettent en lumière une caractéristique importante des SHS dans leurs rapports aux usages sociaux, celle de la dilution de résultats de la recherche publique, relevant d'un bien commun, dans un entrelacs de réseaux de diffusion de l'information dans lequel les nœuds stratégiques sont occupés par des intermédiaires qui transforment ces ressources publiques en biens privés.

- 9 Un portefeuille d'activités des MSH, celui de l'expertise, prend place entre les actions de valorisation des résultats de la recherche qui provoquent quelques partenariats limités et dispersés, sans véritables références et de nature plutôt expérimentale, et les actions de partenariat proprement dites, basées d'emblée sur une coopération réfléchie et construite intentionnellement entre des acteurs de l'Université et des acteurs de la Société. Sur le registre de l'expertise, les actions mettent en relation une situation sociale et une ressource universitaire, mais à l'initiative de l'un des partenaires seulement et de façon temporaire. Les sollicitations qui parviennent aux MSH sont fréquentes et diverses, en provenance des médias d'information, des organismes publics, des entreprises ou des associations ; leur formulation est le plus souvent vague et générale (« on recherche un-e spécialiste des USA » ou « un-e chercheur-se en mesure de présenter à l'équipe de direction les démarches de prospective »). Elles sont presque exclusivement tournées vers l'identification d'une personnalité singulière, fiable sur le fond mais surtout en accord étroit avec les canons de la structure demandeuse, du point de vue de la communication et de la capacité à répondre précisément à la commande. La fonction d'intermédiation des MSH est ici cruciale avec une double dimension.
- 10 De la part de la MSH, il y a des précautions à prendre et une assurance à fournir pour éviter les mises en relation hasardeuses entre un-e spécialiste de SHS et une situation sociale à enjeux, qui consiste à passer des savoirs individuels aux savoirs collectifs, et des savoirs académiques aux savoirs éprouvés. Sur le premier point, il s'agit non seulement de combiner des résultats de recherche ou des perspectives complémentaires entre disciplines des SHS, voire d'autres secteurs, mais aussi de garantir un contact permanent avec le domaine de la science par la présence de scientifiques dans les moments d'interaction sociale. Sur le deuxième point, le passage est délicat pour amener des savoirs académiques, dont la validité et la robustesse ont été attestées par les procédures internes entre pairs, à un statut de savoirs socialement utiles, en situation, sans perte des ingrédients qui font leur scientificité. C'est la mise à

l'épreuve qui permet ce passage, par la confrontation à de multiples situations concrètes, par une transcription adaptée aux catégories de la pratique. Là aussi le dispositif d'intermédiation et de légitimation que constitue une MSH est à même de tenir un rôle indispensable à la valorisation de la recherche en SHS. Les dispositifs concrets prennent forme de répertoires de compétences, annuaires ou registres thématiques, et d'accompagnement depuis les phases de formulation des besoins en rapport avec les ressources, jusqu'à la contractualisation effective et, si possible, jusqu'à l'évaluation de la démarche. Une expertise réussie est en effet une première pierre posée pour la construction de relations partenariales plus ambitieuses.

- 11 Venons-en au cœur de la recherche partenariale, celle qui est entièrement construite entre des acteurs de la Société et de la Recherche, dans une démarche de co-production. Les motivations ne sont pas identiques, les représentations sociales et les intérêts sont le plus souvent très différents, aussi la démarche n'est-elle en rien spontanée et nécessite une attention et une ingénierie particulières. Les chercheurs y voient une source d'informations de première main, originales et actualisées, et des terrains d'expérimentation de leurs théories ou de modèles conçus en laboratoire ; dans certains cas, les objectifs sont plus généraux et concernent leur rôle dans les processus de transformation sociale. Les acteurs sociaux partent de leurs besoins concrets, d'une difficulté de fonctionnement ou d'une perspective de développement, en tous cas d'un franchissement d'obstacle pour lequel ils souhaitent accéder à des ressources externes, notamment du côté de la recherche en SHS⁵ lorsqu'il s'agit de questions d'organisation et de méthode. Pour eux aussi, un niveau plus général peut motiver la prise de contact avec la recherche, pour attirer les équipes sur leur domaine et bénéficier de travaux universitaires, pour « *enligner la recherche sur leurs préoccupations* » selon l'expression de Dumais (2011). On prend la mesure des distances qui séparent ces deux plans qui, de plus, sont loin d'être homogènes. Les dépasser suppose la possibilité d'une acculturation croisée, que les chercheurs soient en mesure d'entendre les préoccupations des acteurs sociaux formulées dans leurs propres termes et réciproquement, et la volonté partagée d'un rapprochement.
- 12 La rencontre suppose un cadre et un accompagnement que fournissent les MSH pour permettre de travailler de conserve dans la durée, pour effectuer les opérations élémentaires de traduction, déplacer les manières de mettre en problème et en protocole scientifique les considérations pratiques, expliciter les normes de jugement, formuler les résultats de la recherche afin que chaque catégorie d'acteurs puisse se les approprier en référence à son cadre d'action (Aschieri, 2020). Dans les pratiques des MSH, les prestations de service bâties à partir des plateformes technologiques (production et gestion de données numériques, statistiques, géomatiques...) servent souvent de point d'entrée pour des collaborations de plus grande envergure. Les dispositifs sont alors conçus de manière contingente, *ad hoc* ; ils sont réalisés pour répondre aux singularités de chaque montage de recherche partenariale – selon la situation des partenaires, le caractère plus ou moins privé/public des informations et des résultats de recherche, les perspectives de valorisation, etc. L'inscription dans une convention-cadre pluriannuelle et multipartenariale permet d'inscrire les coopérations dans la durée en gardant une grande latitude d'adaptation selon l'évolution des relations par la rédaction d'un programme d'actions annuel. Les moyens alloués par les MSH sont souvent significatifs pour des résultats hétérogènes, aussi la capitalisation de ces expériences, tout spécialement au plan méthodologique, revêt-elle un caractère obligé. L'enjeu principal, relativement à la contribution des MSH au développement des

recherches partenariales, tient à leur capacité à accompagner les demandes spontanées des acteurs sociaux, fréquentes mais le plus souvent limitées, vers des dispositifs plus ambitieux : passer d'interventions cliniques de résolutions de problèmes ponctuels à des démarches de recherche plus larges sur les processus de développement des organisations concernées.

- 13 Dans l'identification des acteurs sociaux susceptibles d'entrer en recherche partenariale, deux champs méritent une attention particulière : celui des organismes qui relèvent de l'État, au sens large, et celui qui correspond aux acteurs peu ou pas organisés, à l'instar des populations vulnérables. Pour ce qui concerne les pouvoirs publics, les sollicitations sont nombreuses et en pleine croissance, du fait de besoins décuplés d'appuis pour éclairer la décision publique, et les collaborations sont effectives, sur un domaine où les acteurs des deux plans partagent un statut de droit public et une logique d'action tournée vers l'intérêt général. La contribution des résultats de la recherche à l'élaboration, la conduite et l'évaluation des politiques publiques a fait l'objet de relances périodiques, notamment avec les approches dites *evidence based policies* qui formalisent l'usage systématique des données objectivées et des résultats de la recherche pour fonder les choix publics. Si le caractère systématique et normatif du rôle de la recherche pour la décision publique est aujourd'hui fortement atténué, reste l'apport de ces travaux pour aider les acteurs publics à décider « en connaissance de cause ». En pratique, les collectivités territoriales sont au premier rang des démarches et les équipes de recherche bien disposées à l'égard de ces partenaires de proximité, financeurs récurrents des équipes par ailleurs et porteurs de questions socio-politiques diverses et situées. Le conseil scientifique du Réseau national des MSH a placé ce type de coopération au premier plan des objectifs de développement de la recherche partenariale à partir des MSH (Gaudin, 2017).
- 14 Le deuxième ensemble d'acteurs que l'on peut distinguer ici pour éclairer les particularités de la recherche partenariale dans les MSH concerne les personnes non organisées et éloignées des centres universitaires comme des lieux de pouvoir, que l'on peut regrouper dans la catégorie des populations vulnérables. Les partenaires sont des structures associatives qui prennent en charge des personnes en difficulté ou en grande précarité (Emmaüs, ATD Quart Monde, etc.) L'enjeu principal relève de la difficulté à travailler dans des milieux où règnent la misère et l'exclusion, au nom desquelles s'érigent souvent des porte-parole qui peuvent former des obstacles à la recherche partenariale, en arrivant à considérer les personnes concernées comme des détenteurs de savoirs, mais aussi comme des acteurs à part entière (ATD Quart Monde, 2006). Ces situations sont éclairantes des emboitements d'échelle, tant les situations individuelles requièrent des solutions singulières et rapides, sans illusion sur les solutions réelles relevant de transformations des conditions sociales qui produisent ces situations. Quelques opérations sont notées sur le terrain mais en nombre restreint et avec des ambitions limitées, cherchant notamment à regrouper une offre de services directs en direction de tous les acteurs du territoire⁶, mais tout spécialement de ces populations (cours de FLE en direction des migrants, éducation à la santé, etc.)
- 15 Enfin, une remarque symétrique à la diversité des partenaires est relative aux positions des différentes disciplines des SHS, distinctes en raison de leurs méthodes et usages de la démarche scientifique, mais aussi de leurs pratiques de recherche en lien avec les milieux socio-professionnels. Certaines disciplines des SHS ont des pratiques facilitées pour telle ou telle démarche, tel ou tel dispositif – on peut penser aux sciences de

gestion ou à la sociologie des organisations pour une familiarité plus grande avec les démarches cliniques, au droit dans sa maîtrise des questions de propriété ainsi qu'aux branches de l'économie et de la psychologie orientées sur le comportement du consommateur pour les situations de recherche-développement. Les chercheurs de ces disciplines déjà aguerris aux coopérations ont un rôle de passeurs entre la recherche et la société, ils aident leurs collègues à appréhender les particularités des codes des partenaires et rassurent ces derniers par leurs discours et postures qui attestent d'une proximité avec le « monde réel ». Enfin, il faudrait réserver un temps pour aborder la position des arts et des lettres, régulièrement impliqués dans des démarches partenariales en lisière des disciplines universitaires, par le biais du design ou des études civilisationnelles ; mais leurs pratiques de recherche relevant plus fréquemment de la création, la nature même des partenariats est différente et supposerait un traitement particulier.

- 16 En guise de conclusion, relevons que l'observation des pratiques dans les MSH met en lumière une profusion d'opérations qui concernent la recherche partenariale, mais que ces expériences ne s'inscrivent pas dans un schéma unifié qui permettrait à la fois d'en capitaliser les acquis, de les valoriser dans le champ académique, en les soumettant à évaluation et discussion, et de les transmettre en améliorant la méthodologie et les dispositifs. Elles montrent concrètement comment la recherche en SHS fonctionne dans ses rapports à la société, sur un mode interdépendant, étant elle-même un sous-ensemble social qui étudie des phénomènes avec lesquels elle est en relation, par tout un faisceau d'interactions dynamiques. La recherche partenariale constitue une mise à l'épreuve des démarches des équipes de recherche dans un raccourci saisissant entre, d'un côté, leurs modélisations et protocoles, et de l'autre des réalités sociales filantes et changeantes. La prise en compte des rapports de force et des hiérarchies qui déterminent la formulation des questions, l'acculturation et le respect des positions de chacun, ainsi que le devenir des résultats de recherche, en partie appropriés et en partie versés dans le bien commun des connaissances, nécessitent une réflexivité et une analyse critique renforcées de la part des acteurs de la recherche. Sur tous ces points, les MSH et leur réseau national occupent une position d'avant-garde et sont en mesure d'en formaliser collectivement les acquis pour promouvoir la recherche partenariale en pratique avec une indispensable exigence critique.

NOTES DE BAS DE PAGE

1. Pour une analyse globale des particularités des recherches en SHS, voir Jacques Commaille et Françoise Thibault (dir.), *Des sciences dans la Science*, Paris, Collection Athéna, 2014.
2. Voir supra le texte de Jacques Commaille qui traite de ce sujet en prenant appui notamment sur les *Science and Technology Studies* (STS).
3. La propriété principale du champ intellectuel, pour Bourdieu (2016), correspond à l'absence d'instance de légitimité.

4. La présente section prend appui sur les travaux que nous avons conduits en 2018-19 pour le Réseau national avec les chargés de valorisation des MSH.
5. Les acteurs sociaux ont plus fréquemment recours à des conseils privés, dont les agences ont l'avantage de la réactivité et de la pratique contractuelle ; elles disposent aussi d'un panel de situations traitées qui fournissent une base comparative éclairante pour les commanditaires.
6. On pense à une ébauche de *Community Services* en vigueur sur les campus nord-américains.

AUTEUR

Francis Aubert

Directeur (2012-2017) puis membre du comité scientifique de la MSH de Dijon, professeur émérite au Centre d'Economie et de Sociologie appliquées à l'Agriculture et aux Espaces Ruraux (CESAER), Agrosup Dijon.

5

Entre *recherche* aux interfaces et *ingénierie* de la co-construction : les MSH au défi du participatif

Julien Mary

p. 63-76

- 1 Sciences participatives, recherche collaborative, sciences citoyennes, recherche action ou interventionnelle, recherche embarquée ou impliquée, co-recherches, science ouverte : derrière ce foisonnement terminologique, se cachent des pratiques et des postures de recherche diverses et variées. Qu'elles soient à dominante diffusionniste, extractionniste, ou plus partenariale, toutes ont cependant en commun de se situer à l'interface entre le monde de la recherche et de l'enseignement supérieur (ESR) et le reste de la société ; en tant que telles, elles ne manquent pas de questionner les MSH.

Des cadres sociaux et politiques de la recherche en évolution

- 2 Le développement des pratiques participatives ou collaboratives associant acteurs académiques et non-académiques s'inscrit dans un monde social en mutation. La consolidation de ce qu'on identifie aujourd'hui comme une forme plus ou moins nouvelle de « société de la connaissance »¹, autrement dit d'une société de plus en plus *informée* et au-delà de mieux en mieux *formée* – et pour partie composée de jeunes docteurs n'ayant pas trouvé à s'employer dans la recherche académique –, se traduit notamment par l'émergence de ce que certains qualifient de « tiers secteur scientifique »² ou « tiers secteur de la recherche »³. Celui-ci regroupe des « activités de recherche, d'innovation et de production de savoirs et de connaissances du secteur non marchand (associations, syndicats, collectivités territoriales, etc.), du secteur marchand à but non lucratif (économie sociale et solidaire, groupements professionnels, etc.) et

des organisations à but lucratif de petite taille (auto-entrepreneurs, groupements agricoles ou artisanaux, etc.) »⁴.

- 3 La constitution et le dynamisme de ce tiers secteur de la recherche, de mieux en mieux organisé et documenté, interrogent profondément la place de la science *en société*, et ce sur plusieurs modes. Allant de l'appel à une plus large diffusion des connaissances scientifiques, et au-delà à une véritable co-construction des savoirs afin notamment de mieux documenter et outiller l'action politique, économique, sociale et culturelle, jusqu'à des formes plus revendicatives pointant une forme d'injustice épistémique ou questionnant *a minima* le (relatif) monopole de la recherche académique sur la production de connaissances scientifiques : les interrogations adressées au monde de l'ESR par ce « tiers secteur » reposent plus globalement sur un stimulant renouvelé des questionnements ordonnant les relations entre recherche *et* action et entre savoirs « savants » et « profanes », dans un appel à une forme de partenariat renouvelé entre la recherche et le monde social dans lequel elle évolue.
- 4 De leur côté, les cadres politiques et économiques de la recherche ont également beaucoup évolué depuis le dernier quart du XXe siècle et le passage à la recherche sur projet, encourageant globalement les approches interdisciplinaires et multisectorielles ainsi que les actions de transfert de la recherche vers la société⁵. Tout cela s'est traduit par une profonde réorganisation des cadres d'orientation, de pilotage et de financement de la recherche, contraignant notamment les chercheurs à justifier leurs recherches et leur utilité sociale auprès de leurs employeurs publics et autres bailleurs. Cette injonction larvée à l'utilité contribue désormais à orienter la plupart des projets de recherche dès leur conception, en ceci que les grilles d'évaluation des projets conditionnent dorénavant, pour partie, l'accès au financement à la mise en place de dispositifs de *diffusion* – visant à rendre les connaissances produites et les données les ayant nourries plus ouvertes et disponibles vis-à-vis des acteurs socio-économiques –, de *valorisation* – consistant essentiellement à rapprocher monde de la recherche et acteurs privés afin de favoriser les « *processus de transformation de savoirs fondamentaux en nouveaux produits commercialisables* »⁶ (brevets, expertise...) ou en innovations sociales et culturelles –, voire même de *co-construction* – invitant les chercheurs à co-construire directement leurs projets de recherche, soit avec des entreprises dans le cadre d'une recherche dite « partenariale »⁷ (comme, par exemple, celle menée au sein du LabCom DESTINS, qui unit la Maison des Sciences de l'Homme et de la Société (MSHS) de l'Université de Poitiers et la société Ellyx dans un programme de recherche commun visant à structurer une nouvelle génération d'approches, de méthodes et d'outils au service de la transformation sociale et écologique), soit avec d'autres types d'acteurs (associations, collectivités...) dans le cadre de la recherche dite « participative » ou « collaborative »⁸. Au sujet de cette dernière, on peut à titre d'exemple évoquer le programme CO3 pour la « co-construction des connaissances pour la transition écologique et solidaire », dispositif expérimental national soutenu par cinq bailleurs de fonds (l'ADEME, la Fondation Charles Léopold Mayer, la Fondation Daniel et Nina Carasso, la Fondation de France et Agropolis Fondation), visant à promouvoir les recherches participatives et faire connaître la robustesse de leurs résultats, à capitaliser sur les méthodes et démarches de co-construction de la recherche entre acteurs de sphères différentes et, enfin, à diffuser plus largement les enseignements de ce type de recherche.

- 5 Les services d'appui à la recherche ont pour partie suivi ces évolutions, avec notamment le développement, depuis les années 1980, de services de valorisation de la recherche, chargés globalement de mieux assurer « le couplage entre la sphère de la recherche publique et le monde économique »⁹, mais pouvant également « couvrir une réalité différente consistant dans le fait de mettre en valeur par des moyens autres qu'économiques, les résultats d'une recherche scientifique »¹⁰. C'est tout particulièrement le cas de la valorisation en sciences humaines et sociales, qui, outre les actions de transferts d'outils et de connaissances relevant de la propriété intellectuelle, invite à « sortir du carcan des activités conçues pour les Sciences de la Matière (dépôt de brevets, logiciels, etc.) »¹¹. Elle considère comme étant de son ressort les actions de diffusion vers le grand public, la prestation d'expertise ainsi que plus largement les formes d'innovation décrites comme « spécifiques » aux SHS, à savoir l'innovation sociale, l'innovation culturelle et l'innovation d'usage¹².
- 6 Or cette valorisation non strictement marchande est fréquemment articulée à des dynamiques participatives, ce dont attestent les récents travaux du groupe de travail « valorisation » du Réseau national des MSH, relevant la montée en puissance, aux côtés des catégories « classiques » de valorisation, d'une catégorie opérationnelle si ce n'est nouvelle, à tout le moins bien repérée, impliquant, dès l'amorçage des projets, une logique collaborative voire partenariale faisant appel aux méthodologies de la recherche participative¹³.

Les MSH : des espaces privilégiés de co-construction des connaissances à l'interface entre les disciplines et entre sciences et société

- 7 S'il est aujourd'hui évident que les dynamiques participatives de coproduction des savoirs intéressent et travaillent le monde de l'ESR – et en premier lieu les chercheurs eux-mêmes –, elles ne manquent pas de l'interroger, questionnant à nouveaux frais le principe fondateur de l'autonomie de la recherche par rapport aux affaires de la cité, et plus globalement les frontières entre des mondes différents et enchâssés, ceux de la recherche et de l'innovation, de la recherche et de l'expertise, de la recherche et de la militance. Si ces dynamiques sont de mieux en mieux appréhendées, balisées et documentées par la recherche, elles suscitent une multitude de questions épistémologiques et méthodologiques, déontologiques et éthiques, et même politiques et économiques. Portant la promesse de nouvelles formes de décloisonnement, de croisement et d'hybridation des savoirs, de démocratisation des connaissances et de formes plus équitables de distribution de l'innovation, elles suscitent également des craintes de dévalorisation de la science et/ou d'instrumentalisation de la recherche.
- 8 D'où la nécessité d'espaces d'incubation à même d'accompagner les phases de co-construction de recherches dans lesquelles par principe, pour reprendre les mots d'Antoine Petit intervenant dans le cadre des Assises du tiers secteur de la recherche le 30 novembre 2020, « chacun apporte son expertise »¹⁴. Pour ce faire, il faut des espaces d'interconnaissance, du temps disponible, des méthodologies appropriables, des facilitateurs légitimes, autrement dit un cadre à même de garantir les conditions de possibilité de formes équitables et qualitatives de co-construction de recherches. Ces réflexions invitent à se pencher, à la fois épistémologiquement (à l'instar du GIS

« Démocratie et participation » hébergé par la MSH Paris-Nord, de la Fondation Sciences Citoyennes, de l'association Natures Sciences Sociétés-Dialogues, des groupes de travail d'ALLISS, etc.) et politiquement (comme ce fut le cas lors de la séquence « Perspectives institutionnelles et politiques » des Assises du tiers secteur de la recherche qui se sont tenues le 30 novembre 2020), sur les nouvelles formes de contrat à construire entre recherche et société, mais aussi à les explorer de manière concrète et pratique.

- 9 Les MSH ont préfiguré à partir des années 2000 « les évolutions de la recherche en sciences humaines et sociales »¹⁵. Aux avant-postes « de la logique de projets », elles participent depuis « à l'émergence de nouveaux outils pour la recherche et encourag[ent] la pluridisciplinarité et l'interdisciplinarité au bénéfice de démarches novatrices de recherche »¹⁶ ; elles constituent également « un cadre institutionnel favorable » à même d'enraciner la recherche « dans les enjeux sociaux-culturels et économiques contemporains »¹⁷. Unités d'appui et de recherche, elles permettent ainsi de travailler, sur le fond comme sur la forme, la question de la recherche aux interfaces. Leur rôle moteur en matière d'interdisciplinarisation des démarches de recherche, à l'articulation entre « SHS, sciences de la vie et de la santé, sciences de la nature et sciences de l'environnement, sciences physiques et de l'ingénieur »¹⁸, a permis notamment d'expérimenter la nécessité d'« *incuber* »¹⁹ les processus de recherche collaborative associant ces différentes sciences, évoluant dans des registres de discours et de pratiques souvent très hétérogènes, et qu'il faut cependant conduire, en amont du dépôt d'un projet, à co-construire un questionnement et des problématiques partagées ainsi qu'un système de coopération efficace et équitable. L'expérience a enseigné à l'auteur de cet article²⁰ qu'il s'agit là de l'un des marqueurs les plus essentiels de la plus-value MSH : permettre et accompagner la mise en interdisciplinarité d'un questionnement, l'étude d'une « chose » commune et des différents « objets » qu'elle induit dans les différentes disciplines mobilisées²¹, en évitant les effets de subordination d'une discipline à une autre ; en limitant – ou *a minima* en explicitant – la réduction de telle ou telle discipline au statut de science auxiliaire (par exemple dans le cadre de projets mobilisant les SHS dans une posture de gardiennes de l'éthique ou de garantes de l'acceptabilité sociale de telle ou telle innovation) ; en se posant plus globalement comme médiatrices entre les différentes sciences (par exemple en explicitant auprès des sciences du vivant et de la matière, souvent démunies face aux paramètres humains et sociaux étrangers à leurs constructions épistémologiques et méthodologiques, les modes d'objectivation propres aux SHS) ; en accompagnant enfin les transformations produites par l'échange interdisciplinaire dans les différentes disciplines et champs scientifiques mobilisés (par exemple sur la question du tournant « matériel » que le dialogue avec les sciences du vivant, de la matière ou de l'ingénieur, invite à prendre).
- 10 Ainsi compris, la démarche et les outils mobilisés dans les projets interdisciplinaires relèvent *in fine* d'une forme d'accueil et de gestion de l'altérité ; de ce fait, ils sont fondamentalement proches de ceux se situant à l'interface entre recherche et porteurs de « demandes sociales »²² de recherche, faisant essentiellement appel à des compétences que nous qualifierons d'« intermédiation »²³. Dans l'incubation de recherches entre disciplines différentes et/ou entre ESR et action de terrain, il s'agit en effet d'abord de comprendre les différents enjeux à l'œuvre, pour chacun des acteurs,

et de les socialiser au sein d'un protocole commun de travail de manière à valoriser les apports d'une discipline ou d'une catégorie de savoir vers une autre.

- 11 Ce travail fait appel à différents domaines de compétences dans les MSH qui, à l'interface entre « politiques de site » et « politiques européennes et nationales de soutien aux projets interdisciplinaires »²⁴, disposent d'une connaissance relativement fine du territoire et de ses acteurs politiques, sociaux et économiques, mais aussi du monde de la recherche dans son ensemble, de ses modes de pilotage et d'organisation jusqu'aux questions d'ordre plus épistémologique, ordonnant le périmètre, les domaines d'objet et les corpus méthodologiques de chaque discipline. Dans l'accompagnement de projets de recherche « aux interfaces », il s'agit également de repérer les différentes ressources et compétences nécessaires afin d'initier le projet, et plus encore de mettre en relation ses différents animateurs, chercheurs de différentes disciplines et acteurs de terrain, via la constitution et l'entretien de cartographies et de réseaux d'acteurs. En la matière, les MSH peuvent compter sur la bonne connaissance qu'elles ont généralement développée de leurs divers sites de recherche, via leur inscription au cœur des politiques de site²⁵, de même que sur leur structuration en Réseau national et leurs capacités d'ouverture à l'international. Ce travail d'intermédiation nécessite également, pour les personnels des MSH impliqués dans l'accompagnement de ce type de projets co-construits à l'interface entre différentes disciplines et acteurs de terrain, de se placer dans une posture de *tiers*, autrement dit d'« intermédiaire » ou de « tiers-veilleur »²⁶, ne participant pas directement au projet du point de vue de la recherche proprement dite, mais contribuant à l'animer et à l'accompagner dans un questionnement réflexif et critique sur le contenu du projet, son organisation et ses attendus. C'est là par exemple tout l'enjeu du dispositif « Trait d'union », mis en place à la MSH SUD (Montpellier), inspiré du modèle des boutiques de science et de la mouvance actuelle des « tiers-lieux de recherche », qui, espace d'interconnaissance, d'animation et de formation, permet d'offrir aux acteurs de terrain un accès privilégié à la recherche et à l'enseignement supérieur – et réciproquement – et d'accompagner les acteurs ainsi associés (chercheurs, étudiants, collectivités, associations...) dans la co-construction de problématiques de recherche partagées, voire de véritables et équitables consortia de recherche. Ainsi, via des outils issus des sciences participatives et collaboratives, et autres méthodologies de la concertation et de l'intermédiation, Trait d'union permet notamment d'offrir aux chercheurs de nouvelles pistes et modalités de valorisation de leurs travaux, en prise avec des dynamiques sociales de transition, tout en valorisant auprès de la recherche d'autres catégories de savoirs et d'expertise, issues de l'action de terrain. D'autres exemples de dispositifs plus ou moins proches peuvent être cités, notamment à la MSHS de Toulouse (avec la plateforme IRCOT et les projets d'extension du dispositif « Trait d'union » de l'Est vers l'Ouest de l'Occitanie, en partenariat avec le Museum de Toulouse), à la MSH de Dijon (avec le Living lab territorial pour la transition socio-écologique), à la MSHS Sud-Est (avec l'Observatoire de la transition écologique et citoyenne Côte d'Azur), à la MSHS de Poitiers (avec le LabCom DESTINS), à la MSH Paris Nord (avec le programme « Recherches collaboratives & recherches actions » et le GIS Démocratie et participation), à la MESH de Lille (qui co-porte la Boutique des sciences Nord de France), à la MSHE de Besançon (avec l'Observatoire régional des territoires, des entreprises et des populations), à la MSH Alpes (avec les observatoires ODENORE, OTCRA et OPSP), à la MRSH de Caen (avec le living lab Le Dôme)... Cette liste est évidemment loin d'être exhaustive et cache sans doute de stimulantes différences

d'approches et des complémentarités ignorées, ce simple constat suffisant cependant à souligner l'intérêt de développer, au sein du RnMSH, une réflexion mutualisée sur les processus participatifs de co-construction de recherches²⁷ (à la suite notamment du séminaire organisé par la MSH de Dijon sur la « recherche participative », le 9 juillet 2019, réunissant, outre la MSH de Dijon, ses homologues de Nantes, Lyon-Saint-Étienne, Paris-Nord, Lille, Caen et Montpellier), objets, dans les MSH, de dispositifs de soutien et d'animation définis et mutualisés, appuyés sur des agencements technico-méthodologiques spécifiques, et animés par des personnels plus ou moins dédiés, et qui pourraient de ce fait être intégrés aux réflexions en cours au sein du Réseau sur l'évolution des plateformes MSH.

- 12 Car cet accompagnement spécifique, nécessitant à la fois des compétences en recherche et en ingénierie de la recherche – impliquant notamment une certaine familiarité avec les outils et méthodes d'animation, de participation et de concertation, afin de pouvoir accompagner les membres du projet dans la construction d'un cadre méthodologique à même de leur permettre d'avancer –, exige à la fois d'être mieux documenté et mieux légitimé auprès des porteurs de projets et des bailleurs de la recherche. Ce travail sera d'autant plus efficace et légitime que les compétences à l'œuvre seront repérées, documentées, et feront l'objet d'un cadre de réflexion collectif. Ce faisant, il ne s'agit pas nécessairement de revendiquer la reconnaissance de nouveaux métiers ; il s'agit d'abord d'observer et d'accompagner l'émergence de compétences transverses aux différentes catégories d'emploi dans les MSH²⁸. Car l'accompagnement de formes de recherches co-construites à l'interface entre chercheurs et acteurs de terrain touche l'ensemble des secteurs d'activité d'une MSH, depuis évidemment la recherche proprement dite jusqu'à sa valorisation (qu'elle invite au passage à envisager dès la phase d'amorçage du projet et à tisser tout au long de son cycle de vie), en passant par l'ingénierie du montage de projets, les services de communication, les services administratifs (ce type de projet appelant souvent des modes de gestion administrative, financière et logistique spécifiques), et jusqu'aux pôles éditoriaux et d'ingénierie de la donnée : la prise en considération des questions touchant aux protocoles de gestion des données, à la publication, et plus largement à la co-auctorialité étant essentielle à la bonne marche de ce type de projets, s'inscrivant du reste dans le prolongement des politiques de science ouverte²⁹.
- 13 Ainsi comprises, à l'instar des effets produits par le tournant numérique, les dynamiques collaboratives de co-production de savoirs et de co-construction de méthodologies de recherches participatives transforment les métiers de la recherche et de l'ingénierie, dont les MSH forment un observatoire et un lieu d'expérimentation privilégiés. Au-delà, de la même manière que l'ancrage des TGIR dans les MSH a globalement permis de minorer le coût d'entrée, pour le chercheur, dans la nouvelle économie scientifique de la donnée et des humanités numériques, les fonctions d'accompagnement des co-recherches explorées dans les MSH doivent permettre de mieux accompagner et encadrer, dans le respect des règles de la déontologie scientifique et dans un esprit d'équité entre partenaires académiques et non-académiques, le développement de formes de recherches co-construites aux interfaces entre sciences et société, et au-delà de contribuer à construire un partenariat renouvelé et élargi entre chercheurs, ingénieurs et acteurs de terrain.
- 14 Concluons en soulignant que les dynamiques de co-production de connaissances nous paraissent représenter un enjeu spécifique pour les SHS, adoptant parfois, face à ce

type de projets, une position de refus *a priori*, ou bien une posture surplombante (considérant le dispositif participatif uniquement comme un simple objet de recherche), ou bien encore, à l’opposé, réduisant leur apport à l’adoption d’une posture d’auxiliaire méthodologique, prenant à leur charge le coût de l’intermédiation et de l’organisation des processus de co-construction entre les autres disciplines et les acteurs de terrain. Évidemment, nombreux sont les chercheurs en SHS à se situer dans d’autres postures, et du reste, riche est la littérature révélant tout l’intérêt du nouveau rapport au terrain et à la cité qu’implique pour les SHS le virage « participatif ». Au-delà, les disciplines SHS apparaissent bien placées, de par leurs capacités épistémologiques et réflexives, pour étendre à l’interface sciences-société le rôle que Grégory Quenet espérait voir l’histoire environnementale jouer à l’interface entre les autres sciences sociales et les sciences de la nature³⁰ : un rôle de passeur, de traducteur, et donc d’intermédiaire, favorisant l’hybridation des savoirs des acteurs engagés – chercheurs de toutes disciplines comme acteurs de terrain – et au-delà l’actionnabilité, dans le champ de la recherche comme dans celui de l’action, des connaissances ainsi co-produites.

NOTES DE BAS DE PAGE

1. Pour une analyse critique de cette notion, voir Philippe Breton, « La « société de la connaissance » : généalogie d’une double réduction », *Éducation et sociétés*, 2005/1, n° 15, p. 45-57.
2. Voir notamment la brochure éditée par l’association « Sciences citoyennes », en ligne, https://sciencescitoyennes.org/wp-content/uploads/2020/10/Brochure_TSS_2020_v12.pdf.
3. Voir notamment les travaux de l’association ALLISS (pour une ALLiance Sciences Sociétés) : <http://www.alliss.org/>.
4. Présentation des objectifs et du programme des Assises du tiers secteur de la recherche, 30 novembre et 1^{er} décembre 2020, en ligne, URL : <https://www.tiers-secteur-recherche.org/>.
5. Voir M. Gibbons, H. Nowotny, S. Schwartzman, P. Scott et M. Trow., *The New Production of Knowledge: The Dynamics of Science and Research in Contemporary Societies*, London, SAGE, 1994.
6. Blandine Laperche, « Le carré organique de la valorisation de la recherche : le cas d’une jeune université dans un contexte de crise », *Politiques et gestion de l’enseignement supérieur*, 2002/3, n° 14, p. 171-198, p. 171.
7. Sur ce sujet, nous renvoyons notamment aux travaux de Julien Barrier sur les nouveaux modes de financement de la recherche liés à la recherche sur projet et leurs effets sur l’évolution du métier scientifique.
8. Voir également l’affirmation de l’approche « Recherche et Innovation Responsables » comme ambition transversale au programme-cadre pour la Recherche

et l'Innovation *Horizon H2020*, afin de produire un système de recherche et d'innovation soutenable et inclusif. Voir : <https://ec.europa.eu/programmes/horizon2020/en/h2020-section/responsible-research-innovation>

9. Agnès Robin, « La valorisation », *Lex electronica*, 22, 2017, p. 135-152, p. 138. En ligne : <https://www.lex-electronica.org/s/1569>.

10. *Ibid.*, p. 140.

11. François Favory et al. (dir), « Rapport final du Réseau thématique pluridisciplinaire Valorisation en sciences humaines et sociales, 2010-2013 », Paris, InSHS, CNRS, 2013, p. 41. A noter que ce rapport a pour partie été établi sur la base d'une enquête dans les MSH.

12. « Innovation et processus de valorisation en SHS et au sein des Maisons des Sciences de l'Homme », entretien croisé avec Maria-Teresa Pontois et Nicolas Dromel, août 2019, en ligne, [<https://www.msh-reseau.fr/actualites/innovation-et-processus-de-valorisation-en-shs-et-au-sein-des-maisons-des-sciences-de>].

13. RnMSH, Compte rendu de l'«atelier valorisation» avec les chargés/référents valorisation des MSH, 19 juin 2018.

14. Antoine Petit, in « Verbatim de la session inaugurale des Assises du tiers secteur », Rennes, 30 novembre 2020, p.33.

15. Préambule de la Charte des MSH, CNRS-CPU, 2019.

16. *Id.*

17. *Ibid.*, art. 7.

18. Préambule de la charte des MSH, *op. cit.*

19. *Ibid.*, art. 3.

20. Référent scientifique à la MSH SUD, Montpellier.

21. Bruno Bachimont, « L'interdisciplinarité comme pratique disciplinaire : quelques figures épistémologiques », communication au Colloque international NumeRev « Faire dialoguer les disciplines via l'indexation des connaissances : la recherche interdisciplinaire en débats », MSH SUD, Montpellier, 19-21 juin 2019, à paraître. Voir également Julien Mary et Lise Verlaet, « Préceptes et engagements ayant trait aux recherches interdisciplinaires », *Natures Sciences Sociétés*, à paraître.

22. Glenn Millot, *Boutiques des sciences. La recherche à la rencontre de la demande sociale*, Paris, Sciences citoyennes / Éditions Charles Léopold Mayer, 2019.

23. Voir *Construire la recherche avec la société civile : les enjeux de la démarche d'intermédiation*, *Cahiers de l'action*, n° 55, 2020/1, en ligne, URL : <https://injep.fr/publication/construire-la-recherche-avec-la-societe-civile-les-enjeux-de-la-demarche-dintermediation/>.

24. Préambule de la charte des MSH, *op. cit.*

25. *Ibid.*, art. 2.

26. Voir : Charlotte Coquard (coord.), « Le tiers-veilleur, un acteur de la recherche participative. Note sur l'accompagnement de la recherche participative », étude réalisée par l'association Sciences citoyennes, avec le soutien de la Fondation de France, 2020, en ligne, URL : <https://sciencescitoyennes.org/note-tiers-veilleur/?highlight=tiers%20veilleur>.

27. Voir supra la contribution de Francis Aubert.

28. Voir infra la contribution de Myriam Danon-Szmydt, et Cécilia Mendes.
29. Nous renvoyons sur ce point, notamment, aux réflexions initiées par la plateforme CommonData de la MSH SUD, ayant vocation à analyser les processus de stockage et d'archivage, de diffusion et de partage, d'exploitation et de valorisation économique des données de la recherche scientifique, afin de repenser les relations contractuelles en matière de gestion des données scientifiques entre les acteurs de la recherche scientifique, les entreprises, les associations et les collectivités territoriales.
30. Grégory Quenet, « Construire l'histoire environnementale. (Se) raconter d'autres histoires », *CERISCOPE Environnement*, 2014, [en ligne], consulté le 09/06/2020, URL : <http://ceriscope.sciences-po.fr/environnement/content/part1/construire-l-histoire-environnementale-se-raconter-d-autres-histoires>.

AUTEUR

Julien Mary

Référent scientifique de la MSH SUD de Montpellier, docteur en histoire militaire et études de défense.

6

Les Maisons des Sciences de l'Homme et l'international

Sophie Bouffier et Pierre Guibentif

p. 77-84

Les objectifs de l'internationalité

- 1 L'article 5 de la Charte des MSH de 2019 a confirmé le principe, déjà adopté dans la version précédente, qui incitait les MSH à développer l'internationalité¹ :

« Les MSH ont vocation à accueillir des projets de recherche à forte dimension internationale. Elles sont habilitées à développer des liens avec les dispositifs de mobilité sortante tels que les unités de recherche à l'étranger (UMIFRE), et à établir des synergies avec les dispositifs de mobilité entrante, tels que les Instituts d'études avancées (IEA) implantés sur leur territoire. Elles facilitent l'insertion des chercheurs dans la communauté internationale par une politique d'échange incluant différentes initiatives telles que : missions, séminaires, colloques, tables rondes, écoles d'été, projets bi ou multilatéraux nationaux et européens, ceci en cohérence avec les actions internationales des sites dont elles peuvent alimenter efficacement la stratégie de développement. L'effet de taille et de masse critique doit leur permettre de déployer et de soutenir les efforts des équipes et du secteur SHS à un niveau plus important que les efforts isolés ne le pourraient.

Les MSH facilitent l'accès des communautés scientifiques aux appels d'offres européens et internationaux en collaboration avec les responsables du programme Fund-It².

Elles peuvent accueillir en résidence des collègues étrangers (en lien avec l'IEA du site s'il existe), promouvoir des chaires d'excellence, accueillir des post-doctorants dans des programmes nationaux et internationaux. Les MSH ont vocation, en cohérence avec les priorités du site, à ouvrir sur l'international et à projeter vers l'international, le dispositif pluri et interdisciplinaire qu'elles déploient. »

- 2 Si les missions principales des MSH en matière d'internationalisation sont d'encourager le soutien aux projets européens et d'accompagner la politique de site de leurs tutelles, leurs orientations internationales doivent également contribuer à la mondialisation des

réseaux scientifiques tels qu'on en observe parfois au niveau des universités et des associations scientifiques ou des plateformes. N'ayant pas d'équivalent dans d'autres États, la création du RnMSH devrait être assumée comme une initiative pionnière au plan international. Le Réseau a ainsi proposé de labelliser quelques structures hors de France, à Bruxelles (Maison des Sciences Humaines de l'Université Libre de Bruxelles) ou à Sfax (Maison du Maghreb des Sciences de l'Homme). Il pourrait également construire des liens avec des réseaux comparables à l'étranger (MPI en Allemagne par exemple).

- 3 Les politiques internationales des MSH varient généralement en fonction des stratégies et orientations de chacune : l'Europe, la Méditerranée, l'Asie, l'Océanie ou les Amériques. C'est d'abord le choix d'aires culturelles spécifiques, comme le suggèrent les noms mêmes de certaines Maisons, ainsi la Maison européenne des Sciences de l'Homme et de la Société de Lille, la Maison méditerranéenne des Sciences de l'Homme d'Aix-Marseille ou la Maison des Sciences de l'Homme du Pacifique en Polynésie française, qui ont fait de leur région d'implantation leur terrain de jeu et leur objet d'étude. Au cœur du Pacifique, la Maison d'Océanie a parmi ses missions principales celle d'augmenter les collaborations avec les partenaires de la zone (Australie, Nouvelle-Zélande, Hawaï, petits États insulaires indépendants, Nouvelle-Calédonie) et enfin la Chine à travers l'Institut Confucius et l'Institut de la Diplomatie de Chine. La proximité transfrontalière n'est pas étrangère à ces choix. La MISHA, dans la dimension franco-allemande de l'université de Strasbourg, a développé des relations très étroites avec les universités allemandes et le *Freiburg Institute for Advanced Study* (FRIAS) dans le périmètre du réseau Eurocampus.
- 4 En outre, le rapprochement entre deux ou plusieurs MSH peut aussi être l'un des objectifs affichés de leur politique internationale, comme le préconisent les appels à programmes annuels interMSH, ou comme on l'observe dans les actions de certaines Maisons : ainsi les MSH de Besançon et de Dijon sur la thématique *Transmission, Travail, Pouvoirs*.
- 5 L'intérêt d'agir à l'échelle internationale est également d'élargir la réflexion au-delà de la communauté scientifique nationale pour profiter de l'outillage théorique et méthodologique utilisé à l'étranger et pour construire un débat public transnational visant à l'élaboration d'une science internationale sur des sujets importants, voire déterminants pour nos sociétés contemporaines, et qui aujourd'hui dépassent le seul cadre hexagonal. C'est enfin d'encourager les MSH à ne pas se laisser conditionner par les demandes émanant des seuls acteurs du site, et à intégrer ces ressources internationales aux outils de connaissance générés localement pour leur permettre d'atteindre une efficacité maximale.

Les orientations principales

- 6 Les projets internationaux des MSH se déclinent donc en fonction de ces objectifs : quelques projets sont portés depuis de longues années et ont été soutenus par les tutelles, ainsi que par l'Agence nationale de la recherche, par l'Europe, voire ont donné naissance à des Laboratoires d'excellence du Plan d'Investissements d'Avenir, comme le LabexMed de la MMSH (2011-2020), né du réseau international Ramsès du 6^e PCRD (2006-2010). L'internationalité pour l'interdisciplinarité des sciences humaines et sociales en Méditerranée était au cœur du programme : ainsi ont été encouragés des

initiatives scientifiques, des partenariats avec près d'une vingtaine d'organismes internationaux (Écoles françaises à l'étranger, UMIFRE et universités étrangères) et monté un collège post-doctoral de jeunes chercheurs internationaux. De même, la MSHE a soutenu, depuis son origine, des recherches en intelligence territoriale, en particulier sur la transition socio-écologique des territoires, et porté le projet de recherche européen FP6 caENTI de 2006 à 2009, puis le GDRI du CNRS INTI entre 2011 et 2014. Des cinq pays présents au début du programme, le réseau s'est élargi à 62 équipes de recherche aujourd'hui et a permis l'accueil à Besançon de nombreux chercheurs internationaux, dont le prix Nobel alternatif 2004, et l'organisation de plusieurs événements, en même temps que la construction d'une plateforme sociotechnique.

- 7 Certaines disciplines ou thématiques portent davantage à l'internationalisation que d'autres. L'archéologie est largement créatrice de programmes internationaux : on peut citer le programme sur l'argent de la route de la soie médiévale (MSHE) qui a permis d'appliquer l'approche interdisciplinaire, marque de fabrique des MSH, aux sites miniers et métallurgiques de l'Asie centrale (méthodes traditionnelles de l'archéologie, télédétection par image satellite, analyses géochimiques), en collaboration avec le musée national du Tadjikistan, des chercheurs de France, d'Allemagne et de Russie et le *Deutsches Bergbau Museum*. Les études religieuses ont donné naissance également à de solides partenariats internationaux : à la MISHA, le comparatisme sur les droits des religions en Europe a engendré le projet de recherche européen RELIGARE (7ePCRD), tandis que les études sur la mondialisation/globalisation ont favorisé l'émergence de réseaux internationaux (MSHB avec l'Italie, le Japon, l'Argentine et la Nouvelle-Zélande). Les recherches sur les langues, minoritaires ou non, ont scellé des partenariats avec la Russie (université russe de l'Amitié des Peuples de Moscou et Académie des Sciences de Russie /MSHA), comme les programmes sur les partis communistes et les archives de l'Internationale communiste (MSH Dijon). Il faut souligner enfin, dans la conjoncture propre à l'année 2020 frappée par la crise sanitaire du coronavirus, les premières collaborations internationales coordonnées par la MSH Saclay sur « Les SHS dans l'espace public au ' Moment Covid-19 ' », en particulier avec l'Institut de Sociologie de l'Université de Porto.
- 8 La politique nationale à l'égard de certains pays a également influencé les choix partenariaux des MSH : par exemple à Strasbourg ou à Aix-Marseille, les péripéties des relations de Paris avec l'Iran après la guerre du Golfe ont favorisé la création puis le déclin de partenariats avec les universités iraniennes, jusqu'au projet avorté de création d'une Maison de l'Iran au sein de la MMSH. Il en est de même avec l'ouverture à l'Asie, et plus particulièrement à la Chine et au Japon, qui a permis l'intégration de chercheurs des MSH aux appels à projets japonais de type ANR à la MESHS, et les partenariats avec des universités comme Tokyo, Nagoya ou Kyoto (MESHS, MSHB), et la Maison franco-japonaise (MSHB).
- 9 Curieusement, les Amériques ou l'Afrique, hors Maghreb et Machrek, ne sont pas des territoires très connectés aux MSH françaises, qui ont pu envoyer ou accueillir des chercheurs au départ ou en provenance des États-Unis (MSH Ange-Guépin, MMSH), mais rarement développer des programmes communs. Le Canada, avec l'université de Montréal (MSH Alpes, MRSH Caen), l'Argentine, la Colombie, le Mexique (MRSH Caen) et le Brésil (MSH Alpes, MMSH) sont parmi les rares partenaires de quelques MSH et apparaissent comme des terrains à défricher dans les années à venir.

Les modalités de l'internationalisation

- 10 Les relations entre les MSH et les Instituts d'Études Avancées sont déjà anciennes dans certaines Maisons (comme la MSH Paris-Saclay avec l'IEA Paris, la MSH Ange-Guépin avec l'IEA de Nantes, la MMSH avec l'IMERA, toutes deux fondées par le même chercheur, Robert Ilbert, et qui développent des programmes Méditerranée), ou en cours de lancement (comme à Tours avec le Studium du Val de Loire, à Toulouse avec l'*Institute for Advanced Study* in Toulouse, et Lyon avec le Collegium de Lyon). Les MSH sont ainsi parties prenantes du programme AGIR initié par le Réseau national des IEA. Si l'on excepte les Écoles françaises à l'Étranger et les UMIFRE du Bassin méditerranéen, les partenariats avec les centres français de recherche à l'étranger sont encore relativement limités. Il est clair que les MSH ont privilégié les collaborations avec des organismes étrangers.
- 11 Outre les partenariats institutionnels, la politique internationale des MSH repose sur des programmes, financés par la Commission européenne notamment, sur le soutien aux projets internationaux (en particulier le montage et le suivi des programmes), sur la mobilité et l'accueil de chercheurs, enseignants-chercheurs et étudiants, ou l'organisation d'événements et la publication d'ouvrages collectifs qui témoignent d'actions spécifiques. Ainsi on trouve dans un certain nombre de MSH des ingénieurs Europe ou International qui effectuent des veilles sur les appels d'offre européens ou autres et aident au montage de projets : c'est le cas de la MSH Mondes qui a créé un pôle de réponse aux bourses Marie Skłodowska Curie, avec une masterclass sélectionnant et préparant les candidatures jugées les meilleures pour la Maison, ou de la MMSH dotée d'une cellule Europe, qui a monté de nombreux projets européens, notamment dans le cadre du 6^e PCRD (Ramses) ou contribué, avec les ingénieurs de la MSHS et de la MSH Bruxelles à la réussite du projet collectif *Twinning, Sfax Forward*, coordonné par la Maison du Maghreb des Sciences de l'Homme et lauréat pour les années 2019-2022. Mais l'investissement est disproportionné par rapport aux taux de réussite des AAP et la mise en place de services dédiés dans les universités de rattachement incite aujourd'hui les MSH à s'orienter plutôt vers la prospective et la signature officielle de partenariats susceptibles de décrocher des financements lourds. L'accent est par ailleurs mis sur les formations internationales du type écoles thématiques et masterclasses dans la plupart des Maisons, comme les séminaires en ligne d'humanités numériques de la MSH Val de Loire avec le *Laboratorio di cultura digitale* de l'université de Pise, l'école internationale CNRS des économistes de la MRSH de Caen, ou des archéologues de la MSH Mondes, les écoles d'été de LabexMed et du réseau Ramsès de la MMSH (par exemple les rencontres annuelles du réseau GenderMed avec les partenaires méditerranéens).
- 12 On voit également se développer des plateformes ou des publications de coopération internationale, comme le consortium *Europeana Sounds* (auquel ont participé la MSH Mondes et la MMSH) ou le projet de la MSH Saclay de plateforme de coopération internationale entre revues spécialisées en sociologie du droit. Le financement extraordinaire, dit financement Vidal, des années 2018 et 2019, ainsi que l'aide à la traduction des publications en SHS ont également favorisé les travaux des chercheurs des MSH à l'international.
- 13 Cette politique générale d'internationalité est confortée par la place qu'ont prise les chercheurs étrangers dans les instances des MSH, en particulier dans les conseils

scientifiques. La plupart des Maisons ont intégré au moins un tiers, parfois la moitié de collègues européens, américains ou africains, qui évaluent la politique et les candidatures aux AAP et remettent en perspective les travaux des collègues français. Ils offrent ainsi un comparatisme bienvenu, susceptible de favoriser l'établissement de SHS effectivement internationales, que l'on doit appeler de nos vœux.

NOTES DE BAS DE PAGE

1. Pour le texte intégral de la Charte des MSH, cf. infra p. 217. Un grand merci à Chiara Chelini pour son soutien logistique dans la réalisation de ce chapitre.
2. - Fund-It : plateforme d'information sur les appels à projets internationaux qui concentre sur un site unique tous les financements et séjours de recherche accessibles aux chercheurs des sciences humaines et sociales.

AUTEURS

Sophie Bouffier

Directrice de la Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme, Aix-Marseille (MMSH), professeur d'histoire grecque à l'université d'Aix-Marseille.

Pierre Guibentif

Directeur de la MSH Paris-Saclay, membre du Conseil scientifique de la MSH SUD, président du conseil scientifique du RnMSH de 2006 à 2010, chercheur en sociologie du droit et théorie de la société.

7

« Vu d'ici ». Observations nord-américaines... et complices sur les MSH

Pierre Noreau

p. 84-106

- 1 Vu d'ici, le modèle proposé par la Maison des Sciences de l'Homme est toujours apparu comme le produit d'une utopie lumineuse. Une forme d'expérience sociale continue, consistant à mettre dans un espace réservé tout ce que les sciences sociales et humaines comptent de diversité ; forme d'arche de Noé réunissant un sujet de chaque espèce dans l'espoir que naisse de ce mélange une nouvelle compréhension de l'aventure humaine ; un nouveau savoir, sinon un nouveau départ. Le texte qui suit est fondé sur le *regard complice* qu'un nord-américain peut porter sur l'évolution du système de recherche en France et sur les défis qui se posent plus particulièrement aujourd'hui aux MSH. Or ces défis sont largement les mêmes que ceux qui se posent au monde universitaire québécois et canadien. J'en ferai donc ici une lecture transversale. Elle permet de faire l'inventaire des conditions de réalisation de la recherche contemporaine, notamment en regard des défis de l'interdisciplinarité dont il est souvent plus facile de parler quand on vient de loin.

De l'interdisciplinarité choisie à l'interdisciplinarité nécessaire

- 2 La première Maison des Sciences de l'Homme apparaît à une époque où, au sein des universités québécoises, les Facultés de sciences sociales se subdivisaient en autant de départements que de disciplines. Réunir ce que nous tentions de distinguer constituait un projet surprenant. Or cette remise en commun apparaît aujourd'hui une nécessité. En contexte québécois où la subdivision des disciplines en unités académiques diverses est encore récente et n'a pas fait l'objet de grands conflits de territoire, cette

réunification apparaît parfois plus simple qu'en France, où les champs disciplinaires se sont ossifiés au cours des décennies qui nous séparent du XIX^e siècle, au point de nécessiter une forme de fusion nucléaire.

- 3 Rétrospectivement, il apparaît cependant que les raisons qui ont justifié la création des premières Maisons des Sciences de l'Homme – la nécessité d'une appréhension globale des sociétés humaines défendue par Braudel – ne sont pas les mêmes que celles qui ont, beaucoup plus tard, favorisé leur multiplication, notamment la nécessité de relever des défis si lourds qu'ils ne peuvent plus être l'objet d'une seule discipline et l'importance de mettre fin à la dispersion de savoirs dont les porteurs luttent pour des ressources devenues rares, etc. Aussi, si les premières Maisons des Sciences de l'Homme sont le produit d'un projet intellectuel particulier, les suivantes trouvent leur justification dans tout un ensemble de considérations croisées¹: nécessité d'un rapprochement entre la science et la société, ajustement des structures de savoir aux impératifs de la régionalisation, solution à la dispersion des dispositifs d'enseignement et de recherche, création de structures bénéficiant de la masse critique nécessaire pour « compétitionner » sur le plan européen ou international, « urgence » d'un rapprochement des sciences sociales et humaines avec les sciences physiques et les sciences de la vie², développement de recherches dont la pertinence sociale est mieux assurée, imputabilité des milieux de la recherche à l'égard des instances qui la financent, passage d'une conception artisanale et individuelle du savoir vers une approche favorisant la conception de grandes entreprises de recherche, etc.
- 4 Il arrive ainsi parfois que des raisons très diverses justifient qu'on pose le même geste. Il est cependant inévitable que ces programmes divergeant conduisent à la multiplication de « paradoxes » dont plusieurs observateurs témoignent³. On se résout généralement à cette conclusion lorsqu'on ne parvient plus à faire la synthèse des termes apparemment opposés entre lesquels il faut passer.
- 5 Cette complexité de références et d'objectifs est très bien mise en valeur par les glissements sémantiques dont on use pour rendre compte de la mission des Maisons des Sciences de l'Homme. Abordé par ses commencements, on parle de *Maison*, de *programmes*, d'*architecture*, de *travail en collectif*, de *rencontre* et d'*échange*, d'*administration* et de *gestion*, de *documentation*, de *partage*, de *formation*, de *rayonnement*, d'*accueil*, même⁴. On renvoie plutôt aujourd'hui aux notions de *stratégie de recherche*, d'*infrastructure*, d'*acteurs pivots*, d'*innovation*, de *production du savoir*, de *conformité à la réglementation*, d'*appel d'offre*, de *compétence gestionnaire*, etc. La comparaison entre la simplicité de la Charte adoptée en 2006 et la complexité de celle de 2019 est révélatrice de ce que la mission des MSH s'est alourdie d'attentes diversifiées et parfois concurrentes⁵.
- 6 De même, le réseau des MSH s'étant ramifié, on doit, après avoir tenté d'unifier les disciplines au sein des MSH, unifier ces Maisons entre elles. C'est la fonction du Réseau.
- 7 Toutes ces tendances sont également observables en Amérique du Nord où la relation historique constante entre le monde universitaire et le monde de la recherche simplifie en partie le problème de leur *unité d'action*. Nos centres de recherche sont pour l'essentiel rattachés à des structures d'enseignement établies. En France, la création des MSH, qui vise elle aussi à fédérer les acteurs de la recherche, a favorisé qu'on établisse cette coopération sur le principe de l'*unité de lieu*, une perspective qui explique l'importance qu'on y accorde aux dimensions organisationnelles, sinon architecturales de la coopération scientifique. Mais qu'elle qu'en soit la modalité, on parle toujours ici

de *proximité* : proximité scientifique et proximité sociale (aujourd'hui rattachée à la régionalisation des activités de recherche des MSH).

Proximité et distanciation

- 8 Or cette intuition (et cette approche) se trouve aujourd'hui mise en tension avec l'ambition de travaux susceptibles de mobiliser un nombre toujours plus important de chercheurs issus d'une diversité toujours plus grande de disciplines, issus d'un réseau toujours plus large d'institutions, rattachées elles-mêmes à des réseaux de recherche toujours plus étendus et internationalisés, mettant à contribution un nombre toujours plus conséquent de partenaires institutionnels, économiques et sociaux.
- 9 On comprend immédiatement ici en quoi les principes de *proximité* se trouvent remis en question par le mouvement ambitieux de la recherche elle-même. L'idée d'équipes aux dimensions croissantes, aux horizons, aux pratiques et aux épistémologies différentes ne pose pas seulement le problème de leur montage, de leur composition et de leur mobilisation, mais surtout celui de leur coopération. Se trouve indirectement posée ici la question de l'unité de la connaissance qui sert implicitement de postulat à cette surenchère sur la diversité. On y rencontre l'ombre chinoise de l'homme universel auquel pourtant, plus personne ne croit. C'est donc au spectre de l'Unité des connaissances qu'est confronté aujourd'hui le monde de la recherche dans ses tentatives de se faire comprendre par les autres composantes du monde social. Leur compréhension intuitive du travail scientifique et leur inquiétude à l'égard de sa complexité conduisent à la définition d'attentes et d'exigences abstraites qui n'ont peut-être plus rien à voir avec celles de la recherche ⁶.
- 10 Sans doute faut-il revenir plus simplement aux exigences de l'*Interdisciplinarité*, déjà inscrite au cœur du projet qui allait fonder les MSH, et qui constitue probablement sa raison d'être la plus actuelle. J'adhère ainsi aux questionnements de Jacques Commaille sur les fondements d'un régime de connaissance susceptible d'inspirer les chercheurs réunis au sein des Maisons des Sciences de l'Homme.

La fusion des savoirs et des chercheurs. Quelques conditions

- 11 L'interdisciplinarité n'est pas une incantation. Pourtant, on l'évoque plus souvent qu'on ne la met *directement* en œuvre. L'une des difficultés posées par l'ambition interdisciplinaire n'est pas tant celle de la diversité des références : l'étude de l'évolution concurrente des disciplines rend compte – du moins dans le domaine des sciences humaines et sociales – de ce que, sur de très longues périodes, elles puisent aux mêmes intuitions générales, parfois au même registre conceptuel. La question est surtout de savoir dans quel espace cette coopération est envisageable : entre quelles disciplines et à quelle condition.
- 12 Un premier écueil tient à notre propension à la réification des disciplines. Celles-ci cessent de constituer des murs infranchissables du moment qu'on aborde chaque discipline ou chaque concept comme une convention intellectuelle. Tocqueville, Marx ou Simmel étaient-ils plutôt sociologues que philosophes ? Et Weber était-il plutôt économiste ou sociologue ? La vérité... c'est qu'il était d'abord juriste. Personne ne s'en

soucie. Chacun de ces précurseurs serait étonné de la surinterprétation qu'on a pu faire de leur œuvre.

- 13 Certains des textes traitant de l'évolution des MSH renvoient dans des termes tout aussi évocateurs à la nécessité d'une forme de « dialogue » entre les disciplines. Mais c'est un raccourci douteux. Nous savons tous que les disciplines ne discutent pas entre elles, ce sont les chercheurs qui le font.
- 14 Que devrait-il en être de l'interdisciplinarité au sein des MSH ? Lors de son passage aux États-Unis, un grand chef d'orchestre européen se voit poser la question : « Maître, comment voudriez-vous que nous jouions ? » Il répond simplement : « Jouez pour celui qui est à côté de vous ». S'agissant des Maisons des Sciences de l'Homme, cette réponse interroge directement la nature des relations entre les sciences humaines et sociales, qui devraient servir de banc d'essai. Quitte à aborder plus loin la nature des relations entre les SHS et les autres domaines de la connaissance : sciences physiques et sciences de la vie. Or, quels rapports entretiennent les chercheurs des sciences humaines et ceux des sciences sociales ? Le défi que pose cette relation est-il si difficile à relever ? Ces chemins de la connaissance ne sont-ils pas les uns et les autres déjà entremêlés ? Peut-on d'ailleurs les distinguer ?

Sciences sociales et humaines : un cas d'école ?

- 15 En France comme sur le plan québécois (et canadien), les *sciences sociales et humaines* (souvent indifféremment désignées) sont considérées comme un ensemble de disciplines jumelles, que l'on tente plutôt d'associer que de différencier. Je prendrai appui sur l'exemple québécois que je connais mieux. Les organismes « subventionnaires » lient les sciences humaines et sociales sans autre considération. Le *Conseil de recherche en sciences humaines du Canada* soutient ainsi les projets issus de tous ces horizons disciplinaires. C'est également le cas au Québec où le *Fonds Recherche Québec Culture et Société* se propose « de promouvoir et d'aider financièrement le développement de la recherche dans les domaines des sciences sociales et humaines, ainsi que dans ceux de l'éducation, de la gestion, des arts et des lettres ».
- 16 C'est qu'aujourd'hui la différence entre sciences sociales et humaines ne va pas *de soi*. Sur le plan des structures universitaires, pourtant, il est arrivé qu'on les dissocie. Dans certaines universités⁷, la *Faculté des sciences humaines* regroupe les départements d'histoire, d'information et communication, de linguistique et traduction, de théâtre et cinéma, de littérature, et de Langues, alors que la *Faculté de sciences sociales* regroupe ceux d'anthropologie, d'économie, de psychologie, de relations industrielles, de sciences politiques, de sociologie et de service social. Cette subdivision n'a cependant rien d'universel. Dans une université aux dimensions comparables⁸, la psychologie est associée aux sciences sociales alors que dans une autre⁹, toutes les sciences sociales et humaines sont rattachées à la *Faculty of Art* et la psychologie à la *Faculty of Science*. Tout cela suggère des aménagements administratifs et des compromis institutionnels, la recherche d'un équilibre fondé sur le poids relatif des facultés ou sur le respect d'une longue tradition. Ainsi les Facultés de droit sont-elles presque toujours séparées des autres disciplines. Il en va de même des Facultés de philosophie (à l'Université Laval par exemple), encore que l'on classe de plus en plus souvent les philosophes du côté des sciences humaines (à l'Université de Montréal ou à l'UQAM) ou de la Faculté des Arts (l'Université d'Ottawa).

- 17 Quoi qu'il en soit de ces arbitrages, la question est surtout de savoir si on peut séparer ce que la constante observation du monde nous a systématiquement forcés à réunir : l'homme est un animal social. Sur le plan épistémologique, les mêmes difficultés s'imposent d'ailleurs, quel que soit l'angle sous lequel elles sont abordées. Sauf peut-être dans le champ de la psychologie clinique, il s'agit de domaines du savoir où la recherche expérimentale est presque absente, où le chercheur n'a aucun contrôle sur l'objet qu'il étudie, où la généralisation à partir de l'étude de cas particuliers est toujours risquée et où le sujet étudié (l'humain ou la société) recompose constamment sa propre signification, sans que le chercheur y puisse rien, ce qui le place évidemment dans une situation différente de celle des sciences de la nature où le chercheur se penche au contraire sur un objet incapable de réflexivité. Les sciences sociales et humaines sont également globalement confrontées à la difficulté commune de comprendre, d'observer, d'analyser et de généraliser une connaissance satisfaisante – et jamais définitive – de l'humain ou de sa société.
- 18 Une distinction, pourtant, peut être établie entre ces deux termes. Les SHS semblent en effet fondées sur des points de départ différents. Et si l'on entend absolument distinguer les sciences sociales des sciences humaines, on pourra dire des premières qu'elles abordent l'humain comme la partie d'un tout, et les secondes comme une essence. Et si certaines disciplines comme la psychologie logent au sein de multiples enseignes, c'est que les courants qui traversent la discipline s'opposent selon qu'on s'y penche sur la façon dont chaque individu résout ses dilemmes intérieurs (comme c'est le cas du Freudisme) ou intègre, par le biais de la socialisation, les paramètres de la vie en société, comme c'est le cas du behaviorisme. Exemple apparemment atypique donc, la psychologie conforte indirectement la distinction que l'on vient de proposer entre sciences de l'humain et sciences de la société.

Les sciences humaines dans l'idée que s'en font les sciences sociales

- 19 Dans le regard du chercheur issu des sciences sociales, les sciences humaines se distinguent intuitivement par leur antériorité. On peut prétendre dans cette perspective qu'elles ont favorisé le développement des sciences sociales. On pense plus particulièrement ici au domaine de l'Histoire ou à celui de la Littérature, qui ont toujours constitué des espaces d'observation sociale. Notre curiosité pour l'histoire a elle-même précédé l'intérêt qu'on a pu porter à la société. Aussi n'est-ce pas par hasard si les premiers sociologues ont construit leur approche de la société dans une perspective socio-historique. Et si cette ambition a périodiquement été abandonnée, elle a marqué les propositions de Durkheim sur la division du travail social – elle-même au fondement du fonctionnalisme – et celles de Weber sur la place croissante de la rationalité au sein de la société occidentale, et sur le désenchantement du monde. Encore aujourd'hui, l'hypothèse d'une rupture entre modernité et postmodernité reprend l'idée d'une mutation plus ou moins rapide des rapports sociaux dont l'inspiration historique est évidente.
- 20 Dans une perspective différente, au sein des universités anglo-saxonnes, on a plus souvent parlé d'*Humanities* que de sciences humaines. Le terme recouvre un corps de connaissances incluant globalement les langues modernes et anciennes, la littérature, la géographie, la religion, l'histoire, la musicologie et la philosophie ; tous ces domaines

du savoir qui se sont développés au cours des siècles sans revendiquer toujours la reconnaissance d'une quelconque scientificité. Cet élargissement des références nous permet d'intégrer à la discussion l'influence de la philosophie sur l'évolution des sciences sociales.

- 21 Mais ce qui nous intéresse ici tient moins à l'idée que la philosophie ait pu directement ou indirectement jeter les bases de toutes les disciplines « savantes » contemporaines, mais qu'elle partage encore aujourd'hui le même espace intellectuel ¹⁰.
- 22 Il est vrai que les exigences de l'observation et de la mesure ont pu creuser un fossé difficile à franchir entre les diverses régions de ce monde commun. Au cours des quarante dernières années notamment, les chercheurs des sciences sociales ont investi une partie importante de leur énergie sur des questions de nature méthodologique, soucieux d'ancrer leurs travaux sur une base stable. Au-delà des grands débats qui, pendant une vingtaine d'années ont opposé *qualitativistes* et *quantitativistes*, un même souci de rigueur s'est imposé. Comprendre la société dans ses mouvements internes, étudier les relations de pouvoir, la mutation des références culturelles, ou la mutation des pratiques sociales exigeaient de la méthode et de la précision. L'évolution des conditions de financement de la recherche favorisa également cette montée vers l'empirie, qui a parfois ouvert la porte à l'instrumentalisation de la recherche, en même temps qu'elle menait à l'assèchement des perspectives de recherche et à l'appauvrissement du travail théorique. Ce rapetissement a parfois alimenté une forme de nostalgie à l'égard de la théorie générale, sinon de la *grande théorie* qui, par esprit de reconquête a pu conduire une partie des chercheurs des sciences sociales à réinvestir l'œuvre des pères fondateurs jusqu'à en faire une forme d'exégèse. Dans les deux cas, c'est la part de la créativité qui s'est rétrécie, disparue quelque part entre la description fine et la *Révélation*. Bref, entre deux certitudes. Il reste donc à chercher ailleurs la source de l'incertitude, et le goût du risque.

Les sciences humaines comme espace d'expérimentation intellectuelle ?

- 23 Je crois que c'est cette part de créativité dont les sciences humaines (ou les *Humanities* comme on voudra) sont encore investies. Elles ont été en partie protégées de la fuite en avant dont les sciences sociales se sont plus facilement accommodées. Bien sûr, dans le domaine des lettres, on a parfois poussé l'analyse littéraire jusqu'à défigurer les œuvres qu'on prétendait analyser. La rectitude méthodologique poussée jusqu'à ses limites n'est pas le propre des sciences sociales. En histoire, l'obsession des sources a pu mener à des travaux sans grand intérêt, faute de courage ou de sens de l'interprétation. Une partie de la philosophie s'est enfoncée dans l'érudition. Il demeure cependant que toutes ces disciplines ont de près ou de loin servi d'espace d'expérimentation intellectuelle et ont souvent eu un impact direct sur l'évolution des sciences sociales. Ainsi, le structuralisme a longtemps alimenté le programme de recherche théorique et empirique de nos disciplines alors qu'il puise ses origines dans la linguistique. Les travaux de Husserl sur la phénoménologie ont favorisé le développement du constructivisme en sociologie et du cognitivisme en psychologie. L'œuvre de Michel Foucault, dont le statut disciplinaire brouille volontairement les pistes, alimente presque tous les travaux de sociologie et de criminologie menés sur le thème de la domination. La théorie des communications (la cybernétique notamment) est venue

alimenter la perspective systémique en sciences politiques et en sociologie. Montesquieu, souvent défini comme moraliste, a par la suite été considéré comme un des précurseurs de la science politique, sinon de la sociologie contemporaine. En philosophie morale, l'école du *pragmatisme américain* a permis que l'éthique soit étudiée comme le produit des interactions sociales plutôt que la conséquence obligée de principes abstraits.

- 24 Une autre dimension des sciences humaines m'interpelle particulièrement : c'est leur maillage avec la création. C'est particulièrement le cas des études littéraires bien sûr, mais également de la linguistique, des communications, de la philosophie, de l'histoire, de la musicologie et même du cinéma. Je parle ici de ces domaines où le monde apparaît sous forme de noyaux, d'îles ou de principes disparates que l'on doit relier à l'aide de lignes pointillées. L'accès à ces réalités étant par définition imparfait, leurs contours et leurs relations floues, « on doit trafiquer quelque chose en attendant le jour qui vient ». Cette part de bricolage (d'évocation plutôt que d'affirmation) m'apparaît aujourd'hui indispensable au travail intellectuel et à une compréhension nouvelle de ce qui rend la société possible. Le refus d'une conception linéaire du monde suppose une part d'imaginaire. Il faut franchir à un certain moment cette ligne de risque, sans tomber dans la science-fiction. Je renvoie ici aux outils nécessaires à la compréhension des sociétés humaines contemporaines. Ceux dont nous disposons actuellement nous amènent systématiquement à conclure à la liquéfaction de nos sociétés. Une bonne partie des sciences sociales se confinent ainsi à l'étude de la marginalité. Nous devenons des anthropologues et des économistes de l'exception. Une part d'imagination est aujourd'hui nécessaire pour voir la société là où plus personne ne semble la trouver. Quelque chose nous échappe de la réalité symbolique du monde autant que de ses soubassements. Il nous faut tenter d'autres expériences intellectuelles, d'autres approches, qui comporteraient en plus des perspectives connues des dimensions éthiques et esthétiques. C'est la part que j'attends des sciences humaines.

Le besoin d'espaces intellectuels communs

- 25 Il ne s'agit évidemment pas ici de confier en sous-traitance une part du travail qu'on attend normalement des sciences sociales. Travaillant depuis quelques décennies dans le domaine de la sociologie du droit, j'ai fini par comprendre que la lisibilité des lois exigerait la participation des littéraires, des graphistes, sinon des ergonomes de sites internet. Les palais de justice ne pourront pas être repensés sans la collaboration des sociologues et des juristes et sans l'intervention des architectes, des sémiologues, et des *designers*. Les problèmes de légitimité de l'État ou de crédibilité du pouvoir judiciaire sont eux-mêmes d'ordre éthique et esthétique, car leur reconnaissance n'a jamais été totalement fondée sur la contrainte, mais sur une conception assez abstraite qu'on entretient de la communauté politique qui est sa communauté de destin. C'est une question de politologue bien sûr, mais également de philosophe et, pourquoi pas, de psychologue. Il faut apprendre à les assoir autour de la même table à dessin. Encore ici, comprendre à frais nouveau comment la société fonctionne réellement. Les Maisons des Sciences de l'Homme ne doivent-elle pas prioritairement servir cette ambition ?
- 26 Il s'agira du produit d'un travail commun. Une façon de reconduire la communauté des lettres – du moins celle des sciences sociales et humaines – dans sa fonction créatrice et

interprétative. Il ne s'agit d'ailleurs pas d'un programme si nouveau. Après tout, on l'a vu, les idées, les concepts et les hypothèses ont toujours voyagé d'une discipline vers l'autre. Il s'agit plus simplement d'apprendre à provoquer les choses et à fonder nos rapports sur une conception moins canonique du savoir. C'est le lieu privilégié de cette créativité dont je parlais. On passera par la suite aux essais et aux erreurs, aux observations et aux mesures. La part de l'exigence scientifique n'y sera pas sacrifiée, mais simplement reportée, un peu plus loin.

- 27 Ce rapprochement n'est que la suite d'un mouvement déjà amorcé. Après tout, les *sciences de l'homme* ont lentement pris acte de la socialité, à l'époque où les sciences sociales se penchaient elles-mêmes sur le thème du « sujet », de l'acteur, sinon de l'individualité. C'est le jeu des mouvements inversés. J'ai souvent pensé que les philosophes dont l'œuvre gardait leur pertinence après plusieurs siècles étaient d'abord et avant tout de judicieux observateurs du mouvement social. Les sciences sociales ne peuvent pas faire abstraction d'une certaine forme de transcendance sociale. Nous sommes donc très près les uns les autres.

Les SHS... Et les autres, alors ?

- 28 « Et puis, il y a les autres ». Il était inévitable que, toujours poussé par le rêve d'une certaine unité des connaissances, l'appel à l'interdisciplinarité s'étende toujours plus loin. On y postule que l'inévitable mouvement des idées et du savoir entrainera la coopération entre scientifiques de tous les horizons disciplinaires. Si tel est le cas, comment les chercheurs des SHS peuvent-ils s'associer à ceux des sciences *dures* ? En contexte québécois, on parle souvent alors de *recherche intersectorielle*. Ces idéaux portent cependant avec eux des problèmes d'ordre proprement épistémologique.
- 29 On peut caricaturer la relation entre les sciences sociales et humaines et les autres domaines de la connaissance (sciences physiques et sciences du vivant) en indiquant qu'elle est du même ordre que le rapport entre la direction et le mouvement, ou entre le sens et la motricité. On sait du moins qu'il est loin le temps de la « physique sociale ». On a indiqué plus haut que l'avantage des sciences *exactes* sur les sciences sociales et humaines vient en partie de ce que, dans un cas, il est possible d'établir des constantes, alors que dans l'autre, l'objet étudié change continuellement de forme, de direction et de signification : c'est le propre de l'humanité.
- 30 Or, le doute est toujours fragile face à la certitude. C'est ce qui explique que, dans l'espace public, les idéologies l'emportent souvent sur la connaissance. Sur le plan de la coopération scientifique la distinction entre des certitudes au poids inégal conduit également à consolider le statut des sciences *certaines* sur celles qui, au contraire, ont vocation à sonder les incertitudes. Cette position avantageuse conduit inévitablement à la construction d'alliances où les SHS sont mises au service des autres disciplines ; généralement sous couvert de recherches sur l'innovation, entendue au sens technique du terme ; car on n'arrête pas le progrès. Les SHS sont inévitablement alors soumises à une certaine idée du changement. Dès lors, la question qui se pose est tout simplement celle de l'acceptabilité sociale de ces innovations. Tout projet mettant en relation les sciences sociales et humaines et les autres domaines de la connaissance perpétue la fable du Pot de terre et du Pot de fer. Bien sûr, on a souvent, par symétrie des formes, parlé d'*innovation sociale*, histoire de faire bonne mesure, mais on réduit alors à peu de

chose la véritable question qui reste celle de la stabilité, de la construction et du changement social.

- 31 On ne doit pas contourner ici un aspect important de la question : l'argent. La disproportion entre les budgets destinés aux sciences dures, à la technologie ou à la santé, avec ceux des SHS est si élevée aujourd'hui qu'il est inévitable qu'on soit tenté d'arrimer le wagon des sciences humaines et sociales à l'une ou l'autre de ces locomotives... simple question de calcul. La question est de savoir où les sciences humaines et sociales veulent véritablement aller, sinon elles iront là où elles acceptent qu'on les mène. Il y a peu d'endroits où le terme *instrumentalisation* trouve autant de sens.
- 32 Osons tout de même demander à quelle condition un revirement d'initiative disciplinaire est possible. Le pivot de ce retournement se situe au niveau de la *problématique de recherche*, un concept qui échappe parfois aux chercheurs des autres domaines où l'évidence empirique réduit la sphère du questionnement. Or il se trouve que la vocation sociale de toute innovation est de faire l'objet d'une réappropriation sociale. Elle n'a autrement de sens que sur les écrans des ingénieurs et des « développeurs ». Ainsi, l'évolution d'*Internet* tient moins aux technologies qui supportent le Web qu'aux usages sociaux qu'on en a fait. Il s'ensuit que la plupart des thèmes de recherche appelant les sciences sociales et humaines à la rescousse de l'acceptabilité sociale pourraient tout aussi bien faire l'objet de projets initiés par les chercheurs des SHS. On tend alors toujours à répondre à la question des conditions qui rendent « la société possible » ou plus clairement encore, et dans une langue que tout décideur est en mesure de comprendre : dans quelle société voulons-nous vivre ? C'est là l'espace propre où les sciences de l'Homme peuvent être conçues comme « espace d'expérimentation intellectuelle », et élargies les conditions de la coopération interdisciplinaire en prenant l'initiative de ces rapprochements.
- 33 En regard de l'évolution de notre rapport à la connaissance, la remise en cause de ce que certains appellent les *Certitudes transcendantes*, fait que la hiérarchie qu'on a pu tacitement établir entre les sciences exactes et les autres (forcément inexactes et partant puériles) n'a peut-être plus de sens. Il faut voir plus loin.
- 34 D'ailleurs, sur le plan des données (sinon de « la mesure »), la constitution de plateformes communes ou de *Très Grandes Infrastructures de Recherche* (TGIR) trace la voie à de nouvelles modalités de coopération : Huma-Num, PROGEDO, etc. Ces plateformes, supportées ou hébergées par les MSH, permettent d'envisager la structuration de pratiques de collaboration étendues et la production de problématiques interdisciplinaires ambitieuses. Un avenir différent s'ouvre ainsi sur la collaboration scientifique, fondée cette fois sur le partage des données. Leur regroupement, leur traitement et leur exploitation commune, favorisent la naissance de travaux susceptibles de trouver appui sur des questions et des projets de recherche partagés.

Interdisciplinarité, une question de méthode ?

- 35 Pour y parvenir, il faut reposer la question des procédés de mise en commun des connaissances et des approches. L'interdisciplinarité dont il est question ici n'est pas un idéal abstrait mais une méthode. D'ailleurs plusieurs de ces procédés sont signalés par les auteurs qui se sont penchés sur les stratégies de coopération observées au sein des

Maisons de Sciences de l'Homme. On parle plus généralement ici de *Programmes de recherche*.

- 36 En France comme ailleurs, leur conception tient cependant plus souvent du bricolage que de l'architecture. On cherche à unifier sur papier des travaux disparates et des chercheurs engagés dans des projets de recherche qui ne se recoupent pas. Au sein de chaque MSH, sinon au sein de leur Réseau, la construction des programmes de recherche ressemble ainsi souvent à un exercice de style. C'est également le cas au sein des grands centres de recherche nord-américains. On parle alors de *Window dressing*. Il s'agit essentiellement de décider ce qu'on met dans la vitrine du grand magasin de la recherche.
- 37 Le développement de programmes de **recherche thématiques** est la stratégie la plus commode, parmi toutes celles qu'on trouve déployées dans nos domaines. Mais c'est généralement la plus pauvre. Évidemment, certains enjeux sont momentanément plus porteurs que d'autres. Dans le contexte canadien, ceux de la gouvernance, du pluralisme, de la vulnérabilité, de l'accès à la justice et de l'intégration sociale, sont parmi les **thèmes** de recherche les plus susceptibles de susciter l'adhésion des évaluateurs. Certains **objets** de recherche peuvent également servir de points de ralliement : la réalité autochtone, l'Intelligence artificielle, le changement climatique, la justice font partie de ces objets. Ils ne sont *a priori* rattachés à aucune discipline spécifique, mais ne garantissent pas pour autant une véritable intégration interdisciplinaire de la recherche. C'est le syndrome du sac de bonbons. C'est en définitive le sac plutôt que les caramels qui fait l'ensemble. L'un des risques de cette stratégie consiste à définir ces programmes de recherche en fonction des ressources du moment. Il s'agit de suivre l'argent. Mais c'est une porte ouverte vers la dispersion, la discontinuité et, à terme, la contractualisation pure et simple de la recherche.
- 38 Il faut sans doute envisager de plus en plus de construire ces programmes de **recherche sur l'étude des processus sociaux** dont l'observation est susceptible de fédérer les chercheurs des sciences sociales et humaines puis, à *nos conditions*, ceux des autres domaines. On peut tenter de réunir les chercheurs autour d'**un travail sur les concepts de référence**, mais il faut alors distinguer ceux qui aident au déploiement de la pensée de ceux qui ferment la porte à la création d'autres explications, d'autres désignations ou d'autres connotations et rendent possible la production de connaissances différentes de celles qui ne font que valider ce que l'on sait déjà. **Le travail sur les oppositions** peut ici jouer un rôle intéressant. La mise en compétition des concepts et de leur force explicative (ou descriptive) offre alors un point de fuite devant le risque de réification du monde que fait toujours courir sa mise en boîte théorique.
- 39 La plus fédératrice parmi ces modalités reste cependant la construction de *programmes* sur la base d'**une ou plusieurs questions complémentaires ou successives**. Cette approche par le questionnement évite la réduction de la recherche à des objets spécifiques prédéterminés, même si elle ne l'exclut pas. Elle ouvre la voie à une véritable discussion entre chercheurs d'horizons différents, tant au moment de la conception du *programme* qu'au cours de sa réalisation. Cette perspective est particulièrement en phase avec la tradition de la recherche francophone, alors que la recherche par objet ou par sujet est plus souvent caractéristique de la recherche de langue anglaise ¹¹.

- 40 On comprend que tous ces procédés présentent des forces et des limites. Il ne s'agit pas tant de stéréotyper les démarches conduisant à la conception de programmes de recherche interdisciplinaires nouveaux. Il ne s'agit cependant pas du seul défi posé à la recherche contemporaine. Se pose de plus en plus celui de la pertinence sociale de la recherche. L'histoire des MSH a fixé cet impératif dans la continuité de leur implantation régionale. Il faut savoir la conjuguer cependant avec les besoins de l'interdisciplinarité.

Ancrage, pertinence sociale, et recherche

- 41 Parmi les exigences qui contraignent les MSH à plus d'agilité (parfois à plus de contorsions), s'impose leur implantation locale ou régionale. C'est le défi de la co-construction de la recherche en même temps que de sa pertinence. Cette nécessité n'est-elle pas susceptible d'entrer en tension avec les exigences des financements européens, conçus sur une toute autre échelle ? C'est tout le problème de la *glocalisation*¹². Comment éviter la schizophrénie ? Cette question se pose également dans le contexte nord-américain où la recherche en partenariat est devenue la règle dans un très grand nombre de projets où chercheurs et acteurs doivent composer et où l'ambition intellectuelle doit pourtant néanmoins surprendre.
- 42 Ces tensions mettent également à l'épreuve les exigences apparemment contraires de la recherche fondamentale et de la recherche appliquée. Est-il possible de « parler des deux côtés de bouche » ? J'emploie volontairement ici une expression courante en contexte québécois, qui renvoie aux diverses formes de la duplicité. Il est difficile d'exiger de la recherche qu'elle réponde constamment à la question de l'heure. En effet, une caractéristique de l'action publique vient de ce que ses agendas évoluent à la vitesse de la conjoncture. Se trouvent alors tout à coup mis dos à dos, le calendrier de l'action (souvent tendu) et celui de la recherche (plutôt étendu).
- 43 Il n'y a pas de solution absolue à ce dilemme, sauf dans la distinction entre l'objet et la question de recherche. Du moins, sur de très longues périodes, il est apparu que les questions, lorsqu'elles comportent une dimension de recherche fondamentale, survivent à leur objet d'origine, même prosaïquement défini. Sur le strict plan de l'analyse, les données de la recherche servent en effet tout aussi bien à répondre à des enjeux de recherche appliquée et d'action (qu'elles documentent) qu'aux impératifs de la recherche fondamentale, dont elles contribuent à valider les hypothèses générales et particulières. En effet, ce n'est pas tant le choix de l'objet (ou de la thématique) qui fait la recherche *fondamentale* ou *appliquée*, mais la question du chercheur. Nous savons tous que ce ne sont pas les matériaux recueillis qui déterminent la nature même de la recherche, mais leur exploitation. On revient alors aux fondements mêmes de l'activité scientifique. Il n'y a pas de recherche s'il n'y a pas de question de recherche. Par extension, on comprend immédiatement que le contrôle de l'offre de recherche doit venir des chercheurs eux-mêmes. L'engagement très ancien de grands regroupements comme l'Association francophone pour le savoir (ACFAS) en faveur du dialogue entre la science et la société a depuis longtemps permis de conclure que les acteurs de l'action publique n'ont qu'une idée imprécise de leurs besoins en matière de recherche, et que l'intéressement doit venir des équipes de recherche plus souvent que des élus.
- 44 Je l'indique ici simplement pour montrer qu'il n'y a pas d'incompatibilité insurmontable entre les exigences de la recherche appliquée et celles de la recherche

fondamentale, et que la coopération entre acteurs et chercheurs n'oblige par ces derniers à démissionner de l'ambition théorique et de la généralisation des conclusions de la recherche. Aussi, le grand écart annoncé entre les besoins de proximité et les exigences (européennes) de la distanciation et de la généralisation réside dans l'œil du chercheur.

Faire mieux ce qu'on peut faire en commun

- 45 La notion de *société du savoir* proposée par l'Unesco est, au regard de sa portée, en voie de surpasser le concept d'*économie du savoir*, défendue par l'OCDE. On a fini par comprendre, apparemment, que certains impératifs transcendent les enjeux de la productivité et du rendement. Il en va de même de l'évolution technologique dont la destinée est fonction de sa réappropriation sinon de sa réinterprétation sociale.
- 46 Nos catégories, nos modèles, nos hypothèses sont-ils encore en mesure de rendre compte d'une évolution des destinées personnelles, plus entremêlées que jamais à l'évolution sociale ? Ces deux expressions sont de plus en plus indistinctes, alors que la définition de soi se confond à mille interactions et à mille dépendances.
- 47 Si nos origines disciplinaires nous ont appris à penser d'une façon organisée – car la cohérence de la pensée est une condition du travail intellectuel – tout cela doit servir maintenant à réfléchir hors des catégories et des hypothèses qui ont construit cette pensée. Non pas, *contre les catégories* apprises, mais *à cause d'elles*. L'ouverture des murs entre les sciences sociales et les sciences humaines est la condition première de ce redéploiement. Un espace doit être reconquis. Nous avons plus besoin que jamais d'un nouvel espace d'expérimentation intellectuelle, qui est l'espace de nos prochaines idées. Se trouve ainsi proposée une approche possible pour l'évolution des Maisons des Sciences de l'Homme. Il faut jouer « pour celui qui est juste à côté » dans une forme d'alliance nouvelle fondée sur la proximité intellectuelle et des modes de pensée.
- 48 Sur un tout autre front, les enjeux contemporains, même régionaux ou locaux, sinon européens, viennent régulièrement justifier cette relation privilégiée. Elle est la condition d'une nouvelle initiative des SHS dans le champ plus large des autres domaines de la connaissance. Les chercheurs des sciences humaines et sociales sont au centre de ce qui fait société. Il faut passer du repli à l'initiative.

NOTES DE BAS DE PAGE

1. Martine Bentaboulet, « Histoire d'une structure de la recherche : De la Maison au Réseau », dans Jacques Commaille (dir.), *Avenir de la recherche et Maisons des sciences de l'Homme*, Paris, Collection Athéna, 2019, p. 23-51.

2. <https://www.senat.fr/rap/r15-742/r15-742.html>.

3. Pierre Guibentif, « Les principes fondateurs du Réseau national des Maisons des Sciences de l'Homme », dans Jacques Commaille (dir.), *Avenir de la recherche et Maisons des sciences de l'Homme*, Paris, Collection Athéna, 2019, p. 53-101.
4. Brigitte Marin et Véronique Siron, *Les sciences humaines dans leurs maisons*, Fondation Maison des Sciences de l'Homme, Parenthèses, 2018, 177 pages.
5. « *La politique des MSH est ainsi en mesure d'assumer ce qui peut sembler un paradoxe : celui de rencontre compatible à une forte implantation locale avec une ouverture internationale, dans le cadre d'une politique coordonnée au niveau national* ». Tiré de Jacques Commaille, Pierre Rouillard et Serge Molikov, « La politique du Réseau national des Maisons des Sciences de l'Homme », dans Jacques Commaille (dir.), *Avenir de la recherche et Maisons des sciences de l'Homme*, Paris, Collection Athéna, 2019, p. 16.
6. De même, bien qu'il y ait peu de doute sur le caractère multidimensionnel des problèmes contemporains, on ne peut pas pour autant conclure que leur solution, elle, soit toujours de nature multidimensionnelle. Du moins cette question mérite-t-elle d'être posée. En effet, quel que soit le domaine de la connaissance auquel on s'attache, la solution aux problèmes posés se trouve rarement au niveau même où ces problèmes apparaissent.
7. À l'Université Laval par exemple.
8. À l'Université de Montréal.
9. À l'Université McGill.
10. Encore récemment, au Québec, un ouvrage sur la justice réunissait sans distinction sociologues, politologues, philosophes, psychologues, théoriciens de l'éducation et juristes, sans se soucier des appartenances disciplinaires. Je pense surtout pour ma part à la possibilité pour les sciences humaines (les *Humanities*) de servir de champ d'expérimentation pour les sciences sociales.
11. Ainsi, il est particulièrement intéressant de constater, en contexte canadien, que le Conseil de recherche en sciences sociales et humaines du Canada (plus influencé par la tradition anglo-saxonne de la recherche), exige du chercheur qui demande à être financé, qu'il explique d'abord et avant tout l'intérêt de son sujet de recherche là où le Fonds Recherche Québec pour la Société et la culture exige l'exposé d'une problématique.
12. La même question s'est posée au Réseau français des Instituts d'Études Avancées. Lire à ce propos : Jacques Commaille, « Les vertus du « glocalisme » dans la politique d'internationalisation de la recherche en sciences humaines et sociales », dans *Perspectives, Journal du RFIEA*, n° 8, automne-hiver 2012, pp. 2 et 22.

AUTEUR

Pierre Noreau

Politologue, professeur au Centre de recherche en droit public, université de Montréal.

II - Des structures et des métiers

Des structures et des métiers

p. 107-110



- 1 Si les principes fondateurs énoncés dans la Charte des MSH ont bien servi de riche socle théorique à leur développement, comme en témoignent les contributions de la première partie, ils ont aussi présidé aux choix de l'organisation concrète des Maisons et de leur fonctionnement.
- 2 Ainsi, l'effort de structuration du dispositif engagé à l'orée des années 2000 a pris une double forme : la création en 1999 et à l'initiative du MESR du Réseau national des Maisons des Sciences de l'Homme qui allait aboutir en 2006 à la mise en place d'un Groupement d'intérêt scientifique (GIS RnMSH) ; la rédaction en 2000 de la charte à laquelle devait adhérer chaque Maison. Toutefois, l'ambition intellectuelle du projet s'est longtemps accommodée d'une grande disparité de formes juridiques des MSH sur

le territoire, le principal étant alors que toutes les Maisons œuvrent à une transformation dynamique et partagée des sciences humaines et sociales.

- 3 Aujourd'hui la presque totalité des Maisons des Sciences de l'Homme a un statut d'Unité d'Appui et de Recherche (UAR)¹, ce qui permet théoriquement à une MSH : (1) de mener une réelle politique scientifique, (2) de porter des projets de recherche inter-laboratoires interdisciplinaires (inter-SHS et/ou intersectoriels) soutenus par des crédits de recherche régionaux, nationaux ou internationaux, (3) de proposer un ensemble de services et d'outils aux communautés SHS présentes sur les sites concernés. Cette homogénéisation des structures², impulsée par le CNRS et actée en 2019, s'est inscrite dans le prolongement des choix initiaux, avec d'une part l'établissement d'une nouvelle convention pour le GIS Réseau des MSH et d'autre part la rédaction d'une charte intégrant les nouvelles missions des Maisons notamment en matière d'infrastructures.
- 4 Plus précise que la précédente, la convention du GIS articule plusieurs instances : une instance institutionnelle d'échanges stratégiques associant les tutelles universitaires des MSH et l'InSHS (le Comité des partenaires) ; un comité directeur regroupant l'ensemble des responsables des MSH qui disposent ainsi d'une arène pour faciliter le dialogue entre les sites et avec les infrastructures nationales (cette instance favorise également le développement conjoint des compétences des personnels d'appui à la recherche) ; un conseil scientifique international garant du bon usage du label MSH. Comme le montre Jean-Pierre Gaudin³ dans sa contribution, le rôle du conseil scientifique du Réseau est à plusieurs facettes. Outre la production d'avis auprès du conseil des tutelles, il est investi dans la valorisation des actions mises en œuvre par les MSH. La présence de nombreux collègues étrangers lui permet de discuter des avancées des MSH à l'aune de comparaisons internationales.
- 5 Chaque MSH fait l'objet d'une convention spécifique entre les tutelles (universités et CNRS) qui précise les objectifs scientifiques et les moyens alloués par les différentes institutions. Les MSH s'investissent de manière différenciée dans quatre grandes missions :
 - Mission de **déploiement-relai** : les MSH doivent déployer et ancrer territorialement les dispositifs nationaux que sont (i) les Très Grandes Infrastructures de Recherche en SHS, (ii) les actions coordonnées de valorisation, (iii) les actions nationales en faveur de l'information scientifique.
 - Mission de **mutualisation** : les MSH doivent être en mesure de proposer des *services mutualisés d'appui à la recherche* à l'ensemble des unités de recherche qu'elles couvrent, CNRS et universitaires. Au-delà des économies d'échelle, la mutualisation encourage des solutions hyper-compatibles qui favorisent l'échange (interopérabilité des données) et le décloisonnement.
 - Mission **d'incubation** : les MSH doivent s'organiser autour d'une logique de *transversalité* par rapport aux unités, en capacité de cristalliser des initiatives de recherche qui alimentent le cœur scientifique des unités sans pour autant se situer à l'intérieur de celui-ci. Les MSH doivent en particulier constituer des dispositifs de *soutien aux projets interdisciplinaires* portés par les jeunes chercheurs et organiser éventuellement les formations nécessaires.
 - Mission de **fédération** : deux types d'actions peuvent être envisagés. Le premier consiste à *fédérer des unités d'un site* pour un projet particulier, en vue d'atteindre un poids scientifique suffisant pour légitimer un leadership national et une

visibilité internationale. La MSH exerce alors un rôle de coordinateur pour le projet dont le périmètre et les objectifs doivent être clairement précisés. Le deuxième type d'action, lié à la mise en œuvre de la politique de site, conduit à proposer que les MSH jouent un rôle important dans *l'animation et la structuration* de la communauté scientifique SHS du site.

Chaque MSH est accompagnée par un conseil scientifique international qui, comme l'écrit Pierre Rouillard, a toujours été un élément majeur destiné à « *ouvrir aux échanges internationaux, enrichir la vie scientifique, faire vivre un espace propre à la réflexion stratégique et à éviter les localismes en étant force de proposition pour les établissements* ».

- 6 Ces missions dans leur diversité et par leurs dimensions novatrices techniquement très pointues exigent de disposer d'un ensemble de personnels aux compétences variées et complémentaires. Comme le soulignent Myriam Danon-Szmydt et Cécilia Mendes « *la collaboration étroite entre techniciens, ingénieurs et chercheurs, chacun contribuant avec son expertise et son expérience, enrichie par le regard de l'autre, est indispensable à la réussite de cette ambitieuse et exaltante feuille de route.* » Mais, pour des profils polyvalents comme pour des institutions qui restent nouvelles vingt ans après leur création, le chemin de la reconnaissance n'est pas toujours simple.

NOTES DE BAS DE PAGE

1. La MSH de Bordeaux devrait disposer de ce statut au cours de l'année 2021.
2. Il convient de noter que l'homogénéisation des structures ne correspond pas à une homogénéisation des moyens, ces derniers pouvant varier considérablement d'une MSH à l'autre comme en témoignent les pages ci-après, tant en termes de nombre de personnels que de surfaces allouées à la MSH ce qui ne permet pas à toutes les MSH du territoire d'assurer l'ensemble des missions.
3. Actuel président du conseil scientifique du réseau des MSH.

1

Tableau synoptique des MSH en 2021¹

p. 111-116

Le tableau est accessible à l'adresse suivante : <http://www.alliance-athena.fr/les-msh-en-2021/>.

Les données réunies dans ce tableau ont été collectées en février 2021, certaines d'entre elles sont susceptibles d'évoluer au cours de l'année.

NOTES DE BAS DE PAGE

1. Les données réunies dans ce tableau ont été collectées en février 2021, certaines d'entre elles sont susceptibles d'évoluer en cours de l'année.

2

Les conseils scientifiques des Maisons

Pierre Rouillard

p. 117-122

NOTE DE L'AUTEUR

Mon propos a été nourri de discussions avec plusieurs responsables de Maisons et de Conseils Scientifiques que je tiens à remercier. J'ai tenu à anonymiser chaque remarque ou chaque observation faite par l'un d'entre eux et mon propos n'engage que moi. Je tiens seulement ici à rendre compte des pratiques mises en œuvre, sans formuler ni critiques, ni préférences. J'adresse mes remerciements à Pascal Buléon et Jacques Commaille, mes premiers attentifs lecteurs, pour leurs suggestions.

- 1 Ouvrir aux échanges internationaux, enrichir la vie scientifique, faire vivre un espace propre à la réflexion stratégique, éviter les localismes en étant force de proposition pour les établissements, telles ont été les grandes missions confiées aux conseils scientifiques des Maisons des Sciences de l'Homme dès leur création. La Charte des MSH, telle qu'elle se décline aujourd'hui, est ainsi l'aboutissement d'une démarche longue d'une vingtaine d'années dont on retrouve aujourd'hui un écho dans l'article 9 relatif au conseil scientifique des MSH, véritable ADN des Maisons qui les distingue des simples regroupements internes de laboratoires.

« Les MSH sont dotées d'un conseil scientifique composé d'enseignants-chercheurs et de chercheurs exerçant à l'étranger ou dans des établissements extérieurs aux établissements tutelles des MSH. Le conseil scientifique a vocation à accompagner et à enrichir la vie scientifique des Maisons. Les centres, équipes et unités de recherche associés à une MSH participent à son fonctionnement et conservent leur souveraineté méthodologique et scientifique tout en favorisant le développement d'actions de mutualisation. »¹

- 2 La création de ces conseils scientifiques n'a pas été si facile et il a fallu assez souvent les légitimer. Cette entreprise a pris des formes différentes selon les Maisons, certaines

étant un regroupement d'UMR de grande taille ayant déjà une longue histoire, d'autres fonctionnant selon le mode « projets ». Dans le premier cas, la simple idée d'un conseil scientifique de la Maison est apparue parfois superflue, tant chaque UMR voulait mener sa politique sans prendre en considération son nouvel environnement. Une autre contrainte qui pouvait rendre difficile l'acceptation d'une politique scientifique fut, un temps, la faiblesse des budgets susceptibles d'être mis en œuvre pour des projets associant plusieurs entités composant une Maison. Ces temps sont révolus.

- 3 **La composition** des conseils scientifiques ne doit rien au hasard, avec un équilibre entre collègues étrangers et collègues français, choisis en dehors du périmètre de la Maison. Une telle extériorité du conseil permet d'éviter l'influence trop grande d'une économie localiste du champ de la recherche propre à l'histoire de telle ou telle Maison ou Université. En fonction des situations, les directeurs des Maisons peuvent assister (sans voix délibérative) aux dits conseils. Cette présence est la plupart du temps jugée utile et appréciée de tous les participants.
- 4 L'évolution des cadres de la politique scientifique européenne et nationale² de ces dix dernières années conduit à conférer aux conseils scientifiques des MSH un rôle plus important sur les différents sites. Réfléchir sur les grands choix scientifiques de la Maison, suivre ses thématiques et ses projets marqués du sceau de la pluridisciplinarité et/ou de l'interdisciplinarité, apprécier le fonctionnement des services communs et plateformes de la Maison, autant de fonctions qui doivent être pensées en lien avec les politiques de recherche locales, ces dernières devant trouver des interlocuteurs dans les personnalités qui composent les conseils scientifiques des Maisons. Ces orientations politiques générales font écho *a priori* à l'esprit initial des MSH qui est bien celui de la fédération des approches disciplinaires, du soutien à la production de nouveaux outils pour la recherche et de l'élargissement interdisciplinaire.
- 5 Comme le montrent les résultats de la politique de recherche européenne (Horizon 2020), il existe entre le cadre politique général et ses applications de forts écarts³ qui imposent d'être pensés par l'ensemble des communautés SHS et qui doivent être bien connus des membres des CS des MSH pour un meilleur accompagnement des Maisons.
- 6 Le conseil scientifique est aussi le lieu où est débattu le soutien à des programmes émergents (souvent aidés par des crédits spécifiques ou par des budgets alloués par les collectivités locales). C'est là encore une mission majeure des Maisons qui, avec l'aide de leur conseil scientifique, participent ainsi au renouveau de la recherche sur les différents sites. Dotés de financements faibles mais précieux pour les équipes SHS, les appels d'offre internes à chaque Maison génèrent de riches temps d'échanges. Les membres des CS assument la fonction de jury et leurs interventions sont saluées par tous les acteurs qui voient là une tâche essentielle (et ce, notamment dans les Maisons à ample spectre disciplinaire et quand le conseil scientifique compte des collègues des autres sciences).
- 7 Face à cet ensemble de missions assumées différemment d'un site à l'autre, **le mode de fonctionnement** des conseils n'est pas uniforme. Bien souvent est organisée une réunion annuelle d'une demi ou d'une journée entière. Un autre choix est parfois fait, d'une réunion de deux ou trois jours, le conseil auditant tous les acteurs de la Maison, ceux des pôles, des services communs et plateformes, et bien sûr ceux des projets sélectionnés et financés. Le dialogue ne s'établit pas avec les seuls directeurs d'équipes ou de plateformes mais avec un grand nombre de personnels. Le temps disponible

permet d'assurer un suivi de l'action d'une année à l'autre et de s'entretenir avec les partenaires de la Maison, de la Ville, de la Région.

- 8 **La « géographie »** interne des Maisons est aujourd'hui plus diverse qu'elle ne l'était il y a une dizaine d'années, de celles qui s'appuient sur quelques Unités, le plus souvent de grosses UMR, dans le domaine des SHS sans en sortir beaucoup, à des Maisons soit localisées dans une université pluridisciplinaire soit au centre d'un vaste réseau d'Universités, d'Instituts et d'Écoles acteurs de recherches en SHS, en droit, économie et sciences dites « dures », de la biologie à la physique. Dès lors, la fonction du conseil scientifique change car, dans le second cas, les appels d'offre ont des thématiques très vastes, ce qui nécessite alors pour le bon fonctionnement du conseil de compter en son sein des personnes aux profils « sciences dures » comme nous l'avons évoqué précédemment. Si l'on note des différences qui tiennent à la nature du site, il en est d'autres qui tiennent au budget mis en œuvre selon que l'essentiel vient des dotations CNRS, des Universités ou des partenaires, selon l'insertion de la Maison dans un IDEX ou selon le soutien (seulement dans les Régions hors Ile-de-France) de crédits CPER. Différences que les membres des conseils doivent savoir apprécier.
- 9 Au fil du temps, le rôle des conseils scientifiques des MSH s'est ainsi à la fois renforcé et diversifié, demandant aux membres de ces conseils une plus grande implication et une plus grande disponibilité⁴ mais ces exigences sont peu de choses au regard de l'apport intellectuel et scientifique de telles instances

NOTES DE BAS DE PAGE

1. Article 9 de la charte des MSH, 2019
2. Voir infra le texte de Gilles Pollet et Jean Vigreux, *L'interdisciplinarité en mouvement*.
3. Cf. Contribution de l'alliance Athéna au programme cadre européen H 2020 [<http://www.alliance-athena.fr/contribution-de-l'alliance-athena-au-programme-cadre-europeen-h2020/>].
4. Les « jeunes émérites » constituent de précieux soutiens pour ces conseils.

AUTEUR

Pierre Rouillard

Président (2001-2005) du Réseau national des MSH, Directeur (2000-2012) de la Maison Archéologie & Ethnologie René-Ginouvès à Nanterre (MAE), directeur de recherche émérite au CNRS, historien et archéologue.

3

Le conseil scientifique du Réseau (2016-2020)

Jean-Pierre Gaudin

p. 123-134

- 1 La construction d'une politique de sites universitaires a reconfiguré le paysage de la recherche autour de grands ensembles, dans lesquels les SHS sont en général confortées. Un des objectifs poursuivis est que les infrastructures de recherche en SHS (notamment dans le numérique) permettent à tous les chercheurs et enseignants-chercheurs d'accéder aux données, où qu'ils soient sur le territoire. Et les MSH, chacune sur son site, jouent alors un rôle-clé de creuset interdisciplinaire, encourageant les accès aux infrastructures et constituant un facteur d'innovation. Dans cette perspective, le Réseau national des MSH favorise des synergies, des partages de compétences et des échanges territoriaux. Et ce, en s'appuyant en particulier sur le conseil scientifique national du Réseau, qui a une composition pluridisciplinaire large et internationale. Le conseil scientifique joue un rôle de gardien des principes en même temps qu'il est un *go between* et un passeur d'expérimentations entre MSH.
- 2 Initialement, lors de la première construction du Réseau national des MSH, avait été mis en place un « Conseil d'orientation scientifique ». A travers trois générations de structuration des MSH, ce conseil, tout en changeant partiellement de nom, a conservé un rôle d'impulsion en même temps que d'évaluation. Ce rôle est caractérisé à la fois par la pérennité des objectifs et par une adaptation à l'évolution des contextes du monde universitaire.
- 3 Le conseil scientifique du Réseau national des MSH réunit actuellement 16 membres, proposés par le Comité directeur, en veillant à une bonne représentativité des différents secteurs des SHS. Sur proposition du CNRS (1/3), de la CPU (1/3) et de l'assemblée des directrices et directeurs des MSH (1/3), les membres de ce conseil scientifique (chercheurs, enseignants-chercheurs, ingénieurs) sont choisis en fonction de leurs compétences dans les domaines des SHS et de leurs interfaces avec d'autres sciences. La moitié d'entre eux (8) est en poste à l'étranger. C'est donc un conseil

mobilisant des références internationales, avec des compétences pluridisciplinaires et intersectorielles.

Un rôle multiforme

- 4 Actualisé par la convention constitutive de 2019, le rôle du conseil scientifique du Réseau est à plusieurs facettes. Il donne en particulier son avis, transmis au Comité directeur ainsi qu'au Conseil des tutelles, sur les demandes d'adhésion (et, symétriquement, sur la suspension ou le retrait du label MSH), demandes qu'il évalue conformément aux principes de la Charte des MSH. Par le biais de ses membres, qui sont également présents comme correspondants au sein de chaque conseil scientifique de MSH, il apporte par ailleurs son soutien et son expertise aux MSH et il assure le suivi de leurs orientations dans le cadre du Réseau. C'est là une fonction importante de circulation de l'information et de suivi des activités scientifiques. En plus de ces fonctions d'évaluation et de pilotage, il a l'initiative de formuler des avis et des propositions sur les orientations générales et les priorités stratégiques du Réseau. Il peut intervenir ainsi comme catalyseur et diffuseur d'expérimentations, ainsi que le montre le projet de colloque national sur le thème « Interdisciplinarité(s) ».
- 5 Durant ces dernières années, l'activité du conseil a concerné largement l'instruction des demandes d'adhésion et/ou de validation de nouveaux projets d'action proposés par des MSH préexistantes. Il a suivi par ailleurs l'expérience de jumelage du Réseau avec des dispositifs interdisciplinaires existants ou émergents sur des sites à l'étranger (Belgique, Tunisie). Enfin, il a formulé des initiatives nouvelles en matière de valorisation des recherches dans les MSH et d'encouragement à l'interdisciplinarité.
- 6 Ainsi, l'activité du Réseau se situe dans un contexte universitaire marqué par de profondes et rapides évolutions qui ont amené ces dernières années son conseil scientifique à prendre des initiatives que l'on va présenter synthétiquement ici.
- 7 Rappelons d'abord l'évolution profonde du contexte. Il est dorénavant important de prendre en compte la structuration renforcée de sites universitaires en lien avec l'autonomie de gestion et de politique scientifique récemment conférée par la loi. Mais il convient de noter également le rôle stratégique de la valorisation des travaux des MSH, non seulement en direction des entreprises présentes sur leur périmètre mais, tout autant, vers la société civile et les acteurs publics. Car ces derniers contribuent à la définition des priorités de recherche régionales et locales et, pour une bonne part, au financement des MSH.
- 8 Ces évolutions institutionnelles vont en réalité dans le même sens que l'émergence, tout aussi décisive, de nouvelles priorités scientifiques. En effet, le déploiement à travers la société et l'entreprise des technologies de l'information et de la communication, les questions vives de santé publique et de biotechnologie, les enjeux climatiques et environnementaux, correspondent, chacun à leur manière, à de nouveaux « grands défis de société ». Et en termes de pilotage scientifique, il ne faut pas oublier non plus des évolutions moins médiatiques et visibles, comme le risque de marginalisation de « sciences rares », celles à petits effectifs et à faibles ressources contractuelles, mais qui restent garantes en SHS d'un capital d'érudition et de réflexion.

- 9 Le conseil scientifique du Réseau s'est saisi depuis 2016 de ces questions émergentes, qui ont fait l'objet d'initiatives et de propositions validées par les instances de décision du Réseau. Faisons une évocation rapide des deux principales d'entre elles : la valorisation vers l'action publique et l'organisation, en 2021, d'un colloque sur le thème « Interdisciplinarité(s) ».

La valorisation vers l'action publique : les MSH sur leurs territoires

- 10 Le conseil scientifique est parti d'un bilan. Des autorités locales sont déjà présentes dans les instances de pilotage des MSH, telles leurs conseils scientifiques ; elles peuvent donc y faire valoir leurs attentes. En retour des directeurs de MSH participent aux instances consultatives de certains Conseils régionaux. Cependant, les MSH sont encore insuffisamment visibles aux yeux de responsables locaux, qui s'adresseront plus volontiers à tel ou tel laboratoire spécifique ou, s'ils sont dans l'hésitation, au niveau général d'une présidence d'université.
- 11 C'est là un paradoxe préjudiciable, alors que les MSH sont en réalité placées au mieux pour favoriser des coordinations entre plusieurs centres de recherche et pour nourrir les éclairages interdisciplinaires qui sont aujourd'hui nécessaires à la plupart des choix de l'action publique. Il convient donc de valoriser le rôle des MSH et de les conforter comme interlocuteurs interdisciplinaires sur leurs sites.
- 12 Certes, la Charte des MSH avait appelé, dès 1999, à « *la meilleure diffusion possible des recherches auprès des institutions publiques ou privées, à l'échelle locale, nationale ou internationale* ». Et la valorisation locale des recherches avait fait partie d'emblée des priorités de plusieurs MSH, comme le soulignait le rapport Commaille « Avenir de la recherche et MSH » dès 2006. Cette préoccupation a été ensuite actualisée par l'un des cinq grands principes d'action des MSH : « l'implantation territoriale ». Cela s'est concrétisé par la valorisation engagée principalement vers les acteurs socio-économiques, puisque les collectivités locales sont parties prenantes du développement économique territorial. Néanmoins, s'il convient de « visibiliser la recherche des MSH sur leurs territoires », c'est aussi vers la diversité des politiques publiques des autorités locales, Régions, Départements, Métropoles, agglomérations et villes qu'il faut se tourner. C'est là un enjeu intellectuel autant qu'institutionnel. L'important est de stimuler l'inscription politique et sociale des travaux de recherche et d'assurer un ancrage local et régional des MSH dans des domaines aussi divers que l'archéologie, l'aide sociale, la culture, la sécurité des personnes, la santé, l'emploi, les transports, l'éducation ou le patrimoine.
- 13 Il apparaît essentiel de valoriser les expériences menées et de systématiser des partenariats entre les MSH et ces médiateurs publics des intérêts et populations que sont les collectivités locales. La valeur ajoutée de ces partenariats de veille et/ou d'analyse avec les MSH tient notamment à une contextualisation scientifique large et à une capacité à formaliser la complexité, c'est-à-dire à comprendre l'interdépendance entre divers enjeux. Les SHS ont ainsi vocation à être mobilisées « en interdisciplinaire » mais aussi « en intersectoriel », notamment avec les sciences de l'ingénieur, les TIC, la médecine, etc.

- 14 De ce point de vue, bien des atouts sont déjà présents dans les MSH. La structuration des plateformes et le déploiement des TGIR permettent d'alimenter des travaux allant à la rencontre des attentes d'autorités locales. On pense également à la diversité des dispositifs d'analyse qui peuvent y être liés : les indicateurs locaux, à portée sociale ou environnementale ; les Observatoires et diagnostics territoriaux ; les SIG et la cartographie analytique (archéologie, réseaux urbains) ; les diagnostics décisionnels ; les enquêtes qualitatives (notamment sur les questions patrimoniales et culturelles) ; les traitements des données et les Big Data.
- 15 Il peut s'agir dans ces situations d'accompagner, de critiquer parfois, et d'évaluer la commande publique. Au-delà des recettes d'action habituelles, c'est l'occasion grâce à la recherche, d'une analyse des résistances, des échecs, ou des blocages de politiques publiques. Les SHS permettent ainsi de comprendre et d'approfondir les situations de controverse, d'incertitude et de risques, en se situant en amont des agendas de court terme. Il faut donc ajouter à la valorisation ex-post de travaux de recherche, pour lesquels est demandé aux MSH de faire connaître et mettre en valeur des résultats préalables, la possibilité d'une co-construction avec un commanditaire d'une programmation de recherche, proche ou non d'une démarche d'expertise. Les deux formes de valorisation impliquent des modalités différentes, pour que les démarches des SHS ne se limitent pas à des mesures « d'acceptabilité » ou d'« impact social » des politiques.
- 16 Pour conforter ces différentes démarches de valorisation, le conseil scientifique a mis en avant deux propositions en 2018 :

1 - Des montages partenariaux de valorisation

- 17 Loin des lourdeurs organisationnelles, le Réseau pourrait inciter des partenariats entre MSH et collectivités territoriales. Mais ceux-ci doivent cependant respecter la temporalité longue de projets de recherche, co-définis et soutenus financièrement avec des collectivités locales. Il s'agirait donc de partenariats mis en œuvre à travers des formes de conventions cadres englobant plusieurs actions, et de conventions CIFRE pour des doctorants sur des sujets concernant les politiques publiques locales, ou bien encore de contrats conseil, conclus directement entre collectivités territoriales et MSH-Universités.
- 18 Cela peut servir de support à des expériences de « prix de valorisation » et à des « salons régionaux de mise en valeur » des travaux de recherche, en relation avec des événements locaux ou des agendas politiques et sociaux sur site.
- 19 Dans ces rapports de coopération entre pouvoirs locaux et MSH, il faut bien entendu éviter les risques du localisme et veiller à préserver l'indépendance des équipes de recherche. Ceci passe par une pluralisation des interlocuteurs. Il est important de diversifier les collectivités locales interlocutrices et d'impliquer dans ces montages partenariaux des associations ou ONG concernées. Il convient également d'élargir le cercle des parties prenantes, chaque fois que possible, à des établissements publics locaux (tels les FRAC, Musées, acteurs culturels et sociaux, etc.)

2- Des « profils dédiés » à la valorisation dans chaque MSH

- 20 Des conventions partenariales avec les acteurs publics locaux (par exemple sous forme de marchés publics sans mise en concurrence) seraient à accompagner par la désignation de chefs de projets et de comités spécifiques de suivi et d'évaluation. Les personnels des MSH ont ici toute leur expérience à faire valoir. Il faudrait aussi pouvoir définir les « profils de fonction » et désigner des responsables de la valorisation territoriale, systématiquement au sein de chaque MSH. Complémentairement, le conseil scientifique de chacune des MSH devrait pouvoir contribuer au pilotage de ces partenariats et à leur évaluation en continu. On pourrait aussi envisager d'assurer la représentation d'une ou de plusieurs collectivités territoriales dans le comité de suivi, avec voix consultative.
- 21 Sur la base de ces propositions, le Comité directeur du Réseau a décidé la création d'un groupe de travail *ad hoc* réunissant à la fois des directeurs de MSH, des membres du conseil scientifique et du CVT Athéna, pour cerner plus précisément les contours de la valorisation en SHS, et pour évaluer les forces et opportunités des expériences déjà menées et faire des propositions pratiques. Ce groupe a travaillé au long de l'année 2018 et a réuni trois ateliers autour des chargés de valorisation en fonction dans certaines des MSH. Le rapport final, remis en juin 2019 par Francis Aubert, souligne la diversité, voire la profusion des démarches déjà menées par les MSH et la difficulté de les situer dans un cadre d'ensemble. Mais en plus de favoriser des échanges d'expériences entre MSH, ce groupe de travail s'est intéressé à la question des indicateurs de suivi des activités de valorisation. S'ils ont leur intérêt en tant que « tableaux de bord » de suivi des fonctions qui sont assurées par les MSH, le rapport souligne aussi leurs limites en tant que mesures d'impact social des activités de valorisation. Il suggère donc plutôt de raisonner en termes d'analyses de processus, ce qui serait également important pour construire une politique d'ensemble de la valorisation dans le Réseau des MSH.

Un Colloque national du Réseau sur le thème « Interdisciplinarité(s) »

- 22 Le conseil scientifique a été très attentif aux nouveaux contextes du développement de la connaissance pour la dynamique des SHS :
- d'abord la possibilité d'une capitalisation plus forte sur les développements passés de la connaissance grâce aux nouvelles technologies d'investigation et de traitement des données, encourageant une évolution très rapide des paradigmes et des méthodes.
 - Ensuite, depuis la création de la première MSH à Paris et la diffusion du « modèle MSH » en France, l'ajout à la construction d'une interdisciplinarité interne aux SHS d'une ambition plus large d'« intersectorialité ». C'est-à-dire la favorisation des échanges et des collaborations des SHS avec les sciences de la nature et des techniques. Certains défis de société y conduisent particulièrement : la question des « risques », celle du climat, celle des biotechnologies.
 - La volonté pour les SHS de ne pas être assignées à l'étude de « l'acceptabilité » sociale des évolutions technoscientifiques, mais bien de permettre d'interroger les

- préalables des demandes de recherche, et donc les prérequis ou les implicites des politiques publiques.
- Enfin, une attention renouvelée pour la « recherche-action » qu'on nomme aujourd'hui recherche participative, nécessitant de trouver des équilibres entre la vision large des publics (ou des acteurs politiques) et des recherches très pointues, souvent segmentées par la spécialisation scientifique.
- 23 Ces éléments ont conduit à proposer un colloque national, organisé en 2021 autour du thème « Interdisciplinarité(s) », dont l'objectif serait d'articuler étroitement les réflexions sur les aspects fondamentaux de l'interdisciplinarité avec l'analyse des expériences interdisciplinaires déjà conduites dans les MSH. C'est pourquoi l'emploi du pluriel a été privilégié dans le titre de ce colloque, ouvrant au maximum le champ des analyses et des réflexions.
- 24 Certes, l'interdisciplinarité n'est pas un problème nouveau mais elle reste une question-clé, toujours à retravailler, pour approfondir les conditions de la production scientifique. En proposant un colloque sur ce thème, le conseil scientifique du Réseau a souhaité notamment être un acteur de l'intensification des relations et de l'échange d'expériences entre les différentes MSH. C'est cette perspective de rencontre scientifique au plan national et international qui a reçu l'assentiment du Comité directeur et des tutelles.
- 25 Les multiples « demandes » ou attentes actuelles d'interdisciplinarité(s), laissent apparaître trois grandes dynamiques :
- La mise en forme par les milieux scientifiques de nouveaux objets de recherche qui relativisent les structurations disciplinaires préétablies (par exemple les liens santé-environnement-alimentation, l'intelligence collective appliquée aux actions publiques, ou encore la diffusion des systèmes d'information géographique).
 - L'émergence d'importants champs scientifiques autour de structurations théoriques renouvelées (par exemple les sciences cognitives, les théories de la complexité ou l'intelligence artificielle).
 - L'affirmation de défis de société « transversaux », ayant chacun des enjeux éducatifs forts (par exemple le climat, la protection des ressources naturelles, les migrations, la globalisation de la sécurité, la durabilité économique, ou encore la métropolisation).
- 26 Pour faire place à ces dynamiques d'ensemble et, en même temps, mettre en valeur l'expérience spécifique des MSH, le colloque proposé sera organisé autour de deux agencements complémentaires de réflexions et de débats. D'une part les expériences d'interdisciplinarité menées par les MSH (terminées ou en cours ; bons exemples ou bien échecs instructifs), ceci pour valoriser l'interdisciplinarité « en acte » et les acquis des MSH, mais aussi pour identifier les principales difficultés et obstacles auxquels peuvent se heurter, et se heurtent de fait, les formes d'interdisciplinarité(s) et d'intersectorialité développées. D'autre part des éléments de réflexion plus généraux concernant notamment l'épistémologie de l'interdisciplinarité, et surtout l'évolution de son statut et de son rôle dans le système universitaire actuel et face aux grands défis de société, ainsi que des formes de comparaisons internationales dans ce domaine.
- 27 Ces propositions ont été validées par le Comité directeur fin 2019. En dépit de l'exceptionnalité de l'année 2020, un comité d'organisation a commencé à fonctionner et fait un appel à contributions auprès des différentes MSH souhaitant présenter et

discuter collectivement leurs expériences d'interdisciplinarité, au regard des évolutions des enjeux théoriques actuels des interdisciplinarité(s). L'organisation des contributions et la préfiguration des ateliers thématiques du colloque prévu en 2021 sont en cours.

Pour conclure

- 28 Ces différents éléments rapides concernant les fonctions et les initiatives du conseil scientifique illustrent son rôle garant des principes fondateurs des MSH dans un dispositif comportant une multitude de tutelles, de partenaires des milieux académiques mais aussi sociaux, économiques, culturels et politiques. Dans un tel contexte, le conseil scientifique du RnMSH est une sorte de gardien des principes en même temps qu'un *go between* et un passeur d'innovations.
-

AUTEUR

Jean-Pierre Gaudin

Président du conseil scientifique du Réseau national des MSH, membre du conseil scientifique de la MSHSUD, professeur de science politique, membre émérite du CHERPA de l'IEP d'Aix-en-Provence.

4

Les métiers d'appui à la recherche en SHS : du singulier au collectif

Myriam Danon-Szmydt et Cécilia Mendes

p. 135-140

- 1 Comment parler de recherche aujourd'hui sans évoquer les ingénieurs et les techniciens qui œuvrent en appui à la recherche, en collaboration souvent étroite avec les chercheurs ? En sciences humaines et sociales comme pour les autres sciences, c'est une réalité en pleine mutation. Évoquons ici quelques singularités des métiers d'ingénieurs-techniciens en SHS et les transformations qui les traversent depuis ces dernières décennies. Les réflexions qui sont présentées ici n'épuisent pas la question mais constituent un témoignage d'acteurs impliqués.

La Branche d'activité professionnelle (BAP) constitue le niveau supérieur de l'arborescence du référentiel des emplois-types de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (RÉFérens III). Elle regroupe tous les emploi-types qui contribuent au développement du secteur professionnel. Les BAP sont au nombre de 8 : BAP A : Sciences du vivant, de la terre et de l'environnement ; BAP B : Sciences chimiques et Sciences des matériaux ; BAP C : Sciences de l'Ingénieur et instrumentation scientifique ; BAP D : Sciences Humaines et Sociales ; BAP E : Informatique, Statistiques et Calcul scientifique ; BAP F : Culture, Communication, Production et diffusion des savoirs ; BAP G : Patrimoine immobilier, Logistique, Restauration et Prévention ; BAP J : Gestion et Pilotage.

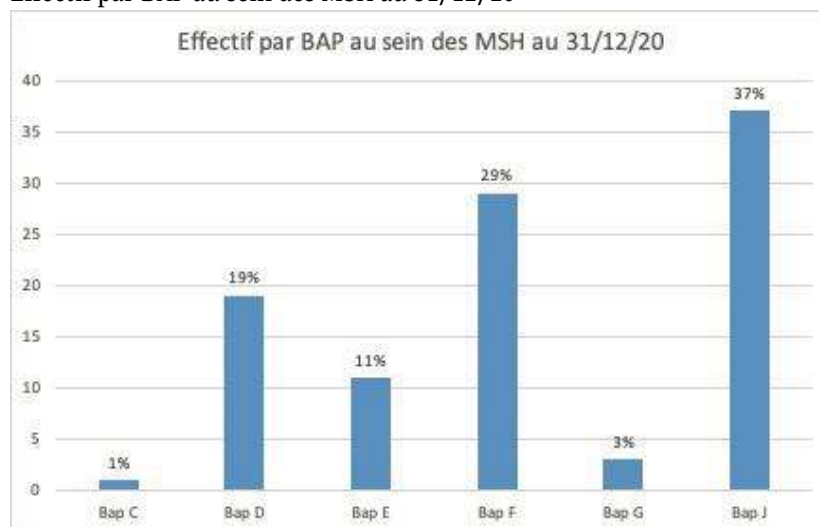
Les métiers d'appui à la recherche en SHS et leurs singularités

- 2 Les métiers d'appui à la recherche en SHS sont très variés et issus de branches d'activités professionnelles (BAP) différentes, même s'il en existe une spécifique aux SHS : la BAP D, dont il faut reconnaître la faiblesse des effectifs notamment dans les

universités¹, phénomène qui s'est plutôt accentué depuis vingt ans alors que les besoins se sont accrus. La BAP D regroupe les compétences en production, traitement et analyse de données, d'enquêtes, ou de sources historiques et culturelles ou archéologiques. Cette BAP a fait l'objet d'une étude fort intéressante² qui insiste notamment sur les questions de polyvalence des profils.

- 3 Les chercheurs en SHS, à l'aune notamment de l'informatisation de nombreuses pratiques scientifiques, ont exprimé des besoins d'une diversité croissante en matière d'instrumentation. La demande vis-à-vis des personnels d'appui a été de ce fait de plus en plus hétérogène, incitant ces personnels à déployer de nouvelles compétences pour faire face à une diversification des tâches. Cette multi-compétence, bien qu'appréciée au quotidien dans les unités, a tardé à être reconnue par les commissions d'évaluation dans le cadre du processus de promotion des agents. Le rapport d'étude « Interdisciplinarité des ingénieur-e-s et des technicien-ne-s au CNRS »³ a signalé cette situation et a formulé des recommandations en faveur de la cohérence du métier, de la répartition de la polyvalence sur un collectif plutôt que sur un agent, de la reconnaissance et de l'évaluation des carrières avec des critères appropriés ainsi que la mise en œuvre d'actions de sensibilisation des instances d'évaluation et l'accompagnement à la professionnalisation des agents.

Effectif par BAP au sein des MSH au 31/12/20



- 4 Un autre phénomène qui vient conforter le précédent est celui de la porosité des métiers d'ingénieur à l'heure du numérique. Ainsi par exemple, l'administrateur d'une base de données SHS aura à composer avec des savoir-faire en informatique (BAP E), en documentation scientifique (BAP F) et en traitement des données (BAP D). Dans un monde idéal où le nombre de personnels d'appui serait moins limité, il s'agirait de créer les conditions de collaboration entre ces différents métiers décrits par leur référentiel. Dans les faits, il s'agit souvent pour un personnel de monter en compétences dans des domaines parfois fort éloignés de son métier d'origine.

Des réseaux professionnels pour faire face à ces changements

- 5 L'ouverture des données de la recherche, la promulgation de la loi sur la République numérique, plus largement la science ouverte⁴ sont les derniers vecteurs de transformation des métiers d'ingénierie de recherche. Pour y faire face, ingénieurs et techniciens ont éprouvé la nécessité de partager leurs savoirs. Plusieurs réseaux professionnels «spontanés» se sont créés. Au CNRS, l'Observatoire des Métiers et de l'Emploi Scientifique précise que les réseaux métiers « ont pour objectif de participer au maintien et au développement des compétences entre agents partageant des compétences communes et de limiter l'isolement professionnel »⁵. Plusieurs réseaux ont déjà fait preuve de leur utilité. Le monde de l'édition scientifique, particulièrement concerné, a été par exemple à l'origine de plusieurs initiatives. En SHS, le réseau baptisé REPÈRES (REseau de PEpinières de REvues Scientifiques) est le fruit d'une initiative portée par une trentaine de professionnels de l'information scientifique soucieux d'apporter des réponses concrètes aux responsables de revues : hébergement des publications, référencement, structuration des données et interopérabilité, accompagnement éditorial, transition vers l'accès ouvert pour les revues sur abonnement, etc. Citons encore le réseau Médecin (réseau, interdisciplinaire et inter-organismes, des métiers de l'édition scientifique publique) qui est devenu une structure de référence pour l'ensemble des professionnels de l'édition publique. Ce réseau a pour mission d'engager une action transversale qui rassemble les connaissances et les techniques spécifiques à l'édition scientifique publique afin qu'elles soient partagées par tous. Il offre en outre un programme de formations. Au sein des MSH, cela a pu se traduire par la création de pôles éditoriaux regroupant plusieurs revues permettant aux professionnels de l'édition de partager expériences et compétences, voire de se spécialiser sur certaines missions.
- 6 Le partage de bonnes pratiques, le travail collaboratif et interdisciplinaire sont ainsi depuis plusieurs années des incontournables de la dynamique et des pratiques des professionnels d'appui à la recherche en SHS. En ce sens, le Réseau national des Maisons des Sciences de l'Homme a constitué et constitue toujours un cadre indispensable pour le déploiement et l'expérimentation de multiples compétences qui vont de l'administration des plateformes techniques, à la mise en place d'actions de valorisation, à la concrétisation de partenariats avec des acteurs publics et privés, à la réalisation d'actions de médiation scientifique, à l'aide à la gestion de projets... Sans revenir sur la complexité de toutes ces opérations, mentionnons par exemple qu'en matière de valorisation, le « *dénominateur commun de la valorisation de la recherche en SHS pratiquée dans les MSH est l'innovation sociale, définie avec une terminologie différente : innovation ouverte et participative (MSHB) ; valorisation sociale (MSHS, Poitiers) ; Innovation par l'usage (MSHB) ; valorisation « native » (MSH Paris Nord).* »⁶
- 7 Les 22 MSH pensées comme des « laboratoires expérimentaux des SHS » constituent de ce fait un lieu idéal d'observation des nouveaux métiers d'appui à la recherche en sciences humaines et sociales.

Quelques expérimentations collectives au sein des MSH.

- 8 En lien avec la crise sanitaire actuelle, trois actions peuvent être mentionnées : la coordination nationale HS3P-CriSE Crises sanitaires et environnementales - Humanités, sciences sociales, santé publique, mise en place par le CNRS et l'Inserm⁷, à laquelle le RnMSH contribue ; la base de données « Analyses et débats : Les SHS face au Covid 19 »⁸ mise en place par la MSH Paris-Saclay ; ou encore un programme commun de webinaires scientifiques autour des crises sanitaires et environnementales, impulsé par la MSH Sud - qui toutes ont impliqué de nombreux ingénieurs de différents horizons travaillant au partage d'informations, à la construction de bases de données ou encore à la mise en place de dispositifs de communication.
- 9 Au terme de ce témoignage, et en ayant pour horizon la nouvelle Charte des MSH, nous tenons à insister une nouvelle fois sur l'indispensable collaboration étroite entre techniciens, ingénieurs et chercheurs, chacun contribuant à la réussite de l'entreprise avec son expertise et son expérience, enrichie par le regard de l'autre. Le projet des MSH est ambitieux et bien qu'il soit fondé sur une mutualisation qui n'a cessé d'être affirmée, il exige des recrutements de personnels d'appui adaptés aux objectifs, des réseaux d'échange de compétences actifs, une offre de formation diversifiée et l'adaptation des critères d'évaluation des personnels. L'effort de certaines tutelles est incontestable, il mérite sans aucun doute d'être amplifié dans les années à venir.

NOTES DE BAS DE PAGE

1. Cf. les rapports d'Alain Supiot et de Maurice Godelier notamment : Supiot, A. *Pour une politique des sciences de l'homme et de la société*, PUF, coll. Quadrige, Paris 2001 ; Godelier, M. *L'état des Sciences de l'Homme et de la Société en France et leur rôle dans la construction de l'Espace Européen de la Recherche*, rapport au Premier Ministre, Paris, 2002.
2. Rapport d'étude sur la BAP D au CNRS : *Entre savoirs et savoir-faire, compétences disciplinaires et compétences techniques, les métiers des ingénieurs et techniciens en sciences humaines et sociales*, présenté au COS (Comité d'orientation et de surveillance) du 13 décembre 2012. Rapport coordonné par Damien Cartron, Monique Bigoteau, Florence Bouyer, Annick Kieffer, Odile Le Brun, Marie-Laure Savoye, Séverine Sanz, Béatrice Simpson et Richard Walter. [<http://metiersit.dsi.cnrs.fr/documentations/Correspapx/EtudeBAPD2012.pdf>].
3. « Interdisciplinarité des ingénieur-e-s et des technicien-ne-s au CNRS », mars 2017, étude pilotée par Béatrice Simpson-Monnin, Elsa Cortijo et Muriel Périer. [https://blog-rh.cnrs.fr/wp-content/uploads/2017/03/Etude_interdisciplinarit%C3%A9-IT-2.pdf].
4. Feuille de route Science Ouverte du CNRS : [https://www.cnrs.fr/sites/default/files/press_info/2019-11/Plaqueette_ScienceOuverte.pdf].

5. Visibilité et reconnaissance des réseaux professionnels du CNRS-DRH-OMES-
Juin2014.

<http://www.dgdr.cnrs.fr/drh/omes/documents/pdf/>

Visibilit%C3%A9%20et%20reconnaissance%20des%20r%C3%A9seaux%20professionnels%20du%20CNRS.pdf

6. <https://www.msh-reseau.fr/actualites/les-premiers-pas-de-latelier-valorisation-anime-par-le-rnmsh-comment-les-resultats-de>

7. <https://www.hs3pe-crisis.fr/>

8. <http://msh-paris-saclay.fr/shs-face-au-covid-19/>

AUTEURS

Myriam Danon-Szmydt

Secrétaire générale du Réseau national des MSH et directrice de l'unité mixte de service
3603 adossée au GiS RnMSH.

Cécilia Mendes

Secrétaire générale de la MSH Paris Nord.

III - Des instruments de coopération

Des instruments de coopération

p. 141-144



- 1 La coopération est au cœur du projet des MSH et de leur réseau. Pour partie imaginés en réponse au manque de personnel d'appui à la recherche consubstantiel à la recherche en sciences humaines et sociales, les MSH et leur réseau ont incontestablement facilité le déploiement raisonné des outils nés avec le développement des usages du numérique par de nombreux chercheurs. Aujourd'hui, en matière d'instruments et de plateformes, le dispositif MSH est au cœur de trois niveaux de collaboration : le site, l'inter-MSH avec le développement de plateformes partagées, le national en tant que point d'accès aux grandes infrastructures de SHS (PROGEDO et Huma-Num) et aux infrastructures d'information scientifique (CollEx-Persée, Métopes, Hal et OpenEdition).
- 2 Comme l'expose Serge Wolikow dans sa contribution, la question des outils et des dispositifs techniques s'est traduite différemment selon les MSH et les disciplines concernées, avec « *une réelle précocité dans les domaines de l'archéologie, la sociologie, la démographie ou encore la linguistique* ». De nombreuses MSH ont agi sur leur site pour qu'un éventail plus large de disciplines puisse avoir accès aux instruments qui s'imposaient au niveau international. Leur logique de mutualisation, sans suffire à répondre à l'ensemble des besoins, a constitué un bon moyen d'éviter la tendance classique à la réinvention d'instruments à l'avenir incertain, écueil que les SHS plus encore que les autres disciplines se devaient d'éviter.

- 3 Entre 2010 et 2012, la problématique des outils partagés au sein des MSH s'est affirmée et a pris la forme de plateformes technologiques spécialisées dont la qualité a été reconnue par le conseil scientifique du Réseau. En 2012, comme le rappelle Serge Wolikow, 31 plateformes dans 15 MSH ont été identifiées, attestant du travail des Maisons dans de nombreux domaines disciplinaires. Progressivement, le réseau a structuré cet ensemble autour du traitement spécifique des données numériques dans cinq domaines : celui des données spatialisées avec la plateforme Spatio ; celui des données textuelles, annotées et numérisées avec la plateforme Scripto ; celui des données audiovisuelles rassemblées avec la plateforme Audio-visio ; celui des données cognitives issues des plateformes expérimentales Cogito ; enfin celui des données quantitatives issues des enquêtes traitées par la plateforme Data destinée à être liée à Progedo.
- 4 Parallèlement, les deux grandes infrastructures nationales en SHS, Huma-Num et Progedo, caractérisées par leur fonctionnement en réseau, ont poursuivi leur développement sur des périmètres bien identifiés. Progedo met à disposition des chercheurs les données d'enquêtes et des administrations publiques et para-publiques (exclusivement des données quantitatives) et cherche à développer la culture de la donnée en sciences sociales. Huma-Num offre une diversité de services numériques qui vont de l'infrastructure informatique à l'offre de logiciels pour que les chercheurs puissent produire des données numérisées (données qualitatives, textuelles, sonores ou autres) et accompagne la conversion toujours plus grande des humanités vers les humanités numériques.
- 5 La dernière charte des MSH a été l'occasion d'affirmer cette forte articulation de l'ensemble formé par les outils locaux, les plateformes thématiques et les points d'accès aux grandes infrastructures (*plateforme universitaire de données* pour Progedo, *consortium* ou *laboratoire expérimental* pour Huma-Num) et aux infrastructures d'information scientifique. Les MSH se sont vues confier le soin de faire exister, sur site, ce système très organisé qui a justifié, comme l'exposent Philippe Casella et Françoise Thibault, la labellisation, en 2012, de l'ensemble « réseau des MSH/MSH » en tant qu'infrastructure de recherche nationale.
- 6 Ainsi, dans le domaine des instruments pour la recherche et avec l'intervention forte de l'InSHS, les SHS, grâce aux grands dispositifs distribués que sont le Réseau des MSH et les grandes infrastructures de recherche, ont de toute évidence réussi à déployer un ensemble d'outils de très haute qualité qu'il convient de rendre toujours plus accessibles.

1

Du réseau à l'infrastructure¹

Françoise Thibault et Philippe Casella

p. 145-152

- 1 Les infrastructures de recherche sont des outils aujourd'hui au service de tous les domaines scientifiques mais l'usage du terme et des équipements pour la recherche a longtemps été réservé à quelques disciplines. Les infrastructures ont d'abord désigné des grands instruments de l'astronomie et de la physique. Il s'agissait d'instruments lourds, coûteux et localisés sur un site. Au fil du temps, au gré des besoins des chercheurs et du développement de l'informatique notamment, l'ensemble est devenu hétérogène : grands outils monosites, réseaux d'infrastructures de plus petite taille (centres de recherche clinique, plateformes de nanotechnologies, lasers de puissance, etc.), réseaux totalement distribués comme les grilles de calcul ou des banques de données réparties.
- 2 Si, pour les besoins d'un laboratoire, on emploie le terme *équipement*, on retient pour désigner un outil au service d'une communauté de recherche nationale ou internationale celui d'*infrastructure de recherche* (IR) ou de *très grande infrastructure de recherche* (TGIR), terminologie réservée aux infrastructures partagées internationalement, car leur coût est tel qu'il doit être pris en charge par plusieurs États.
- 3 Depuis 2006, l'*European Strategy Forum on Research Infrastructures* (ESFRI) publie une feuille de route des infrastructures reconnues et soutenues au niveau européen. Dès cette époque, cinq infrastructures ont été labellisées en SHS : deux grandes enquêtes, SHARE (*Survey on Health, Ageing and Retirement in Europe*) et ESS (*European Social Survey*), un dispositif d'accès à la statistique publique CESSDA (*Council of European Social sciences Data Archives*), DARIAH (*Digital Research Infrastructures for the Arts and Humanities*), et CLARIN (*Common Language Resources and Technology Infrastructure*), auxquelles des équipes françaises apportent leur concours, voire dont elles assurent la coordination (DARIAH).
- 4 Considérées en France comme des sciences pouvant fonctionner avec peu de moyens, les SHS ont été absentes des grands plans d'équipements pour la recherche pendant

une longue période. Nombreux ont été les chercheurs à imaginer qu'ils avaient surtout besoin de bibliothèques aux fonds bien garnis (Alain Supiot 2000²) et les constats de pénurie ont davantage concerné les bibliothèques que les outils informatiques qui s'avéraient pourtant de plus en plus nécessaires aux sciences sociales. Les initiatives européennes en apportaient un exemple convaincant, les SHS ne se distinguaient pas fondamentalement des autres sciences, leurs besoins d'équipement ou d'enquêtes, nullement réservés à quelques laboratoires, étaient appelés à se généraliser à l'ensemble des disciplines et des unités de recherche.

- 5 Il est utile de revenir sur la façon dont nous avons pu, alors que nous étions conseillers scientifiques au ministère en charge de la recherche, faire évoluer cette situation en inscrivant dès 2008 deux TGIR SHS sur la première feuille de route nationale des infrastructures de recherche. Aidés par les choix opérés au niveau européen et convaincus qu'il fallait partir des réalisations de terrain déjà existantes, nous avons lancé une enquête auprès des laboratoires de recherche en vue d'identifier les instruments communs, convergents ou partageables à terme sur le territoire. Nous avons ainsi identifié deux familles d'instruments correspondant à deux communautés de pratiques distinctes. Nous avons alors écarté deux schémas d'organisation, celui d'une unification en référence aux technologies numériques et celui d'une partition correspondant à chaque infrastructure européenne, pour nous porter sur la distinction de deux ensembles, deux TGIR pensées dès l'origine comme des dispositifs en réseau nécessitant des ressources techniques et scientifiques et des services numériques.



- 6 Le premier ensemble, PROGEDO, s'inscrit dans le droit fil de la création, en février 2001 et par décret, du Comité de Coordination pour les Données en Sciences Humaines et Sociales (CCDSHS) qui avait pour objectif l'élaboration d'une politique nationale d'accès aux données pour les SHS par une action interministérielle. Cette première expérience avait permis l'émergence d'une politique nationale qui s'est traduite par : un accroissement des sources disponibles, une diffusion plus large des données et une prise de conscience de l'accroissement des besoins d'échanges en Europe et dans le monde. Pour remplir ces missions, le CCDSHS avait mis en place un Conseil scientifique apte à définir des priorités communes et une structure en réseau, dit « réseau Quetelet », coordonnant les établissements porteurs des centres de diffusion destinés aux chercheurs : l'ADISP-CMH (CNRS-ENS-EHESS) pour la statistique publique, le CDSP (CNRS-Sciences Po) pour les données sociopolitiques et le Service des enquêtes de l'INED pour les sources sociodémographiques. L'objectif de PROGEDO était bien d'amplifier cette action en soutenant l'expérimentation de « plateformes universitaires pour l'accès aux données » dans les Maisons des Sciences de l'Homme et également de disposer d'un cadre politique nécessaire au financement des grandes enquêtes internationales et à l'accès sécurisé des chercheurs aux données confidentielles.



- 7 **Huma-Num** Le deuxième ensemble était inspiré par les nombreuses réalisations internationales des « digital centers » et le constat de l'existence sur le territoire d'un

nombre important de projets de recherche plus modestes, conçus à partir de la numérisation de sources multiples. Le CNRS ayant lancé, en 2004, le très grand équipement «ADONIS» (Accès unique aux Données et aux dOcuments Numériques), il a été demandé à ADONIS de créer une sorte de « digital center en réseau ». Jugée trop éloignée des communautés scientifiques, l'infrastructure ADONIS a vu progressivement ses missions recentrées sur le développement d'outils numériques. Dans le même temps s'est développée, avec une logique contraire, la TGIR CORPUS par le rapprochement de communautés scientifiques de pratiques organisées en consortia disciplinaires. En 2013, la fusion de l'infrastructure ADONIS et de la TGIR CORPUS a permis la création d'Humanum avec la mission de développer des programmes et des services au plus près des communautés, tout en œuvrant pour l'ouverture des données de recherche et une interopérabilité des métadonnées conformément à la stratégie nationale des infrastructures de recherche 2012-2020.

Définir les infrastructures pour garantir leur développement

- 8 En 2010, l'un de nous deux³ a eu en charge l'un des secteurs de la prospective scientifique au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR) et s'est vu confier la responsabilité de la première stratégie nationale pour l'ensemble des infrastructures de recherche. L'expérience de concertation avec l'ensemble des grands domaines scientifiques acquise à la direction de la technologie a permis de construire un dispositif prenant en compte l'ensemble des domaines scientifiques à partir d'un dialogue nourri avec de nombreux chercheurs. La définition d'une stratégie nationale est une étape décisive, elle a favorisé la comparaison entre des secteurs scientifiques ayant des expériences variées en matière d'infrastructure de recherche, a encouragé la définition des enjeux communs, notamment dans leurs inscriptions européennes et internationales, et a mis fin à la marginalisation relative des infrastructures SHS.
- 9 Pour sortir d'un arbitraire peu favorable aux disciplines mal représentées jusqu'alors dans le champ des infrastructures, plusieurs principes ont été énoncés. Ils rappellent la nécessité d'un lien étroit entre l'infrastructure et une communauté scientifique identifiée, d'une gouvernance gage de continuité dans l'action et d'accessibilité des services fondée sur des critères scientifiques.

Principes de reconnaissance des infrastructures de recherche

Outil (ou dispositif) possédant des caractéristiques uniques identifiées par la communauté scientifique utilisatrice comme requises pour la conduite d'activités de recherche de haut niveau. Les communautés scientifiques visées sont en premier lieu nationales ;

Les infrastructures de portée européenne ou internationale sont celles reconnues par les communautés correspondantes et objets de coopérations internationales, par exemple pour traiter des questions d'intérêt mondial.

L'infrastructure peut conduire une recherche propre et/ou fournir des services à une communauté d'utilisateurs (intégrant les acteurs du secteur économique) présente sur le site ou interagissant à distance.

L'infrastructure doit disposer d'une gouvernance identifiée, centralisée et effective

et d'instances de pilotage scientifique.

L'infrastructure doit être ouverte, accessible sur la base de l'excellence scientifique évaluée par les pairs au plan international ; elle doit donc disposer d'instances d'évaluation adéquates.

L'infrastructure dispose d'un plan de financement et doit être en mesure de produire un budget consolidé.

Une infrastructure de recherche est souvent un lieu privilégié de collaboration avec le secteur économique, notamment dans les phases de conception, d'ingénierie et de mise en service, mais également par la possibilité de lever des verrous technologiques conduisant ainsi à des innovations. Ceci peut également se concrétiser par la formation et la diffusion de connaissances.

- 10 La reconnaissance de ces critères a permis d'ouvrir la feuille de route aux réseaux de coopération structurants, phénomène majeur pour les sciences de la vie, de l'environnement, comme pour les SHS. A l'instar des infrastructures de mathématiques, les MSH et leur réseau, comme élément fédérateur permettant une représentation nationale sans réduire l'autonomie ni l'initiative de chaque Maison, ont ainsi été labellisés infrastructure de recherche (IR) en SHS lors de l'édition de la Stratégie nationale des infrastructures de recherche 2012-2020⁴, en octobre 2012.
- 11 Éléments de structuration de la recherche disposant d'un pilotage scientifique identifié, d'un financement propre et ouvertes aux chercheurs du site qu'ils soient ou non membres d'une unité de recherche hébergée par la Maison, les MSH satisfont bien aux normes de définition des Infrastructures de Recherche. La reconnaissance de l'ensemble « MSH et leur réseau » comme Infrastructure de Recherche nationale (IR) permet de réaffirmer le rôle majeur, pour le bon développement des différents sites scientifiques, d'une mutualisation et d'une coordination à l'échelle nationale. Cette labellisation actualise et consolide ainsi le projet initial porté par Maurice Garden.
- 12 Ce choix, soutenu par l'InSHS et la CPU, confère au réseau lui-même, non pas le rôle d'une supra-organisation administrative mais la triple fonction d'espace d'échanges scientifiques en lien avec le conseil scientifique du Réseau, de lieu de réflexion sur les compétences nécessaires au bon environnement de l'activité de recherche en SHS grâce aux groupes métiers du réseau, de partage de pratiques en relation avec toutes les infrastructures SHS. Espace d'observation de l'évolution des sciences humaines et sociales, le Réseau des MSH est, à l'image de son nouveau directoire, le creuset d'une parole plurielle tout à fait indispensable à la production de politiques de recherche concertées bénéfiques pour la science elle-même.

NOTES DE BAS DE PAGE

1. Bertrand Jouve et Françoise Thibault, *Les infrastructures de recherche en sciences humaines et sociales*, rapport du groupe infrastructures de l'alliance Athéna, 2012.

2. Alain Supiot, *Pour une politique des sciences de l'homme et de la société*, PUF Paris, 2001.

3. Françoise Thibault

4. <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid70554/la-feuille-de-route-nationale-des-infrastructures-de-recherche.html>

AUTEURS

Françoise Thibault

Déléguée générale de l'alliance Athéna, membre des conseils scientifiques de la MSH Ange-Guépin, de la MRSH de Caen, de CollEx-Persée et de la BNU de Strasbourg, chercheuse en sciences de l'information et de la communication.

Philippe Casella

Conseiller scientifique de l'alliance Athéna, membre du conseil scientifique du Réseau national des MSH, directeur du développement de la recherche de l'EHESS (2009-2017), sociologue.

2

Les outils partagés des SHS

Serge Wolikow

p. 153-158

- 1 L'émergence de la transversalité dans les SHS, la mise en place au niveau national d'infrastructures de recherche permettant à celles-ci de tenir leur rang aux côtés des autres disciplines scientifiques ont constitué un défi mais aussi une opportunité pour les nouvelles MSH au début des années 2000.
- 2 J'ai pu, comme directeur de la MSH de Dijon, dès 2002, puis comme président du réseau des MSH à partir de 2005, vivre au plus près le processus d'affirmation et de construction de ces Maisons. Enfin, après 2012, j'ai, comme chargé de mission, accompagné la structuration des plateformes technologiques au sein des MSH.
- 3 Du point de vue des sites universitaires et des lieux d'implantation des MSH, la question des outils et dispositifs techniques a revêtu progressivement une importance croissante en particulier dans les nouvelles MSH. Selon les sites, selon le tissu disciplinaire et la structuration des laboratoires, le défi n'était pas le même pour les MSH. Le développement des méthodes quantitatives et la constitution de bases de données ont suivi un processus inégal au sein des SHS, avec par exemple une réelle précocité dans le domaine de l'archéologie, la sociologie et la démographie ou encore la linguistique. Avec l'appui du département SHS du CNRS mais aussi de la MSU du Ministère en charge de la recherche, certains laboratoires disciplinaires étaient déjà dotés d'équipements et de personnels regroupés, fonctionnant en réseaux plus ou moins formalisés (GDR, fédération de recherche, etc.) Dans certains cas, la constitution d'une MSH a permis au début des années 2000 d'incorporer ces outils dans la nouvelle structure sans que cela n'implique obligatoirement l'ouverture de ces outils sinon le partage avec d'autres champs disciplinaires. En dépit de ces difficultés plusieurs MSH, à Lyon, Caen ou Aix ont ainsi pu se doter dès le milieu des années 2000 de dispositifs technologiques en appui à plusieurs laboratoires. Il reste qu'à cette époque encore des incertitudes persistaient sur l'implantation de ces dispositifs et sur leur ouverture transdisciplinaire. On peut se référer à certains programmes comme celui du CNRS qui envisageait de créer des Centres de ressources numériques pour les sciences sociales, en 2005, pour mesurer l'ignorance relative des MSH caractéristique de certains acteurs,

au moment même où pourtant le département SHS du CNRS opérait un tournant positif à l'égard des MSH en s'impliquant désormais dans leur fonctionnement et leur développement.

- 4 A la fin de la première décennie du siècle, le paysage évolue grâce tout d'abord aux initiatives du Ministère de la Recherche, à la définition d'infrastructures de recherche pour les SHS, puis à l'inscription des MSH dans la stratégie nationale de la recherche en 2010¹. Une autre modification essentielle est marquée par la transformation du statut des MSH qui deviennent des Unités de service et de recherche (USR), expression d'une action concertée entre le ministère et le CNRS qui permet au Réseau des MSH, devenu un GIS en 2006, d'inscrire à son agenda la mise en place dans les MSH d'outils communs et partagés pour la recherche, au service des équipes et laboratoires engagés dans des projets inter et transdisciplinaires. La direction du réseau va désormais suivre de très près ce processus en s'appuyant sur les compétences et les recommandations du conseil scientifique, en étroite relation avec la direction de la recherche du CNRS et du ministère. Entre 2010 et 2012, la problématique des outils partagés au sein des MSH commence à s'affirmer sous la forme de plateformes technologiques spécialisées dont la reconnaissance est prise en compte par le conseil scientifique du Réseau. En 2012, après une longue et minutieuse enquête menée par le conseil scientifique, 31 plateformes dans 15 MSH sont identifiées. Leur caractérisation inclut les équipements, les personnels mais aussi les activités de recherche associées. « Sont considérées et soutenues comme telles les plateformes technologiques regroupant un ensemble de moyens humains et techniques organisés de façon systématique afin de constituer une instrumentation spécifique et mutualisée au service de la recherche en SHS. »
- 5 Un premier état des lieux est ainsi dressé lors d'une session animée du comité des directeurs des MSH, en juin 2012. La labellisation fait l'objet de débats autour de la destination des outils spécifiques et services communs qui peut varier selon qu'ils sont liés ou non à un laboratoire, à une équipe ou bien plus largement à l'ensemble des équipes de recherche incluses dans le périmètre d'une MSH. D'autre part le lien avec la recherche programmée, et en particulier les projets interdisciplinaires, est affirmé de façon nouvelle lorsqu'au même moment le Gis Réseau national des MSH est reconnu comme infrastructure de recherche, ce qui d'une certaine façon consacre la dimension emblématique du terme désormais associé à l'existence même du Réseau national des MSH. Les deux années suivantes, en 2013 et 2014, un effort interne de caractérisation des dispositifs techniques mais aussi des missions qui leur sont associées est mis en œuvre par le réseau, en prenant notamment appui sur son conseil scientifique. Au moment où les deux grandes infrastructures nationales Huma-Num et Progedo se mettent en place, les MSH dans le cadre du réseau s'efforcent de qualifier les outils numériques qu'elles ont développés. Elles vont alors affiner la présentation et délimiter l'usage des outils dont disposent les plateformes. L'enjeu n'est pas mince puisqu'il s'agit du soutien et de l'accueil à apporter aux consortiums scientifiques en cours de création dans le cadre des humanités numériques appuyées sur la TGIR. En 2015, cet effort débouche sur la présentation d'un réseau de plateformes spécialisées dont la dénomination a été revue et qui mettent au premier plan les outils mis à disposition par chaque MSH, ouvrant la voie à une coordination nationale. La définition des plateformes est consolidée, tandis que leur différenciation est affirmée lors d'un colloque international sur les infrastructures numériques de recherche, tenu à Toulouse le 25 novembre 2015. Le président du RnMSH présente à cette occasion le réseau de plateformes du Réseau, rappelant à ce propos l'inventaire des moyens et des

compétences effectué pour identifier au niveau national cinq plateformes réunissant les équipements répartis dans les diverses MSH, structurées autour du traitement spécifique des données numériques dans cinq domaines : celui des données spatialisées avec la plateforme nationale Spatio ; celui des données textuelles, annotées et numérisées avec la plateforme Scripto ; celui des données audiovisuelles rassemblées avec la plateforme Audio-visio ; celui des données cognitives issues des plateformes expérimentales Cogito ; enfin celui des données quantitatives issues des enquêtes traitées par la plateforme Data bientôt liée à la TGIR Progedo. Ces plateformes ont permis aux MSH de soutenir de nombreux projets et programmes interdisciplinaires de manière différenciée selon les domaines. Elles ont donné à certains consortiums d'Huma-Num les moyens de leur développement, elles ont été des lieux de mutualisation d'outils techniques sophistiqués. Après 2017 sont esquissés des partenariats et des opérations de complémentarité avec de nouveaux pôles de compétence dans le domaine de l'édition numérique et la constitution de collections numériques (GIS CollEx-Persée). L'articulation entre les plateformes de la TGIR Progedo inscrites dans une dizaine de MSH, l'accueil envisagé de nouveaux consortiums de la TGIR Huma-Num dans le Réseau national des MSH sont à l'ordre du jour, mobilisant l'expérience et l'activité des plateformes du réseau. La tendance à la restructuration des humanités numériques dans le cadre de chaque MSH doit en même temps conférer une réelle souplesse à l'articulation nationale des différentes plateformes spécialisées, au moment où l'essor du numérique s'affirme dans tous les domaines des SHS.

NOTES DE BAS DE PAGE

1. Voir supra le texte de Françoise Thibault et Philippe Casella *Du réseau à l'infrastructure*.

AUTEUR

Serge Wolikow

Directeur (2002-2012) de la MSH de Dijon et président du conseil des directeurs des MSH, coordinateur scientifique du Consortium Archives des Mondes contemporains de la TGIR Huma-Num, professeur d'histoire contemporaine à l'université de Bourgogne.

IV - Dépasser les frontières entre les disciplines

Dépasser les frontières entre les disciplines

p. 159-160



- 1 A l'heure du réchauffement climatique, les limites de la technoscience constituent un ensemble de phénomènes connus que la grande crise sanitaire actuelle ne dément pas. Elles confèrent au monde dans lequel nous vivons ce caractère incertain qui invalide l'idée de progrès continu de l'humanité. Comme l'évoquent Gilles Pollet et Jean Vigreux, en 2014 la Commission européenne a proposé de surmonter les difficultés liées aux approches technoscientifiques en organisant ses programmes de recherche autour de sept défis prioritaires où un investissement ciblé en recherche et innovation était supposé avoir un réel impact positif pour le citoyen. Les SHS étaient censément partout mais, de fait, fort peu présentes, comme en témoignent les éléments de bilan du programme Horizon Europe. Cette interdisciplinarité destinée à franchir la frontière entre sciences de la nature, sciences de la matière et de l'ingénieur et sciences humaines et sociales n'a été que peu effective, comme cela était prévisible. Une telle interdisciplinarité correspond en effet à un important changement de paradigme pour

l'ensemble des sciences concernées et suppose de repenser la question initiale de la recherche en incluant les dimensions sociales et environnementales. Sur ce point, la réponse « locale » des MSH constitue sans nul doute une piste intéressante pour l'interdisciplinarité qui permet d'aborder, dans le cadre de partenariats inscrits dans le temps, des questions comme celles de l'environnement, du développement durable, de l'énergie, de la santé et de la prévention, de l'éducation, etc.

- 2 Comme le montre Claude Didry, ce soutien politique à l'interdisciplinarité a plongé dans l'ombre l'interdisciplinarité (dénommée aujourd'hui pluridisciplinarité) qui prévalait au moment de la création des MSH et qui renvoie aux collaborations étroites entre les disciplines de SHS. Pourtant, la pluridisciplinarité reste féconde car elle « représente une propédeutique nécessaire à l'interdisciplinarité pour maintenir, voire renouer, l'"inscription" des SHS dans la cité et les "territoires", avec le souci de produire une forme de réflexivité tant pour le pouvoir que pour la vie sociale ».

1

L'interdisciplinarité en mouvement

Gilles Pollet et Jean Vigreux

p. 161-166

- 1 *L'économie de la connaissance* a été présentée comme une nouvelle phase de l'histoire économique qui aurait commencé dans les années 1990. Nouvelle phase historique, elle est également une notion, voire une doctrine, promue par des organisations internationales et spécialement par l'Union Européenne via la stratégie de Lisbonne (2000), les rapports du programme des Nations unies pour le développement, les rapports et programmes de la Banque mondiale (*World Development Report 1999 et knowledge for Development program* au *World Bank Institute*), ainsi que par d'autres séminaires, conférences et différentes études, notamment celles de l'OCDE.
- 2 Toutes ces initiatives, particulièrement présentes dans l'espace européen de l'enseignement supérieur, visent la « *course mondiale au talent, au prestige et aux ressources* ». Conçue dans un espace intellectuel et dogmatique marqué par un « sens commun réformateur », cette orientation politique s'inscrit dans une logique néolibérale de maîtrise des dépenses publiques, de souci d'efficacité, de rationalité, d'excellence et d'efficacité qui y serait associée. Dans ce cadre général, Horizon 2020, qui représente le plus grand programme de recherche et d'innovation jamais réalisé par l'Union Européenne, a bénéficié d'un financement de près de 80 milliards d'euros sur sept ans (de 2014 à 2020). Les dirigeants des pays membres de l'UE et le Parlement européen se sont accordés pour penser qu'il était « *essentiel pour l'avenir de l'Europe d'investir dans la recherche et l'innovation* » et ont mis cet enjeu au cœur de la stratégie Europe 2020 pour une croissance « *intelligente, durable et inclusive*. »
- 3 Horizon 2020 s'est ainsi construit autour de trois axes principaux : l'excellence scientifique, la primauté industrielle et les *défis sociétaux*¹. L'UE a identifié « sept défis prioritaires où un investissement ciblé en recherche et innovation était supposé avoir un réel impact positif pour le citoyen » : santé, changement démographique et bien-être ; bio-économie : sécurité alimentaire, agriculture et sylviculture durables, recherche marine et maritime et recherche sur les voies de navigation intérieure ; énergie sûre, propre et efficace ; transports intelligents, verts et intégrés ; action climatique, environnement, efficacité des ressources et matières premières ; l'Europe

dans un monde en évolution : sociétés inclusives, innovantes et réflexives ; des sociétés sûres – protéger la liberté et la sécurité de l'Europe et de ses citoyens.

- 4 La place réservée aux SHS a été d'emblée loin d'être centrale, d'une part parce que le budget propre consacré à ces sciences était faible et d'autre part, et c'est observable à la lecture des textes des appels d'offre, le rôle qui leur a été assigné a été plutôt celui de supplétifs, répondant aux questions d'acceptabilité sociale des politiques de santé, d'environnement, de développement, etc. Les différentes manifestations auxquelles s'est associé le réseau² à partir de 2013 se sont fait l'écho de ces préoccupations mais rien n'a pu changer le cours des choses et, aujourd'hui, même les responsables européens reconnaissent la maigre place qui a été faite aux sciences humaines et sociales dans H2020.
- 5 En France, à partir de 2014, les missions de l'Agence nationale de la recherche (ANR) ont été repensées et sa programmation articulée avec la programmation européenne du nouveau programme cadre « Horizon 2020 ». A peu de choses près, les mêmes défis ont été repris, le programme blanc, pourtant plébiscité par les chercheurs, a été supprimé et la même rhétorique a été utilisée, faisant de la recherche une ressource majeure pour un nouveau modèle de développement au sein d'une économie de la connaissance globalisée et hautement concurrentielle.
- 6 A l'avant-garde de la dynamique interdisciplinaire impulsée à partir des SHS et des relations nouées avec les autres sciences, les MSH auraient pu elles aussi choisir de structurer leur action autour de ces défis. Un certain nombre de thématiques scientifiques permettant de travailler à construire cette interdisciplinarité en acte étaient déjà largement partagées par les différentes Maisons, autour des questions environnementales, de développement durable, de risques et de vulnérabilité, de santé et de prévention, de mobilité et de transport, ou encore sur les enjeux du numérique et du développement de l'Intelligence Artificielle, les dynamiques participatives, les questions liées au genre, etc. Toutes ces thématiques bénéficiaient déjà des ressources mutualisées des MSH et notamment des différentes plateformes labellisées et des liens privilégiés entretenus de longue date avec les TGIR PROGEDO et Huma-Num. A leur manière, et avant l'heure, les MSH et leur réseau ont contribué à repositionner les SHS dans leur capacité à éclairer, analyser et tenter de comprendre les enjeux de ces défis majeurs des mondes contemporains.
- 7 Plutôt que d'appliquer sans distance dans leur organisation le cadre « des défis » (aux fondements peu scientifiques), les MSH ont poursuivi leur travail de fond au bénéfice des logiques de recherche inter et pluridisciplinaires, rappelant que la pluridisciplinarité (interne aux SHS) est toujours à travailler, que l'interdisciplinarité est au début de son histoire et qu'il ne faut pas confondre intégration d'une dimension SHS dans des projets de biologie ou de physique avec la mise en œuvre d'une véritable démarche pluridisciplinaire³.
- 8 Bien ancrées sur leur terrain, les MSH ont développé leur participation à la politique de site qui a été formalisée avec l'autonomie des établissements (loi LRU de 2007). La charte de 2019 a entériné cette évolution en précisant que les « priorités scientifiques des MSH font écho aux priorités du site [...] [et qu'elles] facilitent le contact entre les grandes initiatives du site (telles les instituts, LABEX, EUR ou regroupements disciplinaires) ». Ce positionnement place les MSH au cœur de défis locaux ou territorialisés en relation avec les priorités académiques et les collectivités locales (régions, métropoles, municipalités). De nombreux projets portant sur

l'environnement, le développement durable, l'énergie, la santé et la prévention, la mobilité et les transports, l'éducation, la culture mais également l'économie sociale et solidaire, le vieillissement des populations et la fin de vie, les villes connectées (*smart cities*), les populations vulnérables et précaires, les rapports entre métropoles et espaces périphériques... sont développés dans ces cadres.

- 9 Précieux instruments pour encourager le développement de recherches innovantes en SHS et aux interfaces avec les autres sciences⁴, les MSH se distinguent également par l'accent qu'elles mettent sur le développement des recherches participatives et partenariales, tout en intégrant l'épaisseur historique des phénomènes étudiés et en développant des éléments de comparaisons dans l'espace et dans le temps. C'est ainsi dans leur quotidien et au bénéfice d'échanges nourris entre de multiples acteurs sur la base d'épistémologies renouvelées que les MSH font vivre l'interdisciplinarité et la pluridisciplinarité.

NOTES DE BAS DE PAGE

1. https://ec.europa.eu/programmes/horizon2020/sites/horizon2020/files/H2020_FR_KI0213413FRN.pdf
2. Journée du 9 octobre 2013 organisée par le RnMSH et l'alliance Athéna sur le programme de recherche et d'innovation européen « Horizon 2020 ». Initiative de la MRSH de Caen en 2014 sur les programmes européens de recherche.
3. Jacques Commaille et Françoise Thibault (dir.), *Des sciences dans la Science*, Paris, Collection Athéna, 2014
4. Des recherches qui ne trouvent pas toujours de place à l'ANR de par leur format, cf. le rapport *Les sciences humaines et sociales à l'Agence nationale de la recherche (2005-2019)*, F. Thibault et I. Ondarçuhu, alliance Athéna, 2020.

AUTEURS

Gilles Pollet

Directeur de la MSH Lyon-Saint-Etienne, membre du directoire du Réseau national des MSH, professeur de science politique à Science Po Lyon.

Jean Vigreux

Directeur de la MSH de Dijon, professeur d'histoire contemporaine à l'université de Bourgogne.

2

La pluridisciplinarité en SHS : un passé plein d'avenir

Claude Didry

p. 167-172

- 1 Dans une globalisation vacillante, où l'information en continu diffuse une *actualité* centrée sur le commentaire journalistique d'une succession d'événements, les sciences humaines et sociales se trouvent aujourd'hui plus que jamais sollicitées. Elles introduisent le recul nécessaire pour saisir la multitude des *réalités* humaines qui se révèlent dans un temps et un espace soumis à des régulations complexes, conduisant parfois à une critique de l'état des choses. Dans cet appel à la recherche que suscite un univers mouvant, la pluridisciplinarité apparaît plus que jamais comme la quête d'une complémentarité entre les démarches scientifiques requises pour appréhender ces réalités : le souci étant à la fois d'organiser les disciplines en évitant l'hégémonie de l'une d'entre elles et de prévenir le repli identitaire de ces dernières sur les techniques qu'elles pratiquent. En ce sens, face au risque d'enfermement dans une cité scientifique que porte en germe une interdisciplinarité entendue comme la coopération entre sciences de la nature et SHS, la pluridisciplinarité accompagne un engagement dans la vie sociale à laquelle les sciences humaines et sociales peuvent apporter une intelligibilité.
- 2 Les sciences humaines et sociales sont nées en France dans le contexte d'une refondation des universités, au tournant des XIX^e et XX^e siècles, induisant la remise en cause de facultés qui balisaient des champs disciplinaires séparés (facultés des sciences, de médecine, des lettres et de droit). Mais cette refondation de l'enseignement supérieur et cette affirmation de la recherche sont conçues sur la base d'un constat d'*anomie* concernant plus spécifiquement les SHS, que Durkheim relate en ces termes :

« Les règles de la méthode sont à la science ce que les règles du droit et des mœurs sont à la conduite ; elles dirigent la pensée du savant comme les secondes gouvernent les actions des hommes. Or, si chaque science a sa méthode, l'ordre qu'elle réalise est tout interne. Elle coordonne les démarches des savants qui cultivent une même science, non leurs relations avec le dehors. Il n'y a guère de disciplines qui concertent les efforts de sciences différentes en vue d'une fin

commune. C'est surtout vrai des sciences morales et sociales ; car les sciences mathématiques, physico-chimiques et même biologiques ne semblent pas être à ce point étrangères les unes aux autres. Mais le juriste, le psychologue, l'anthropologue, l'économiste, le statisticien, le linguiste, l'historien procèdent à leurs investigations comme si les divers ordres de faits qu'ils étudient formaient autant de mondes indépendants.¹ »

- 3 Il en résulte selon Durkheim le besoin d'une organisation des « sciences morales et sociales », que l'on est tenté de trouver dans la sociologie par lui proposée. On peut penser que la sociologie désigne moins – pour Durkheim et son école – une discipline que l'appréhension d'une multitude de disciplines sous l'angle de leur capacité à observer une réalité sociale par divers instruments (le droit, les archives, les statistiques, la démographie, les données anthropologiques, le structuralisme linguistique...) Dans cette démarche, c'est l'histoire qui est d'abord convoquée, pour sa capacité à dénaturer les phénomènes sociaux en montrant leur variabilité dans le temps. Vient ensuite l'ouverture portée par l'anthropologie, comme regard éloigné posé sur des univers sociaux variés, fondant ainsi le besoin du comparatisme. Dans le même temps, l'entreprise sociologique fait descendre la philosophie de son piédestal, sans pour autant la congédier, en appelant à passer *d'une philosophie* [du sujet] à *l'autre* [celle des conditions sociales et politiques de la subjectivation] (en reprenant Bruno Karsenti).
- 4 Cette première « organisation » des sciences sociales se retrouve dans l'école des *Annales* qui tend à sortir l'histoire d'une focalisation sur la pratique des archives par le recours à des démarches plus quantitatives destinées à éviter l'écueil de l'événementiel. Par son évolution même – son histoire, pourrait-on dire –, l'école des *Annales* est traversée de multiples moments fondateurs depuis la création de la revue en 1929, moments liés aux grands changements que permet d'appréhender le recul historique – sans céder à la poésie des ruines ni s'enfermer dans « un domaine du savoir avec la certitude tranquille, l'indifférente placidité des pyramides d'Égypte » (Lucien Febvre « Face au vent », 1946). Ce qui se joue alors est non seulement la documentation des faits sociaux qui traversent les sociétés, mais également la grande incertitude qui pèse sur le périmètre des ensembles sociaux dont témoigne *la Méditerranée* de Fernand Braudel, ou encore la construction d'une entité européenne cohérente aujourd'hui.
- 5 Cette ambition interdisciplinaire – pluridisciplinaire, dirait-on aujourd'hui – se retrouve dans la création d'une Maison des Sciences de l'Homme en 1963, sous l'impulsion notamment de Fernand Braudel, pour organiser le concert des sciences humaines et sociales. Dans cette dynamique pluridisciplinaire que portent aujourd'hui les Maisons des Sciences de l'Homme déployées sous l'impulsion de Maurice Garden – un autre historien – à partir de la fin des années 1990, se joue aussi une mise en commun des instruments autour desquels pourront s'établir les bases d'une coopération entre disciplines. Ainsi, par exemple, le droit comme corpus de règles maîtrisées par les juristes peut se révéler particulièrement utile aux historiens ou aux sociologues, tandis qu'à l'inverse le recul historique et théorique peut sortir les juristes de l'enfermement dans le présent éternellement changeant des réformes. Mais plus largement, c'est à travers l'accès à des plateformes rattachées aux Très Grandes Infrastructures de Recherche (TGIR) que peut se développer le partage des techniques et des instruments. Les données quantitatives tirées des grandes enquêtes de l'INSEE ou des services d'études des ministères alimentent les activités des économistes dans la recherche de modèles pertinents, tout autant que celles des sociologues et des

historiens dans la description de réalités ou de tendances traversant les sociétés. Il est alors possible de penser à une dynamique pluridisciplinaire qui déborde les MSH, par exemple en prenant la *London School of Economics* (créée au début du XXe siècle par le sociologue Sidney Webb) comme horizon de la déjà très fameuse *Paris School of Economics*. La construction d'une ouverture nouvelle dans l'accès aux archives et aux textes anciens par le recours au numérique conduit aussi à d'importantes avancées dans le dialogue et la coopération entre les disciplines, laissant entrevoir des formes de traitement automatisé dont pourraient sortir des formes nouvelles de connaissance.

- 6 Dans un monde connecté, mais traversé d'ensembles sociaux et culturels qui révèlent des distances d'un genre nouveau et le risque corollaire de replis identitaires, la pluridisciplinarité est donc un héritage qui a de l'avenir. Apparaît alors une interrogation sur la relation à établir entre une pluridisciplinarité organisant des champs disciplinaires connexes, et une interdisciplinarité destinée à franchir la frontière entre sciences de la nature et sciences humaines. Une survalorisation de cette interdisciplinarité présente le risque de jeter les SHS dans une compétition fratricide, pour s'attirer la bienveillance de sciences établies soit par des pratiques communes dans les usages de la modélisation, soit par la recherche de solutions globales à des problèmes planétaires tels que le changement climatique. Une telle survalorisation peut également conduire les SHS à s'enfermer dans des « cités scientifiques », sur le modèle des universités-villes américaines (comme Madison, Harvard, etc.) ou russes (comme Novosibirsk), en s'éloignant de la « cité ». Ainsi, la pluridisciplinarité représente une propédeutique nécessaire à l'interdisciplinarité pour maintenir, voire renouer, l'« inscription » des SHS dans la cité et les « territoires », avec le souci de produire une forme de réflexivité tant pour le pouvoir que pour la vie sociale. Si le temps des certitudes inébranlables paraît aujourd'hui passé, l'agitation incessante entretenue par la circulation des pires rumeurs sur les réseaux sociaux requiert l'intervention convergente de SHS pour rappeler les exigences d'une recherche de connaissances établies mais discutables, alliée à l'humilité d'assumer la fragile vérité de la recherche

NOTES DE BAS DE PAGE

1. Émile Durkheim, *De la division du travail social*, PUF 1893.

AUTEUR

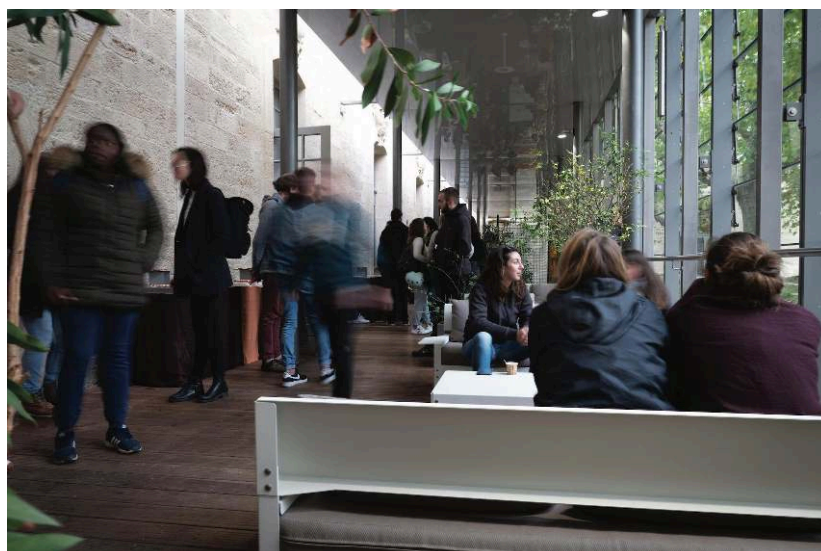
Claude Didry

Directeur (2015-2016) de la MSH Paris-Saclay, sociologue, directeur de recherche au Centre Maurice Halbwachs et directeur de l'IDHES-Cachan.

V - La recherche au quotidien

La recherche au quotidien

p. 173-174



- 1 Ayant désormais atteint la pleine maturité, le dispositif des MSH est devenu un moteur essentiel de la vitalité de la recherche française en sciences humaines et sociales. Grâce à une grande capacité d'adaptation aux évolutions qui traversent l'univers social comme l'univers scientifique, les MSH et leur réseau ont effectivement permis le développement d'une nouvelle culture scientifique et l'ouverture de nouvelles pratiques comme de nouvelles voies de recherche en SHS. Les réalisations sont nombreuses, aussi diverses que les priorités scientifiques propres à chaque Maison et indépendantes les unes par rapport aux autres, mais néanmoins unies par une même vocation à se projeter dans un avenir commun des sciences de l'homme.

1

Arts, création, recherche

Nicolas Thély et Anne Sèdes

p. 175-184

Patrimoine architectural et artistique

- 1 Avant d'aborder les relations étroites entre les arts, la création et la recherche au sein des MSH, il est utile de rappeler l'importance des programmes architecturaux financés en grande partie dans le cadre des CPER qui, notamment depuis 2012, ont fortement contribué à matérialiser et moderniser les espaces de travail nécessaires pour héberger les laboratoires SHS, les plateformes technologiques et faciliter les échanges et les rencontres interdisciplinaires. Ainsi faut-il mentionner les programmes d'extension des bâtiments de la MRSH Caen (2015), de la MSH Mondes (2016) et de la MMSH Aix-en-Provence (2018), la construction des nouveaux bâtiments de la MSH Val de Loire (2012), de la MSHS Toulouse (2015), de la MSH Paris Nord (2015), de la MSHE (2017) et de la MSH Bretagne (2017), et enfin citer les projets des futurs bâtiments de la MSH Paris-Saclay et de la MSH Pacifique.
- 2 À ce précieux patrimoine architectural s'ajoutent également des œuvres d'art produites dans le cadre de la disposition légale française du « 1% artistique », une procédure spécifique de commande d'œuvres d'art qui impose aux maîtres d'ouvrages publics de consacrer 1% du coût de leurs constructions à la commande ou à l'acquisition d'une œuvre d'un artiste vivant. En 2020, Christelle Familiari a installé dans le patio de la MSH Bretagne deux sculptures mi-humaines mi-végétales et a disposé sur un mur adjacent à la salle des conseils une vingtaine de galets trouvés sur les plages, ayant les traits de visages humains ou de faces animales. À travers le titre de l'œuvre – *Paréidolie, le regard des choses* – et le texte de l'écrivain Fabrice Raymond déposé sur une vitre du bâtiment, l'artiste invite à éprouver le changement de matérialité du monde et le désir de spéculer propre à la science. Six galets en faïence reproduits en dix exemplaires seront également offerts chaque année, pendant dix ans, aux lauréats des appels à projets de la MSH Bretagne. À la MSHS Poitiers, c'est un jardin minéral et végétal qui occupe la cour intérieure de la MSH (1997-1998). Imaginé par Erik Samakh, cet

environnement dédié à la méditation et au recueillement se présente sous la forme d'une plantation de bambous, dont les feuilles s'offrent au vent, et d'une impressionnante pierre de deux tonnes, posée sur le sol, qui tourne sur elle-même grâce à un système mécanique caché, fonctionnant à l'énergie solaire. À la MSH Dijon, c'est une majestueuse suspension de stores vénitiens verts et pourpres installés dans l'atrium du bâtiment, imaginée par Haegue Yang, qui invite les chercheurs à méditer sur les atouts de l'ouverture disciplinaire (2011).

Contribuer à l'identité scientifique

- 3 Si les arts sont traditionnellement des objets d'études des disciplines en sciences humaines et sociales (philosophie, histoire, sociologie), il faut rappeler que l'institutionnalisation des pratiques artistiques date, en France, des années 1970, avec la création d'un département spécifique au ministère de la Culture et d'une Unité de Formation et de Recherche (UFR) d'Arts Plastiques à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne. Depuis, les différentes disciplines artistiques (arts du spectacle, musicologie, arts plastiques, architecture) font l'objet d'enseignements spécifiques et sont constituées en équipes de recherche, le plus souvent pluridisciplinaires, dans les grands sites universitaires (Paris, Rennes, Lille, Toulouse, Bordeaux, etc.)
- 4 Si des recherches impliquant les arts se retrouvent dans l'ensemble des projets soutenus par les MSH du réseau, la MSH Paris Nord et la MSH Bretagne ont toutefois pris le parti de consacrer à l'art des axes structurants, définissant leur identité scientifique.
- 5 Incontestablement pionnière dans le secteur en initiant un axe consacré aux arts et à la culture dès le début des années 2000, la MSH Paris Nord a entrepris, à partir de 2015, de soutenir les recherches qui étudient « les conflits et les articulations entre les logiques de l'industrialisation culturelle, qui a besoin des arts et fait commerce de leur production et les arts qui, tout en trouvant des débouchés dans ces circuits de la production et de la diffusion culturelle, restent régis par des pratiques étrangères à celles des industries et marché de la culture. » Coordonné par Philippe Bouquillon, professeur en sciences de l'information et de la communication (Paris 13), l'axe « Arts, industries de la culture, création » se décline en quatre thèmes : « environnements virtuels et création », « socio-économie de la culture et de la communication », « Appareils, productions et médiations esthétiques, techniques et artistiques », « Création, pratiques, public. » Cet axe a permis l'organisation de nombreux et importants séminaires parmi lesquels on peut citer « Arts, Appareils, Diffusion » animé par Jean-Louis Déotte, qui a donné lieu à des publications significatives dans le domaine de l'esthétique et des sciences de l'art. Il a fait également émerger plusieurs programmes d'envergure, tels que le Labex ICCA (2011), le Labex Arts-H2H (2011), l'Idefi CREATIC (2012), l'ANR Musicoll (2016-2018), et plus récemment l'EUR ARTEC (2018).
- 6 À Rennes, c'est sous l'impulsion de Gilles Mouëllic, professeur en études cinématographiques (Rennes 2) que la MSH Bretagne a inauguré en 2015 un cinquième pôle de recherche, le pôle Arts et création. La première action majeure du pôle a consisté en l'organisation d'un colloque inaugural « Création et territoires » qui avait pour objectif de mettre en lumière l'importance des équipes d'enseignants et de recherche dans le domaine des arts et de la création. Porté par Jean-Marc Poinot

(Rennes 2), le colloque a permis de mettre en œuvre et de parfaire, à l'échelle de la Bretagne, l'interconnaissance entre les laboratoires, les artistes et les institutions spécialisées. Le croisement des notions de « création » et « territoires » a fait sens pour l'ensemble des représentants des institutions et des collectivités, pour qui la question de la territorialité des pratiques culturelles prend, à l'ère de la mondialisation, une dimension fondamentale dans la production du commun et du mieux vivre ensemble. Le pôle Arts et création est animé par un groupe de travail composé d'une dizaine de chercheurs en linguistique, littérature, sociologie, droit, arts plastiques et philosophie de l'art.

Logiques territoriales

- 7 Chaque MSH apporte une réponse spécifique à la particularité du territoire sur lequel elle se trouve. La MSH Paris Nord occupe une place stratégique dans le nord de l'Ile-de-France, « territoire de la création » de la communauté d'agglomération Plaine-Commune, qui au-delà des universités, du CNRS, de la Comue Paris Lumière, du Campus Condorcet et des nombreux partenaires culturels associés, comprend notamment des acteurs d'envergure nationale : l'Académie Nationale du Cirque Fratellini, le Centre National de la Danse, le Pôle Sup Aubervilliers, et l'ENS Louis Lumière. Sur le plan de la territorialité universitaire, l'orientation scientifique de l'axe « Arts, Industries de la culture, création » est essentiellement liée à la dynamique de l'UFR Arts de l'université Paris 8 pour la partie expérimentale, et à celle du LABSIC (Laboratoire des Sciences de l'information et de la Communication) de l'université Paris 13 (USPN), pour la partie industries culturelles.
- 8 De son côté, la MSH Bretagne, MSH plus récente et dont le périmètre s'étend sur l'ensemble du territoire breton, a pris le parti de soutenir le déploiement et la consolidation d'autres structures fédératives déjà existantes ou émergentes en leur faisant bénéficier des savoir-faire des ingénieurs et des services des plateformes technologiques. La MSH Bretagne a ainsi accompagné la création du GIS « Archives de la critique d'art » existant auparavant sous forme associative. La MSH Bretagne a porté avec succès la candidature du Cabinet du livre d'artiste (CLA) de l'université Rennes 2 à la campagne de labellisation de CollEx-Persée. Le CLA, comprenant à ce jour près de 4000 titres, a la particularité d'être à la fois une collection d'œuvres d'art et un fonds documentaire. En 2020, la MSH Bretagne a obtenu un financement, dans le cadre de l'AAP CollEx-Persée, pour mettre en place la première étape vers une conversion des fonds du CLA, en prenant en compte la nécessité de réussir le signalement du fonds au sein des réseaux de la recherche universitaire et des collections d'art. Enfin, la MSH Bretagne a permis d'incuber l'EUR GS-CAPS, lauréate du PIA 3, dont les travaux s'attachent aux approches créatives de l'espace public. Portée par Marion Hohlfeldt et Hélène Bailleul, respectivement historienne de l'art et géographe à Rennes 2, l'EUR GS-CAPS bénéficiera du soutien des plateformes technologiques de la MSH (Humanités numériques, PUD) et des services du pôle éditorial afin d'inscrire ses actions dans le contexte de la science ouverte.

Différentes configurations de la recherche impliquant les arts

- 9 Si la didactique des arts s'est développée de manière progressive depuis les années 70 dans les ESPE et les départements Arts des universités, l'épistémologie des sciences de l'art a connu une accélération soudaine lors de la réforme LMD en 2002, à travers des débats académiques touchant la définition des champs et des compétences entre les écoles d'art et l'université (les enjeux portant notamment sur l'attribution du doctorat et la qualification des encadrants). Deux approches majeures sont apparues : une réflexion de fond explorant les différentes relations aux arts, et la défense d'une approche venue du Canada, la recherche-crédation, approche également pratiquée de longue date à l'université de Paris 8, héritière du centre universitaire expérimental de Vincennes. Théorisée entre autres par le philosophe Pierre-Damien Huyghe, l'étude des relations aux arts permet en effet de distinguer ce qui relève de la recherche « sur » l'art (sociologie de l'art, histoire de l'art, etc.), de la recherche « en » art qui, sans tradition institutionnelle, consiste à être portée par des artistes seuls ou des chercheurs en esthétique et à « *traverser le champ de l'art en le pratiquant ou en l'ayant pratiqué.* » La recherche-crédation est une approche qui cherche aussi à asseoir ses fondations méthodologiques, ouvrir le spectre de la création comme pratique aux autres disciplines en SHS et dans les secteurs disciplinaires. Les séminaires qui se déroulent dans les MSH se font les caisses de résonance de ces débats et les projets soutenus sont toujours marqués par ces deux approches.
- 10 À Rennes, les projets incubés relèvent pour le moment de la recherche sur l'art. Le projet REL-ARTS portait sur les arts visuels vus à travers les écrits (écrits de poètes, d'artistes, de critiques) pendant la période 1944-1964. Il s'est clôturé par un important colloque international en 2019. Le projet DKEP, qui implique une équipe de l'IRISA Rennes, a été consacré à la remédiation numérique des *Esquisses Pédagogiques* de Paul Klee, un ouvrage majeur publié en 1925. Le projet ARTIVISME porté par Laurence Corbel, philosophe de l'art, consiste à analyser les pratiques artistiques en temps de crise, en relation avec le contexte social et politique qui sévit au Brésil depuis l'élection de Jair Bolsonaro. Deux projets portant sur les arts du spectacle ont permis de développer un programme international hébergé à l'université de Montréal (TECHNES) et une plateforme d'archivage du spectacle vivant à Rennes (ARCREAS).
- 11 A la MSH Paris Nord, à l'instar d'un des axes majeurs de l'EUR ARTEC dont de nombreux projets sont accueillis dans ses murs, la création artistique est abordée comme une activité de recherche, alliant savoir-faire, faire-savoir(s), faire connaissance(s) et faire science(s) au fil d'une dynamique où activités pratiques et théoriques s'alimentent réciproquement, sans craindre jamais la prise de risques due au principe même de l'expérimentation. La création comme activité de recherche répond au développement des problématiques liées à la recherche-crédation à l'université, mais également à celles de la formation par la recherche, dans une perspective expérimentale, avec des incidences artistiques, technologiques, critiques, avec une ouverture vers les industries de la créativité, vers la culture du code, et vers les sciences ouvertes ; vers la construction de connaissances et le partage du savoir par la création et la médiation artistique avec les moyens numériques, en perpétuelle mutation. La MSH Paris Nord participe ainsi au comité de pilotage d'ISEA 2023 (*International Symposium for Electronic Arts*), avec pour thématique majeure la « symbiose », ou comment « vivre avec », un

champ de réflexion d'actualité brûlante, transversal aux SHS, offert dès 2021 en incubation à la réflexion et à l'inspiration des chercheurs de l'ensemble des axes de la MSH Paris Nord, et dans la perspective peut-être d'une circulation au sein du Réseau national des MSH.

- 12 La configuration en réseau des MSH permet également l'émergence de projets singuliers à l'image du projet FRESH (Film et Recherche en Sciences Humaines et Sociales) soutenu par la MRSH et la MSH Bretagne. Mis en place en 2012 (à l'initiative de Benoît Raoulx, géographe et réalisateur à l'UMR ESO, d'Yvon Guillon, ingénieur à la MSH Bretagne et de Thierry Bulot, sociolinguiste au PREFics-Université Rennes 2), le programme a pour but de faciliter la pratique du film documentaire auprès des chercheurs en SHS. Les membres de l'équipe FRESH ont accompagné le projet *L'Encyclopédie des migrants*, projet artistique initié par Paloma Fernández Sobrino et coordonné par l'association *L'âge de la tortue* (Rennes) qui a consisté à concevoir une encyclopédie constituée de 400 témoignages sous forme de lettres intimes accompagnées d'un portrait photographique de chaque témoin. Elle contient aussi 16 textes écrits par des chercheurs en sciences humaines et sociales. Le film réalisé par l'équipe de FRESH retrace la fabrication collective de l'Encyclopédie qui a mobilisé près de 700 personnes.

Aujourd'hui et demain

- 13 À l'aube des années 2020, d'autres initiatives apparaissent dans les MSH : la MMSH est un acteur important du Festival des sciences sociales et des arts, inauguré en 2019 par l'université d'Aix-Marseille, et la MSH de Clermont-Ferrand entreprend une série d'expositions avec le FRAC Auvergne.
- 14 Mais s'il faut revenir sur la place des arts dans la recherche au sein des MSH, le prochain grand défi concerne l'implémentation des méthodes de design dans l'ingénierie de la recherche. Au-delà de la production d'outils numériques mieux pensés en termes de scénarios d'usage et de représentation des données, la contribution du design permet également d'apporter une forme d'enrichissement méthodologique dans les pratiques des chercheurs en SHS sans cesse discutées dans le cadre de l'interdisciplinarité.
- 15 On peut aussi postuler que la culture du code induite par l'appropriation des usages du numérique en art, en création et en recherche, fasse que le champ des Sciences Humaines et Sociales intègre en son sein non seulement le domaine dit des Arts, Lettres et Langues, mais également que s'ouvrent des voies de circulation directe avec les domaines des sciences dites exactes, sciences et techniques, sciences de l'ingénieur, sciences formelles, sciences de la vie et de la terre... Ici, postulons pour la prise de risque et pour l'indiscipline sans laquelle, coupée de la puissance créatrice, la pensée reste incarcérée par l'autorité académique, non humaine et sans vie.

AUTEURS

Nicolas Thély

Directeur de la MSHB de Rennes, membre du directoire du Réseau national des MSH, professeur en Art, esthétique et humanités numériques à l'université de Rennes 2.

Anne Sèdes

Directrice de la MSH Paris Nord, membre du Conseil de l'EDESTA, professeure en composition et recherche, responsable du Centre de recherche en Informatique et Création Musicale (CICM).

2

Une initiative partagée : la Plateforme pour la Recherche sur la fin de vie

Chiara Chelini et Sarah Streliski

p. 185-196

- 1 La Plateforme nationale pour la Recherche sur la fin de vie a été créée en octobre 2018 sous l'impulsion du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du ministère des Solidarités et de la santé et de la Fondation de France dans le but de contribuer à la structuration, au développement et à la valorisation de la recherche française dans le domaine de la fin de vie et des soins palliatifs. Issue de l'évolution d'un projet de groupement de recherche mené entre 2014 et 2016 par l'ensemble des Professeurs associés des universités en médecine palliative et du projet élaboré dans le cadre du *plan national triennal 2015-2018 pour le développement des soins palliatifs et l'accompagnement en fin de vie*¹, cette plateforme a été conçue puis mise en place dans une optique d'ouverture scientifique clairement énoncée : elle s'est notamment donné pour mission de permettre « *la création d'une communauté scientifique reflétant le pluralisme des objets de recherche, des interfaces disciplinaires, des temporalités et des populations propre à la recherche sur la fin de vie* »². Elle rassemble, en 2020, 328 chercheurs et cliniciens et plus de 120 équipes de recherche réparties sur l'ensemble du territoire français, pour moitié rattachées aux sciences médicales et pour moitié aux sciences humaines et sociales. Les SHS sont ainsi largement impliquées dans cette initiative nationale.
- 2 C'est dans cette perspective – celle d'une inscription nécessaire des SHS dans le champ de la recherche sur la fin de vie – que quatre Maisons des Sciences de l'Homme se sont associées à l'initiative dès sa phase de constitution : la MSHA de Bordeaux, dont le directeur, Patrick Baudry, est co-président de la Plateforme, la MSHE de Besançon, qui en héberge l'équipe opérationnelle, la MSH de Clermont-Ferrand et la MSH de Dijon.
« Fin de vie »

- 3 La « fin de vie », expression qui a paru dans la législation et dans le débat public français avec la loi du 22 avril 2005³ relative aux droits des malades et à la fin de vie, dite loi Leonetti, recouvre une réalité dont les implications excèdent largement celles associées à « l'obstination déraisonnable » (ou « acharnement thérapeutique ») et à l'euthanasie, régulièrement relayées par les médias et la société civile depuis quinze ans. Au-delà de la question du droit à mourir, l'allongement de l'espérance de vie⁴, l'augmentation subséquente du nombre de personnes appartenant au « quatrième âge », ou « grands seniors » (selon Eurostat, en 2015, la France comptait plus de 5,8 millions de personnes âgées de plus de 80 ans contre 2,8 millions en 2005⁵) et la médicalisation de la mort ont multiplié les situations de fin de vie et reconfiguré l'investissement tant matériel que symbolique requis par ce phénomène.
- 4 Selon la *définition adoptée par les membres du Bureau et du Conseil scientifique de la Plateforme pour la Recherche sur la « fin de vie »*, celle-ci est entendue comme « la situation des personnes dont l'état de santé laisse entrevoir un pronostic vital engagé à court ou moyen terme dans le cadre du vieillissement, de l'évolution d'une ou plusieurs maladies ou d'un accident, quel que soit l'âge ».
- 5 Régis Aubry, chef du service gériatrie du CHU de Besançon et co-Président de la Plateforme, souligne que la fin de vie ne fait pas seulement référence aux quelques jours ou quelques semaines qui précèdent le décès d'une personne. Il rappelle que l'une des conséquences des évolutions scientifiques et médicales est que l'on peut aujourd'hui vivre très longtemps avec des maladies incurables. Certaines personnes atteintes de cancers, de maladies neurodégénératives ou de lésions cérébrales majeures se retrouvent dans des situations de « fin de vie » pendant des mois, parfois des années. « C'est un paradigme qui n'existait pas auparavant, indique-t-il. La fin de vie est devenue une véritable question de santé publique »⁶.
- 6 Une telle question implique des enjeux très divers, liés d'une part à l'accompagnement, aux traitements et aux soins prodigués à ces personnes, à leurs proches, aux pratiques et aux vécus des équipes soignantes, des bénévoles, des personnes malades et de tous les acteurs concernés par ces situations, et liés d'autre part aux institutions, aux représentations et aux conduites individuelles et collectives, à tout ce qui fonde et compose le rapport de nos sociétés à la fin de vie et à la mort.
- 7 Ce rapport peut avoir été décrit par Nibert Elias, dans une analyse maintenant ancienne mais que l'évolution du paysage a faiblement démentie,⁷ sous l'aspect d'un refoulement, d'une exclusion globale des mourants et de la mort hors du champ du visible, voire d'un déni à leur endroit caractéristique des sociétés occidentales contemporaines, il reste que, même reléguée « derrière les coulisses de la vie sociale »⁸, la mort, selon les termes de Patrick Baudry, « intervient dans des rapports sociaux »⁹ et se trouve inévitablement déterminée par ceux-ci, du point de vue de sa réalité empirique comme de son intelligibilité. Une approche scientifique du problème ou plutôt des problèmes liés à la fin de vie ne peut, en ce sens, se réduire à une approche médicale. Au « nouveau paradigme » dont parle Régis Aubry doit répondre un renouvellement des questionnements et des manières de construire ces problèmes qui prenne en compte l'ensemble des enjeux évoqués.

La Recherche sur la fin de vie

- 8 La question de la fin de vie ressortit ainsi à des problématiques situées à l'intersection des sciences médicales, des sciences humaines, des sciences sociales, des arts ; et la recherche, en tant que levier indispensable de la production de connaissance, peut contribuer à l'évolution et à l'amélioration des pratiques soignantes ainsi qu'à la transmission de savoirs utiles en direction des professionnels de santé, des acteurs publics et des citoyens.
- 9 De la recherche sur le médicament jusqu'à la philosophie, en passant par l'économie et la santé publique, cette recherche recouvre des disciplines et des approches très différentes (médecine, sciences infirmières, santé publique, épidémiologie, économie, psychologie, sociologie, éthique, anthropologie, etc.) et néanmoins susceptibles de s'éclairer réciproquement. Comme sciences critiques, les sciences de l'homme peuvent notamment aider à resituer les pratiques et les savoirs des sciences médicales dans leurs coordonnées sociales, économiques, politiques, historiques, et à multiplier les angles de réflexion permettant d'offrir à l'action des points d'appui. La médecine peut en retour nourrir la recherche en sciences humaines et sociales de multiples savoirs théoriques, pratiques, cliniques, etc.
- 10 C'est du fait de cette pluralité des disciplines à l'œuvre dans le domaine de la recherche sur la fin de vie, pour remédier à la fois aux cloisonnements disciplinaires induits par la variété des perspectives et au manque de données scientifiques détaillées sur le sujet que la plateforme a été créée, afin de structurer cette recherche au niveau national, de la valoriser et d'accroître sa visibilité à l'international. L'objectif est notamment de faciliter les échanges entre chercheurs et de favoriser les connexions interdisciplinaires et les approches collaboratives autour de thèmes fédérateurs. Pour Régis Aubry, il s'agit de « *créer une culture commune en partant de compétences différentes pour co-construire et canaliser des projets de recherche* ».

Définition de la recherche sur la fin de vie¹⁰

La plateforme s'attache, dans le cadre de la réalisation de ses missions, au champ de la recherche entendue comme l'ensemble des actions entreprises en vue de produire et de développer des connaissances scientifiques cherchant à décrire, comprendre et expliquer les phénomènes entourant la fin de la vie et la mort. Cela peut concerner la recherche clinique comme la recherche fondamentale, les approches théoriques, empiriques ou expérimentales, interventionnelles et observationnelles, les revues de littérature, la recherche expérimentale (y compris avec modèles animaux), etc., toutes disciplines confondues. Ces recherches peuvent être conduites par des chercheurs académiques, des professionnels issus du champ de la santé ou des patients-partenaires travaillant en lien avec des équipes de recherche.

Missions et actions

- 11 Conformément au projet défini dans la feuille de route 2018-2020, la plateforme s'est donné trois missions principales :
- Animation d'un réseau national de chercheurs
 - Identifier les chercheurs, thématiques, méthodes, projets, stratégies de valorisation et besoins ;
 - Favoriser et faciliter les collaborations entre les acteurs de terrain, les cliniciens, les chercheurs et les unités de recherche aux niveaux régional, national et international ;
 - Favoriser l'insertion des jeunes chercheurs dans des équipes de recherche.
 - Soutien à la recherche et à la formation
 - Faciliter l'accès à la formation des cliniciens et des chercheurs ;
 - Contribuer à accroître la qualité scientifique des travaux de recherche et accompagner les chercheurs pour l'élaboration et la réalisation de leurs projets ;
 - Mise en place d'outils de veille (publications, appels à projets, congrès).
- 12
- Actions stratégiques pour le développement et la valorisation de la recherche sur la fin de vie
 - Faire connaître la recherche sur la fin de vie auprès de la communauté scientifique et du grand public ;
 - Favoriser l'émergence d'appels à projets spécifiques et préparer les équipes de recherche à y répondre ;
 - Aider à la diffusion des travaux de recherche et faciliter la participation des chercheurs aux congrès nationaux et internationaux.
- 13 Parmi les actions conduites, une première enquête nationale a permis d'identifier plus de 300 chercheurs travaillant en France dans le domaine de la fin de vie et de mettre à disposition de la communauté scientifique un annuaire national en ligne. Un répertoire thématique a été adossé à cet annuaire dans l'objectif de dresser un panorama le plus exhaustif possible des recherches en cours, et de donner une visibilité nationale à chacun des projets qui y figure. Il s'agit également de favoriser les collaborations en permettant aux personnes travaillant sur des sujets connexes de se rencontrer et d'échanger. Les données géographiques recueillies sur les affectations des chercheurs ont également permis de bâtir une cartographie interactive de la recherche sur la fin de vie. Cette cartographie accessible sur le site internet de la Plateforme permet de visualiser les forces de recherche en présence et de localiser des collaborateurs éventuels.
- 14 Par ailleurs, une « vigie collaborative » a été mise en place pour permettre aux chercheurs et cliniciens de déposer sur le site de la Plateforme des demandes de collaborations et de consulter des offres de stages et d'emplois. En outre, des outils de veille scientifique sont destinés à tenir les chercheurs informés de l'actualité des événements scientifiques, congrès nationaux et internationaux, appels à projets et formations.
- 15 Enfin des rencontres scientifiques sont organisées par la plateforme, selon trois modalités différentes : i) des Universités de la Recherche, une fois l'an, pour valoriser les recherches en cours et nourrir une réflexion épistémologique et méthodologique ;

ii) des Rencontres en régions, pour renforcer les collaborations interdisciplinaires au niveau local, favoriser l'émergence de projets structurants et encourager la valorisation scientifique auprès du grand public ; iii) des Séminaires et Ateliers de méthodologie pour offrir aux chercheurs la possibilité de travailler à l'élaboration de leurs projets, à la rédaction de leurs publications et de renforcer leurs connaissances et approches méthodologiques.

L'implication des MSH

- 16 Si quatre Maisons des Sciences de l'Homme ont été impliquées dès l'origine dans cette initiative nationale (co-présidée, nous l'avons évoqué, par le directeur de la MSH de Bordeaux, Patrick Baudry), cette coopération se justifie d'autant plus qu'au-delà du strict point de vue des savoirs et de l'apport des épistémologies des sciences humaines et sociales qui se trouvent, au même titre que celles des sciences médicales, convoquées par la recherche sur la fin de vie, les finalités définies par la plateforme convergent par de nombreux aspects avec celles du dispositif des MSH.
- 17 Qu'il s'agisse de l'effort de structuration, du développement d'une approche interdisciplinaire, de la valorisation de la recherche ou de son ouverture vers l'international, les objectifs visés entrent en résonance avec les missions des MSH telles que les établit la Charte des MSH, dont on peut citer quelques articles :
- Art 1 : « [Les MSH] soutiennent les échanges et les transversalités nécessaires »
 Art 2 : « Elles sont, par conséquent, destinées à créer du lien, à donner de la visibilité et à fédérer. »
 Art 3 : « Tout en continuant à impulser, à soutenir fortement les collaborations disciplinaires intra-SHS, les MSH ont vocation à incuber et encourager l'interdisciplinarité associant SHS et ces autres sciences, en tirant parti des caractéristiques de leur site. »
 Art 5 : « Les MSH ont vocation, en cohérence avec les priorités du site, à ouvrir sur l'international ou à projeter vers l'international le dispositif pluri et interdisciplinaire qu'elles déploient »
 Art 7 : « Les MSH constituent un cadre institutionnel favorable au développement d'actions de valorisation, de transfert de connaissance et de recherche impliquée à forte dimension SHS. Les actions conduites peuvent prendre de multiples formes. Elles s'appuient sur leurs liens avec le territoire et sur des collaborations avec ses acteurs politiques, économiques et sociaux. »
- 18 Ces éléments de contiguïté font apparaître l'apport que peut représenter pour la Plateforme le partenariat avec les MSH, dont le dispositif désormais inscrit dans le territoire est devenu, pour reprendre les termes de Jacques Commaille, « un élément central de la recherche en sciences humaines et sociales »¹¹ et leur intérêt mutuel à coordonner leurs efforts.
- « Comme structures régionales, les MSH sont en mesure de diffuser les actions et les projets de recherche labellisés par la Plateforme ainsi que de fédérer des équipes transversales et interdisciplinaires », indique le site du RnMSH.
- 19 Ainsi, la MSH Clermont-Ferrand a-t-elle pu fédérer les équipes de plusieurs laboratoires qui développent leur participation à la Plateforme sur trois axes de recherche : 1) Une réflexion sur les directives anticipées ; 2) l'étude de l'influence de la conscience de soi sur la qualité de vie des personnes en fin de vie (axe « accompagnement, spiritualité, conscience de soi, temporalité) ; 3) l'axe « Prises de décisions en fin de vie (équipe soignante) », qui vise à proposer des ateliers d'écriture littéraire aux équipes

soignantes. Pour citer un autre exemple, la MSHE à Besançon, qui héberge comme nous l'avons évoqué l'équipe opérationnelle de la Plateforme, contribue quant à elle à cette structuration sur trois thématiques principales : 1) celles portées par le pôle « comportements, risques, santé » ; 2) vulnérabilités individuelles et collectives, mécanismes de la prise de décision et du changement ; 3) suicide assisté, euthanasie, santé au travail et stress du personnel de santé et travaillant dans les soins palliatifs.

- 20 Par les liens qu'elles entretiennent avec les territoires, les MSH peuvent par ailleurs aider à renforcer le maillage régional de la recherche dans le domaine de la fin de vie et soutenir sa valorisation à travers l'organisation de rencontres locales : dans cette visée, sept rencontres régionales autour de la recherche sur la fin de vie se sont tenues en 2019, organisées par les MSH de Bordeaux, de Dijon et de Clermont-Ferrand, afin de favoriser la mise en place de nouvelles collaborations.
- 21 Réciproquement, la Plateforme offre aux SHS l'occasion de nouvelles formes de coopérations interdisciplinaires avec d'autres sciences et les collaborations qu'elle cherche à développer à l'étranger avec des réseaux similaires, au Royaume Uni, en Suisse, au Québec, en Europe, peuvent concourir à l'ouverture vers l'international des travaux de recherche.
- 22 Du fait des apports réciproques de la coopération, le Réseau national des Maisons des Sciences de l'Homme invite les MSH ayant un axe de recherche ou porteuses d'une action transversale liée à la Recherche sur la fin de la vie à s'associer aux quatre MSH impliquées au premier rang dès la conception du projet et rejoindre la plateforme afin de participer à sa dynamique de structuration.
- 23 Ainsi, depuis le mois d'octobre 2019, la Maison des Sciences de l'Homme Paris Nord a rejoint l'initiative à travers son axe de recherche « Corps, santé et société » (thème A « Corps, émotions et sensibilité ») et la MESHS et la MSH Val de Loire ont manifesté leur intérêt pour participer aux activités de la Plateforme en début de l'année 2020, de même que, plus récemment, la MSHB à Rennes (axe « santé-sociétés »). Plus précisément, la MESHS a développé le programme « Vulnérabilités » dans le cadre de son quinquennal 2020-2024, permettant le financement de différents projets comme le séminaire *VulnerAge*, avec des équipes du CHU de Lille, ou encore le projet *Vintex*, regroupant historiens et sociologues. La MSH Val de Loire est impliquée de son côté avec les équipes d'Orléans et de Tours à travers des sujets variés tels que les financements par *crowdfunding* pratiqués par les EHPAD, le droit des personnes et la protection patrimoniale, la réflexion linguistique sur la notion de vulnérabilité (Orléans) ; le vieillissement vu dans une perspective holistique, le bien vieillir, les besoins spirituels (Tours). Les équipes concernées de la MSHB ont été associées à la recherche « *COVIDEHPAD* » portée par la Plateforme nationale pour la Recherche sur la fin de la vie et participent au séminaire virtuel « Vieillissements et fins de vie aujourd'hui. Approche pluridisciplinaire d'une expérience plurielle », coorganisé par la Plateforme et l'institut de la longévité des vieillesse et du vieillissement, du 16 décembre 2020 au 18 février 2021.
- 24 La collaboration entre les deux structures offre des potentialités nombreuses. L'implication des sciences de l'homme dans cette Plateforme n'est pas un additif destiné à « humaniser » en aval, et en quelque sorte périphériquement, l'appréhension scientifique de la « fin de vie » (par l'apport du désormais rebattu « supplément d'âme »¹² associé aux SHS), mais doit contribuer de manière constitutive à l'élaboration d'une compréhension scientifique du sujet dans sa complexité. Cette complexité exige à

la fois une ample mobilisation des compétences et des savoirs et la construction entre eux de transversalités nouvelles, à l'œuvre tant dans le dispositif des MSH que dans la Plateforme. Leur coopération doit permettre de conduire le « dialogue fécond entre les sciences »¹³ nécessaire pour développer cette recherche dont les enjeux pour notre société sont fondamentaux.

NOTES DE BAS DE PAGE

1. axe 2 - « former les professionnels, soutenir la recherche et diffuser les connaissances sur les soins palliatifs ».
2. Feuille de route 2018-2020 : https://www.plateforme-recherche-findevie.fr/sites/default/files/inline-content/PNRFV/feuille-de-route-plateforme_v12-12-2018.pdf
3. loi no 2005-370. Pour consulter le texte de loi sur Legifrance : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000446240/2020-11-25/>
4. Selon l'Organisation Mondiale de la Santé, l'espérance de vie a progressé de 5 ans depuis l'an 2000.
5. <https://www.latribune.fr/economie/union-europeenne/la-population-francaise-agee-de-plus-de-80-ans-en-plein-boom-603887.html>
6. *La fin de vie, une question de société*. Interview de Régis Aubry dans les actualités d'UBFC, 07/11/2018.
7. Norbert Elias, *Solitude des mourants*, Agora, 1982. La thèse de Norbert Elias, jugée pessimiste, a été contestée, voir notamment « La mort dans les sociétés modernes : la thèse de Norbert Elias à l'épreuve », Jean-Hugues Déchaux, dans *L'Année sociologique* 2001/1 (Vol. 51), pages 161 à 183. Si la mise en place de la Plateforme pour la Recherche sur la fin de vie s'inscrit dans un effort visant une meilleure connaissance de la situation des mourants, celle-ci ne semble néanmoins pas encore acquise par le public.
8. Norbert Elias, *op cit* p 23.
9. « La mort, une mutation sociale », *Publications du musée des Confluences* Année 2010 pp. 47-53.
10. Définition établie par les membres du bureau et du conseil de la Plateforme pour la Recherche sur la fin de la vie.
11. Voir supra l'article, Jacques Commaille, « Les MSH : un nouveau régime de connaissance ».
12. selon l'expression de Claudie Haigueré, in *Lettre à tous ceux qui aiment l'école*, Luc Ferry et al, Ed. Odile Jacob, 2003.
13. Jacques Commaille et Françoise Thibault, *Des sciences dans la Science*, Collection Athéna, 2014.

AUTEURS

Chiara Chelini

Animatrice de communautés du Réseau national des MSH.

Sarah Streliski

Chargée de mission à l'alliance Athéna, professeur de lettres modernes.

3

Face à la pandémie de Covid-19 : La mobilisation des MSH au sein du dispositif HS3P-CriSE

Philippe Terral, Marie Gaille et Didier Breton

p. 197-203

- 1 Ce texte vise à rendre compte de l'implication des MSH dans le cadre d'une mobilisation plus globale des SHS que nous avons qualifiée d'« extraordinaire » (Gaille et Terral, 2020)¹. Nous soulignons ici combien les MSH ont pris toute leur place dans ce processus de mobilisation, comment elles ont cherché à accompagner l'action concertée HS3P-CriSE ; participant ainsi à produire et valoriser ce que nous nommerons le « capital des SHS ».

Les MSH mobilisent : de l'appel de la MSH-Alpes à la co-production d'un rapport

- 2 Face à la pandémie de Covid-19, la mobilisation des SHS fut immédiate, importante et multiforme. Un des premiers témoignages visibles de cette dynamique s'inscrit précisément dans l'activité des MSH au travers de « l'Appel de la Maison de Sciences de l'Homme Alpes ». Luc Gwiazdzinski, géographe, a ainsi très tôt lancé un appel à constitution d'un collectif de travail interdisciplinaire en sciences humaines et sociales intitulé CODE-VIRUS (Coordination interDisciplinaire pour l'Étude de l'impact sociétal du CoronaVIRUS)². Ce dernier a donné lieu à plus de 600 réponses de chercheuses et chercheurs, analysées par l'UMR Pacte.³ Ces réponses ont permis d'identifier des acteurs et des institutions désireux de s'emparer de questions de recherche concernant la pandémie, mais aussi des sujets et des problématiques de recherche précis.
- 3 Cette matière a été mobilisée quand, dans le même temps, et dès le mois de mars, s'est mise en place une volonté des institutions et organismes de recherche d'accompagner cette dynamique en mobilisant notamment des appels à financement et des formes

souples de coordination. Ainsi, le CNRS et l'INSERM ont créé courant mars 2020 une Coordination HS3P-CriSE Crises sanitaires et environnementales - Humanités, sciences sociales, santé publique⁴, positionnant son travail, par cette thématique, dans la longue durée. Cette coordination s'est développée en lien avec les alliances Athéna et Aviesan, la Conférence des Présidents d'Université, l'Institut national d'études démographiques (Ined), l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (Inrae) et l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD), le Réseau national des MSH et l'initiative du *World Pandemic Research Network*.

Les MSH accompagnent : d'une coordination inter-MSH au recrutement d'une ingénieure dédiée

- 4 Dans ce cadre, le Réseau national des MSH a mobilisé, via son annuaire, trois MSH pilotes (Grenoble, Strasbourg, Toulouse) pour initier les contacts avec l'InSHS concernant ce dispositif HS3P-CriSE. Outre l'implication dans la production du rapport précédemment cité, plusieurs réunions ont rassemblé ces acteurs pour réfléchir au rôle que pourraient jouer les MSH dans l'accompagnement de cette coordination nationale. Ces dernières sont apparues comme une ressource-clé à la fois dans l'optique de susciter ou de renforcer les productions interdisciplinaires en SHS, mais aussi dans leur capacité à mailler l'ensemble du territoire national en termes de production scientifique. Dans ce souhait de pilotage souple et non exclusivement descendant des institutions, les MSH ont permis de faire valoir des dynamiques ascendantes en termes d'activités de recherche, au sein d'une même MSH, mais aussi dans un cadre inter-MSH du fait de l'existence du réseau.
- 5 Plus concrètement, dès le printemps 2020, les MSH ont contribué à accompagner et à alimenter l'action HS3P-CriSE, via des enquêtes, des projets scientifiques, des webinaires, la création d'observatoires... Cette participation des MSH à l'accompagnement de l'activité d'incubation de recherches interdisciplinaires en SHS (et potentiellement même au-delà des SHS) s'est vue stabilisée et renforcée par l'octroi d'un budget permettant au réseau de recruter une ingénieure de recherche dédiée à ce dispositif en septembre 2020.

Les MSH et leur capacité à produire et à valoriser le « capital scientifique » des SHS

- 6 Tout au long de ce processus, les différentes parties prenantes ont conduit une réflexion sur ce que pourrait constituer un « capital scientifique » des recherches en SHS susceptible d'être mobilisé pour répondre aux enjeux de la période traversée. S'est notamment posée la question de la visibilité et de la lisibilité de ce capital SHS dans le débat public, ouvrant ainsi plus largement à la problématique du transfert de connaissance entre le monde de la recherche et les autres acteurs de la société. Ces interrogations étaient d'autant plus saillantes que la séquence politique traversée incitait les chercheurs et leurs institutions à éclairer la situation difficile que vivait le pays.
- 7 Dans ce cadre, il nous semble qu'au moins deux regards peuvent être portés sur ce capital SHS que les MSH, comme d'autres, cherchent à promouvoir. Tout d'abord,

l'enjeu de produire des synthèses des recherches en SHS afin de les rendre plus visibles ; ce qui implique de les faire valoir sur un mode plus collectif et collaboratif, et donc de mettre en avant les enjeux de l'interdisciplinarité. Répondre à une demande sociale et considérer un « fait social total »⁵ (Mauss) comme une situation pandémique, implique de rassembler, agréger, confronter les points de vue de différentes disciplines et paradigmes des SHS.

- 8 Outre cette capitalisation par l'interdisciplinarité, soit la mise en commun de différents espaces (disciplinaires, paradigmatiques, thématiques, mais aussi territoriaux) des SHS, il est apparu qu'il fallait la penser également dans le temps. En effet, le capital des SHS ne renvoie pas seulement aux travaux de recherche concernant des enquêtes produites sur les séquences actuelles de la crise pandémique. Nous devons pouvoir faire valoir des informations importantes dans et depuis des travaux passés ayant permis de produire des connaissances sur les humains et les sociétés dont les activités expriment potentiellement des continuités, des similitudes mais aussi, bien sûr, des ruptures et des recompositions.
- 9 Ce point, engageant une réflexion sur le rapport au temps de la production de connaissance, s'est avéré d'autant plus crucial qu'au-delà de la crise pandémique, certains parlent aujourd'hui d'une « infodémie »⁶, dont les SHS gagnent bien sûr à éclairer les ressorts. Celle-ci renverrait à l'activité des réseaux sociaux et de certains médias qui produisent une information en continu, censée éclairer une crise en train de se vivre, tout en produisant beaucoup de contre-information et d'ignorance. Il semble bien que rendre visible et lisible le capital scientifique des SHS passe alors par une certaine prudence et une réflexion accrue sur la problématique du transfert de connaissance, sur les espaces de la recherche et de la société qu'il cherche à connecter, mais aussi sur la temporalité nécessaire à la production de connaissances robustes.

NOTES DE BAS DE PAGE

1. Rapport produit dans le cadre du dispositif HS3P-CriSE [<https://www.hs3pe-crises.fr/actualites/cnrs/les-sciences-humaines-et-sociales-face-a-la-premiere-vague-de-la-pandemie-de-covid-19-enjeux-et-formes-de-la-recherche/>].
2. <https://www.msh-alpes.fr/actualites/appel-etude-limpact-societal-covid19>
3. <https://www.pacte-grenoble.fr/programmes/code-virus>
4. <https://www.hs3pe-crises.fr/>
5. Marcel Mauss, « Essai sur le don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques », *l'Année Sociologique*, 1923.
6. Ce néologisme a notamment été mobilisé en février 2020 par Tedros Adhanom Gebreyesus, le directeur général de l'Organisation Mondiale de la Santé.

AUTEURS

Philippe Terral

Directeur adjoint de la MSH de Toulouse, sociologue, directeur de recherche au laboratoire CRESCO de l'Université Paul Sabatier à Toulouse.

Marie Gaille

Directrice adjointe scientifique de l'InSHS, co-directrice de l'ITMO Santé publique d'AVIESAN, directrice de recherche au CNRS, philosophe.

Didier Breton

Directeur de la Maison interuniversitaire des sciences de l'homme d'Alsace (MISHA), professeur de démographie à l'Université de Strasbourg.

Conclusion

Commun, communauté, communication. Un nouveau régime de connaissance ?

Pierre Mœglin

p. 203-216

- 1 *La décision d'implanter une Maison des Sciences de l'Homme dans chaque grande ville universitaire, d'en implanter une, puis deux en banlieue parisienne et de relier toutes ces Maisons en un réseau national date du milieu des années 1990. Ainsi que Maurice Garden le rappelle en Introduction^{1*}, cette décision correspondait à l'une des trois grandes initiatives engagées (à son instigation) dans l'enseignement supérieur par le ministère de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie. Les deux autres étaient le lancement des Écoles doctorales et celui des Instituts d'Études Avancées.*
- 2 *Sans doute, à l'époque, Écoles, Instituts et Maisons partageaient-ils les mêmes objectifs : regrouper des moyens, fédérer des équipes, définir des axes de recherche mobilisateurs, dépasser les pratiques artisanales de production et de diffusion du savoir, inscrire la carte universitaire dans l'aménagement du territoire, faire contribuer les chercheurs au développement local, assurer à la science française une meilleure visibilité internationale. Aujourd'hui, ces trois initiatives sont toujours d'actualité et leurs objectifs n'ont pas changé. Il n'est donc pas surprenant que, de l'une à l'autre, reviennent les mêmes termes, semblablement empruntés au registre de la synergie : « partenariat », « coproduction », « coopération », « coordination », « incubation », « mutualisation », « intermédiation », « maillage », « proximité », etc. Il n'est pas plus surprenant de les retrouver derechef dans les analyses et témoignages ci-dessus.*
- 3 *La simultanéité de ces trois initiatives et leur parenté ne doivent toutefois pas occulter la singularité de celle qui est à l'origine des Maisons des Sciences de l'Homme. Conçu et voulu par Maurice Garden, avec Robert Ilbert et Antoine Lyon-Caen, assistés de Martine Bentaboulet, le projet de ces Maisons possède, en effet, une caractéristique dont*

l'importance et l'originalité ne sont peut-être pas pleinement apparues d'emblée. Du moins a-t-il fallu que se créent de nouvelles Maisons et que leur réseau prenne de l'extension pour que cette caractéristique s'affirme et se confirme.

- 4 Quelle est-elle ? Et quelle originalité confère-t-elle aux Maisons des Sciences de l'Homme ?
- 5 Celles-ci, on le sait, ont adopté la doctrine des trois *i*, laquelle organise leur Charte autour de la triple exigence de l'interdisciplinarité, de l'interinstitutionnalité et de l'internationalité. Cette doctrine et sa promotion doivent beaucoup au travail de conceptualisation et au zèle missionnaire de Jacques Commaille et d'autres avec lui, tels Philippe Casella et Françoise Thibault. Elles sont aussi tributaires des contributions successives des présidentes et présidents et des membres du conseil scientifique du Réseau national. Et elles ne sont pas moins redevables à l'action des directrices et directeurs de ces Maisons et de celles et ceux qui, quotidiennement, y vivent et les font vivre.
- 6 Néanmoins, l'originalité du projet ne tient pas uniquement à sa doctrine. De fait, la référence aux trois *i* n'aurait pas acquis l'importance qui est désormais la sienne si elle n'était sous-tendue par un principe dont, avec le recul, on mesure toute la portée. Ce principe est le suivant : la mise en commun compte autant, sinon davantage que ce qui est mis en commun.
- 7 Cela signifie que, lorsqu'elles appliquent les trois *i*, les Maisons ne mettent pas seulement en commun leurs moyens : elles font du commun. Selon la distinction de Jürgen Habermas ([1981] 1987), elles ajoutent à leur *agir stratégique*, orienté vers des réalisations en commun, un *agir communicationnel*, centré sur la réalisation d'un commun. Ainsi se présente la communication : une activité créatrice de commun.
- 8 De là vient qu'en regroupant hommes et moyens, les Maisons ne se distinguent pas foncièrement des Écoles doctorales ni des Instituts d'Études Avancées. En revanche, dès qu'elles se mettent à créer du commun, elles incarnent un modèle singulier de communauté. C'est ce que suggère Jacques Commaille : « dans *Maisons de Sciences de l'Homme*, il y a le mot *maison*, cette *maison*, qui suggère si bien l'idée de *bien commun* ». Cette idée justifie à ses yeux l'hypothèse d'un *nouveau régime de connaissance*.
- 9 Précision préalable : pour se réclamer d'un bien commun, les Maisons des Sciences de l'Homme ont, pour commencer, à s'affranchir de la filiation de la *Mansio* ou de la *Domus* antique et médiévale.
- 10 Les premières occurrences de telles structures domestiques remontent à 3000 ans avant notre ère, peut-être davantage. Or, le propre de ces structures est d'accumuler les richesses et d'accorder confort et sécurité à ceux qu'elles hébergent au prix de leur asservissement (Scott [2017] 2019). Nos Maisons sont aux antipodes de ces structures coercitives et féodales. Pour autant, elles ont à se défendre en permanence contre les prédateurs. Car, s'il ne manque pas de potentats locaux pour avoir des vues sur elles, c'est que le succès attire la convoitise et la convoitise attise les tentatives de mainmise. Et ce, en provenance des universités et d'ailleurs. Rares sont les Maisons qui, à un moment ou à un autre, n'ont pas été confrontées à la menace existentielle de telles tentatives. Elles n'en ont pas toutes réchappé.
- 11 À l'inverse, à partir du moment où l'une de ces Maisons ménage en son sein un espace public de la recherche fondé sur la reconnaissance et la pratique du commun, elle fait œuvre d'intérêt général en même temps qu'elle promeut le principe de l'intérêt

général. Ce qui, par conséquent, rapproche les Maisons les unes des autres, comme le souligne Pierre Rouillard, si disparates soient-elles par ailleurs, c'est la priorité que chacune donne à la mise en commun en tant que telle.

- 12 Une question se pose alors, capitale : ce modèle du commun a-t-il suffisamment de consistance pour servir de banc d'essai, voire d'idéal aux penseurs sociaux et mouvements citoyens interrogeant à nouveaux frais ce qu'il y a de social dans la société ?
- 13 À cette question Pierre Noreau répond par l'affirmative. Pour lui, l'« utopie lumineuse » de Maisons assemblant « dans un espace réservé tout ce que les sciences sociales et humaines comptent de diversité » ajouterait la valeur sociétale et politique de la création d'un commun à l'utilité scientifique de la mise en commun. Reste à identifier les conditions de possibilité de ce qu'il n'hésite pas à tenir alors pour une « forme d'expérience sociale continue ».
- 14 Qu'il soit permis à l'auteur de ces lignes, créateur de la Maison des Sciences de l'Homme Paris Nord, puis son directeur durant un peu moins de quinze ans, d'apporter sur ce point l'éclairage d'un souvenir personnel.
- 15 Les faits remontent à l'automne 2000, alors que se prépare le rapport de faisabilité de la future Maison. Pour donner aux élus et responsables territoriaux du nord et nord-est parisien l'idée de ce qu'est une Maison des Sciences de l'Homme, Martine Bentaboulet suggère d'inviter une vingtaine d'entre eux à visiter l'une de ces Maisons ; le choix se porte sur celle de Poitiers.
- 16 Après l'aimable accueil de la directrice, un linguiste expose à la délégation les principes de l'analyse génétique des œuvres littéraires ; à sa suite, une psychologue évoque les apports de l'imagerie cérébrale à la compréhension des comportements humains ; enfin, un historien fait part des difficultés de la prise de vue photographique de fresques médiévales. Vient le temps des échanges, lesquels, très vite, prennent un tour inquiétant et désagréable : le secrétaire général d'une mairie interroge la directrice de la Maison sur les coûts de fonctionnement du bâtiment ; un élu soulève le problème de la voirie ; un autre se renseigne sur l'emprise foncière ; le coup de grâce vient du quatrième, dont la question débute ainsi : « Combien d'emplois induits... »
- 17 Décontenancés, les collègues de Poitiers répondent du mieux qu'ils peuvent à des questions qui, en fait, ne sont pas les leurs. Alors que la séance ressemble de plus en plus à un dialogue de sourds, Patrick Braouezec – qui deviendra, quelques mois plus tard, le maire de Saint-Denis – prend la parole : « Rien à dire quant à moi, si ce n'est ceci : quand je vois et quand j'entends tout cela, je regrette de n'être plus étudiant ». Et Jack Ralite, à l'époque maire et sénateur d'Aubervilliers, de renchérir : « Parler d'espace public, c'est parler d'espace public de la recherche et de la conquête de cet espace public, qui se fait en commun ». En quelques mots, tout est dit.
- 18 Certes, le problème des retombées des recherches qui se mènent dans les Maisons des Sciences de l'Homme n'est pas évacué pour autant. Au contraire, l'ampleur des investissements consentis en faveur de ces Maisons oblige en permanence les chercheurs qui y sont rattachés à se montrer particulièrement vigilants quant aux incidences positives et négatives de la production scientifique sur le progrès moral, culturel, sanitaire et économique de la société. Opportun est, à cet égard, le rappel de Francis Aubert : « amener des savoirs académiques, dont la validité et la robustesse ont

été attestées par les procédures internes entre pairs, à un statut de savoir socialement utile, en situation, sans perte des ingrédients qui font sa scientificité. ».

- 19 L'on mettra au compte de cette utilité sociale l'engagement des Maisons, d'après ce qu'en rapporte Julien Mary, en faveur de nouveaux « enchâssements » entre les mondes « de la recherche et de l'innovation, de la recherche et de l'expertise, de la recherche et de la militance ». Effectivement, ces Maisons sont dans leur rôle quand elles s'efforcent d'abolir ce que Jacques Commaille nomme la « binarité entre *clercs* (le *savant*) et *profanes* (le *citoyen*) ». C'est-à-dire quand elles pratiquent la recherche participative non comme une « posture d'auxiliaire méthodologique » (la formule est également de Julien Mary), mais en tant que travail scientifique à part entière.
- 20 Exemple est ici la Plateforme pour la Recherche sur la fin de vie, à laquelle quatre Maisons sont associées. Telle que Chiara Chelini et Sarah Streliski en commentent la « feuille de route », cette plateforme se situe « à l'intersection des sciences médicales, des sciences humaines, des sciences sociales [et] des arts ». Ainsi est-elle devenue, selon ce qu'elles en disent, une « vigie collaborative » pour les praticiens aussi bien que pour les chercheurs.
- 21 Au cœur de ces innovations, une exigence se fait jour, cependant, qui, pour nous, confère justement aux Maisons leur singularité et leur raison d'être. Quelle est-elle ? Et qu'a-t-elle à voir avec l'hypothèse d'un *nouveau régime de connaissance* ?
- 22 En réponse à ces questions, Jacques Commaille commence par confirmer qu'appliqué aux Maisons, ce nouveau régime ne se réduit pas à sa déclinaison aux trois niveaux suivants : celui de la mise en cause des barrières entre cadres conceptuels et disciplinaires disparates ; celui de la collaboration entre institutions porteuses d'intérêts contradictoires et concurrents et, enfin, celui de la collaboration entre approches scientifiques, philosophiques et culturelles nationales difficiles à apparier. En réalité, ajoute-t-il, la force de ce régime et sa particularité tiennent à ce qu'à chacun de ces trois niveaux et, mieux encore, de l'un à l'autre transversalement, la recherche et la mise au point de cultures communes sont orientées vers – et, dans le meilleur des cas, débouchent sur – la production et la promotion de la culture du commun.
- 23 Ce phénomène incite Francis Aubert à qualifier l'idéaltype de la Maison des Sciences de l'Homme d'« organe de médiation ». Tout aussi éloquentes sont les expressions de Pascal Buléon : « émulsion intellectuelle » et « creuset d'innovation ». La métaphore du creuset est d'ailleurs reprise par Jean-Pierre Gaudin. Les Maisons, dit-il en substance, sont des creusets où du commun se conçoit et se produit, en deçà des productions en commun. La métaphore revient à nouveau dans la contribution de Françoise Thibault et Philippe Casella : le Réseau national, écrivent-ils, est « le creuset d'une parole plurielle tout à fait indispensable à la production de politiques de recherche bénéfiques pour la science elle-même ». D'un côté, donc, la pluralité ; de l'autre, le creuset. C'est-à-dire : le composite, l'interaction des contraires, la tension ménagée. Mais, en aucun cas, fusion et confusion.
- 24 En ce sens, le creuset a partie liée avec le dialogique. Dans la création littéraire, le dialogique, si l'on suit Mikhaïl Bakhtine ([1929] 1970, p. 344), ne se présente « *pas en tant que moyen, mais en tant que but en soi*. » Cette reconnaissance du dialogique en tant qu'opérateur à part et à part entière, Edgar Morin (1990, p. 276) la reprend à son compte : « Le terme dialogique veut dire que deux logiques, deux principes sont unis

sans que leur dualité se perde dans cette unité : d'où l'idée d'uni-dualité. » Ainsi dialogique et communicationnel sont-ils à tenir pour synonymes.

- 25 Il y a quelque chose du dialogique dans le « débat public transnational » que Sophie Bouffier et Pierre Guibentif appellent de leurs vœux et qui, d'après eux, devrait se traduire par « l'élaboration d'une science internationale sur des sujets importants ». Ce débat, observent-ils d'ailleurs, n'en est déjà plus au stade de la gestation. Plusieurs Maisons viennent de se créer à l'étranger, qui y contribuent avantageusement.
- 26 La même expérience d'un « espace intellectuel commun » propre aux Maisons des Sciences de l'Homme conduit le Québécois Pierre Noreau à prendre position, dans la compétition entre l'Unesco et l'OCDE, en faveur de la *société du savoir* défendue par la première contre *l'économie du savoir* de la seconde. La raison de cette préférence ? La référence à *l'économie du savoir* ou de *la connaissance* procure aux instances gouvernementales un prétexte pour se défaire de leurs responsabilités. Tout se passe, en effet, comme s'il leur suffisait de mettre en concurrence les initiatives et de privilégier les plus rentables, au lieu de s'impliquer dans de longues et difficiles concertations en vue de définir des politiques scientifiques sur le long terme.
- 27 Plus radicaux encore, Gilles Pollet et Jean Vigreux soutiennent que cette économie de la connaissance détermine l'« espace intellectuel et dogmatique [...] inscrit dans une logique néo-libérale de maîtrise des dépenses publiques, de souci d'efficacité, de rationalité, d'excellence et d'efficacité ». *A contrario* est-ce le modèle communicationnel d'un espace épistémique et sociétal partagé que portent et cherchent à pratiquer les Maisons des Sciences de l'Homme. Partant, ce modèle se situe à l'opposé de celui de la concurrence globalisée des tenants du *science business*.
- 28 Encore ce *nouveau régime de connaissance* doit-il inventer les modalités pratiques de sa concrétisation. Quatre enjeux méritent, parmi d'autres, d'être signalés, chacun d'un ordre différent : logistique, scénographique, topographique et dialogique.
- 29 PREMIÈREMENT, la mise en œuvre d'un commun épistémique ne convertit pas les Maisons en temples d'une recherche d'autant plus inconditionnelle qu'elle serait moins conditionnée. Prétendre le contraire serait faire un contresens sur ce que Jacques Derrida (2001) entend par « Université sans condition ».
- 30 Ce serait notamment oublier que le savoir scientifique est le fruit d'une élaboration collective continue. Et que cette élaboration est déterminée par les attentes changeantes de la société et les intérêts divergents qui s'y font jour, qu'elle est lestée du poids des mentalités dominantes, mais aussi de celles qui ne le sont pas ou qui ne le sont pas encore et qu'enfin elle est régulièrement remise en cause par la variabilité des faits observés et les variations de leurs interprétations. Ce serait aussi oublier qu'à ces différents conditionnements – qui, séparément, ne sont pas nouveaux, mais dont l'intensité et la conjonction sont inédites – s'ajoute un autre conditionnement, sans aucun précédent : celui qui est imputable à la présence et à l'influence croissante sur les sciences humaines et sociales de la logistique des « grands équipements » de recherche.
- 31 Outils toujours plus sophistiqués de collecte et de traitement de données, de visualisation, d'archivage et de publicisation des résultats, ces équipements se font de plus en plus coûteux, en effet. Cela explique que leur financement et la nécessité de leur amortissement pèsent d'un poids croissant sur les politiques de recherche et l'activité des chercheurs. Certes, pour paraphraser Maurice Godelier (1984), l'idéal ne

va, de toute façon, jamais sans le matériel. En l'occurrence, toutefois, le matériel affecte la production du savoir d'une manière à laquelle les sciences humaines et sociales n'étaient pas habituées. Plus exactement, d'une manière qui, jusqu'à ce jour, ne leur était pas aussi familière qu'aux autres sciences.

- 32 Quelles sont, dès lors, sur le nouveau régime de connaissance, les incidences de ces différents conditionnements et, en particulier, du conditionnement par la logistique ?
- 33 Sans éliminer le mécanisme du don et du contre-don, qui reste indispensable au travail scientifique, ces contraintes modifient significativement les modes de collaboration et les formes de solidarité entre chercheurs : au commun implicite propre à un consensus irénique sur les « grands Récits » de la modernité (Lyotard, 1979) – celui du Savoir universel et celui du progrès de l'Humanité par la connaissance – s'ajoute (sans s'y substituer nécessairement) le commun explicite des contrats à durée limitée et des compromis partenariaux entre des intérêts divergents.
- 34 Moins de connivence, par conséquent, mais davantage de négociation ; moins de communion dans la *koinè* de dogmes tacitement admis par tous, mais plus de communication pour s'accorder sur les clauses appelées à régir des ententes entre quelques-uns. C'est ainsi que le nouveau régime de connaissance repose sur un nouveau régime de confiance. Et c'est pour cette raison que l'histoire de « la mise en place dans les MSH d'outils communs et partagés pour la recherche », dont Serge Wolikow esquisse les grandes lignes, demande à être lue à la lumière du changement de valeurs qu'implique ce nouveau régime.
- 35 DEUXIÈMEMENT, la dimension communicationnelle propre à ce nouveau régime de connaissance exige d'être montrée et représentée, sa mise en scène étant à la fois le moyen et le gage de son exemplarité. C'est ici qu'intervient la dimension scénographique des Maisons des Sciences de l'Homme.
- 36 Ce n'est pas un hasard si nombre d'entre elles ont bénéficié de programmes architecturaux novateurs, ambitieux et en parfaite conformité avec leurs missions. À l'extérieur, les bâtiments balisent, structurent et parfois requalifient l'espace urbain ; à l'intérieur, leurs surfaces sont conçues pour faciliter rencontres et créativité collective. À ce propos, Nicolas Thély et Anne Sédès ont raison de souligner que création architecturale, création scientifique et création artistique vont de pair. S'ils insistent sur « la construction des connaissances et [le] partage du savoir par la création et la médiation artistique avec les moyens numériques », ils suggèrent aussi, à l'inverse, que la création et la médiation artistique, avec ou sans les moyens numériques (c'est nous qui l'ajoutons), sont, en tant que telles, parties prenantes de la construction des connaissances.
- 37 L'osmose entre forme et fonction ne suffit pas, par conséquent. Il convient de donner à voir cette osmose créative, d'en rendre sensibles les modalités et les incidences. Mise en scène et en valeur, elle exprime ce qu'il y a de créateur dans le simple fait de communiquer. Autrement dit, elle révèle la part de création commune dans la création d'un commun. C'est à ce prix que les Maisons des Sciences de l'Homme sont en mesure d'afficher la dimension scénographique propre au nouveau régime de connaissance auquel elles aspirent.
- 38 TROISIÈMEMENT, la portée communicationnelle de ce nouveau régime épistémique ne s'exerce jamais mieux qu'à l'articulation entre dedans et dehors, à la faveur d'une organisation topographique faisant jouer l'un par rapport à l'autre.

- 39 Bien sûr, la vocation des Maisons les porte à se constituer, comme Maurice Garden le leur recommande, en « services communs de leur université de tutelle ». En cela, indiquons-le au passage, elles prennent le contrepied de l'illusion, vivace depuis la création du Collège de France en 1530, d'une localisation en périphérie ou en surplomb censée faire bouger les choses de l'extérieur. Au contraire, c'est au cœur des structures existantes, au plus près des lieux où les recherches se font et où les enseignements se donnent, que ces Maisons ont de l'influence.
- 40 Cela ne leur interdit toutefois pas de sortir du périmètre des institutions auxquelles elles sont rattachées. Au contraire, Claude Didry évoque à juste titre la nécessité d'une « ouverture à la cité ». Ouverture d'autant plus nécessaire, selon lui, qu'il n'y a que l'épreuve des situations réelles pour permettre aux sciences humaines et sociales de conjurer le « risque d'enfermement dans une cité scientifique que porte en germe une interdisciplinarité entendue comme la coopération entre sciences de la nature et SHS ». Sous-entendu : une coopération asymétrique reléguant les sciences humaines et sociales en position d'infériorité par rapport aux sciences de la nature.
- 41 Rétrospectivement, les difficultés que les politiques sanitaires rencontrent depuis le déclenchement de la pandémie du Covid-19 donnent raison à Claude Didry : il faut l'expérience *in situ* et la confrontation aux situations réelles pour que s'imposent les raisons d'un juste équilibre entre sciences de la culture et sciences de la nature. Significatif est, à cet égard, le témoignage de Philippe Terral, Marie Gaille et Didier Breton, responsables de l'implication de trois Maisons dans le dispositif HS3P-CriSE. L'apport de ce dispositif contre le Covid-19 – font-ils valoir – est d'avoir mobilisé en un temps record le « capital scientifique » des recherches en sciences humaines et sociales en interaction avec celui des autres sciences. Si, en effet, la pandémie est un « fait social total », c'est qu'elle est aussi une « infodémie ». Raison de plus pour étudier la transmission des informations de toute nature, demi-vérités, fantasmes et fausses nouvelles, qui circulent en même temps que le virus et orientent, limitent ou contrarient l'efficacité des mesures sanitaires.
- 42 QUATRIÈMEMENT, « Creuset », « service commun », « organe de médiation », « espace culturel » : si différentes soient-elles par ailleurs, ces formules renvoient toutes à l'idée que les frontières entre disciplines ne demandent pas à être abolies. Tout juste ont-elles à être interrogées, relativisées, éventuellement déplacées. Se confirme ici la dimension dialogique du nouveau régime de connaissance.
- 43 Que l'on s'en réjouisse ou non, en effet, le schéma historique de l'interdisciplinarité n'est plus de mise. Aux chercheurs qui s'en recommandent encore, il pose inévitablement des problèmes d'ancrage scientifique, de même qu'il pose des problèmes de reconnaissance professionnelle aux personnels d'appui à la recherche. Il y a tout lieu de prendre au sérieux, de ce point de vue, l'exemple mentionné par Myriam Danon-Szmydt et Cécilia Mendes d'un ingénieur chargé d'administrer une base de données. De cet ingénieur, l'on attend évidemment une polyvalence maximale. Or, cette polyvalence le met en porte-à-faux par rapport aux exigences actuelles de l'ultra-spécialisation. Le problème est exactement le même du côté de la recherche : dans le contexte présent de la redisciplinarisation en cours, l'interdisciplinarité n'est pas sans risques pour une carrière intellectuelle et scientifique.
- 44 De quelle interdisciplinarité le nouveau régime de connaissance peut-il alors être le messenger ? Certainement pas, ainsi que cela vient d'être dit, d'une interdisciplinarité confondant approches, spécialités, métiers et compétences. Loin d'être abolies, les

frontières demandent, au contraire, à être pensées comme telles. Car, si l'on suit la recommandation de Fernand Braudel (1969, p. 90), la quête du commun vise l'« abaissement des droits de douane entre les différentes disciplines ». Elle n'en exige absolument pas la suppression.

- 45 Tout juste est-il recommandé, au nom de ce qu'il y a de dialogique, peut-être d'agonistique dans cette interdisciplinarité, de combattre le compartimentage et la tendance fâcheuse et récurrente des représentants de chaque approche en lice à ignorer ce qui se fait ailleurs et à vouloir imposer à toutes les autres la leur propre.
- 46 Retour, pour conclure, à l'interrogation initiale : d'où viennent l'importance et l'originalité de la référence au commun chez les défenseurs du nouveau régime de connaissance porté par les Maisons des Sciences de l'Homme ? De ce qu'il n'y a pas de mise en commun sans pensée des conditions de la mise en commun.
- 47 Pourquoi cette pensée des conditions de possibilité est-elle aujourd'hui d'une brûlante actualité ? Parce que nos sociétés sont confrontées à trois défis, plus menaçants les uns que les autres : celui du chacun pour soi en temps de pandémie et de changement climatique accéléré ; celui de la loi du plus fort dans les rapports sociaux, échanges économiques et relations internationales ; celui, enfin, de l'obscurantisme et du fanatisme. Face à ces trois défis, les modes traditionnels de régulation sont pris en défaut ; les tentatives d'accommodement ou d'apaisement paraissent inutiles et l'argumentation rationnelle elle-même donne l'impression d'être vouée à l'échec.
- 48 Ils ne la formulent pas ainsi, mais les porteurs du projet des Maisons des Sciences de l'Homme tirent de ce constat la conclusion qu'aucune raison transcendante ne parvient désormais à s'imposer *a priori*. Aussi sont-ils en droit de considérer qu'il faut l'immanence communicationnelle de ce qu'il y a de commun dans la communauté pour que de nouvelles régulations parviennent à s'inventer.
- 49 Les Maisons ne revendiquent pas pour elles-mêmes l'apanage de cette expérience renouvelée du commun. Cependant, les missions qui leur sont imparties, le statut dont elles jouissent et les réalisations à leur actif les mettent en première ligne pour interroger les conditions de ce commun. Et ce faisant, pour donner corps à la dimension communicationnelle de ce nouveau régime de connaissance.

NOTES DE BAS DE PAGE

1. - * Sauf mention contraire, les passages cités sont tirés des textes de cet ouvrage.

AUTEUR

Pierre Moeglin

Créateur et directeur de la MSH Paris-Nord (2000-2013), membre des conseils scientifiques des MSH de Dijon et Paris Saclay, professeur émérite en sciences de l'information et de la communication, Université Sorbonne Paris Nord.

Charte des MSH (2019)

p. 217-223

Préambule

- 1 Les MSH créées à partir des années 2000 sur l'ensemble du territoire national ont préfiguré les évolutions de la recherche en sciences humaines et sociales. Pensées comme des lieux d'un partenariat fort entre le CNRS, les universités et les acteurs territoriaux, elles ont participé au développement de la logique de projets, à l'émergence de nouveaux outils pour la recherche et encouragé la pluridisciplinarité et l'interdisciplinarité au bénéfice de démarches novatrices de recherche. Elles ont été des acteurs de l'établissement ou du renforcement de la collaboration entre les organismes et les différents établissements d'enseignement supérieur et de recherche sur un territoire donné.
- 2 En lien avec les politiques de site qui conduisent les acteurs à repenser leur organisation au bénéfice, notamment, de stratégies de recherche et de transfert plus efficaces, et au regard des politiques européennes et nationales de soutien aux projets interdisciplinaires associant SHS, sciences de la vie et de la santé, sciences de la nature et sciences de l'environnement, sciences physiques et de l'ingénieur, le CNRS et la CPU, avec l'appui des responsables de MSH et dans le cadre de l'alliance Athéna ont souhaité actualiser la charte des MSH afin de leur donner toute leur place dans le nouveau paysage institutionnel. La présente charte a pour vocation d'énoncer les principes d'action qui sont communs aux MSH sur l'ensemble du territoire tout en tenant compte de la diversité de leur ancrage territorial en relation avec la spécificité de chacun de leur site.
- 3 **Article 1** Les MSH sont des structures opérationnelles de recherche et de service relevant du domaine des sciences humaines et sociales et de leurs interfaces. Elles regroupent et accueillent physiquement, en un lieu identifiable, des chercheurs, des enseignants-chercheurs, des ingénieurs, des techniciens, des équipes, des unités de recherche de tous les secteurs disciplinaires, associés dans la conception et la conduite de projets scientifiques, pluri ou interdisciplinaires. Dans ce cadre, elles soutiennent les échanges et les transversalités nécessaires et favorisent l'accès aux infrastructures de recherche. Afin de faciliter le renouvellement des chercheurs et des programmes qui

bénéficient d'un accueil, les MSH peuvent identifier des surfaces d'accueil temporaire. Leur logique fondatrice est la recherche, l'innovation et les services à la recherche. Leur fonctionnement est l'expression de cette logique.

- 4 **Article 2** Les MSH sont des acteurs pivots de la recherche et de l'innovation méthodologique en SHS et sur les sites. Les priorités scientifiques des MSH font écho aux priorités du site. Elles jouent un rôle central dans l'évolution du secteur SHS des sites et dans le développement de la pluri et de l'interdisciplinarité, ainsi que dans le soutien à l'innovation. Pour ce faire, les MSH ont la capacité d'inscrire leurs activités dans des thématiques de recherche cohérentes avec le potentiel du site et aussi d'ouvrir de nouveaux fronts de recherche et d'impulser des innovations scientifiques et technologiques. Les MSH facilitent le contact entre les grandes initiatives du site (tels les instituts, LABEX, EUR ou regroupements disciplinaires). Elles sont, par conséquent, destinées à créer du lien, à donner de la visibilité et à fédérer. Les activités d'observation et d'animation des SHS assurées par les MSH peuvent, dans certains territoires, les conduire à contribuer à des activités de structuration pour les politiques d'établissements et de site.
- 5 **Article 3** L'évolution de la recherche montre le grand intérêt des approches pluridisciplinaires et interdisciplinaires pour la progression de la connaissance. Les grands défis auxquels les sociétés contemporaines sont confrontées ont conduit les responsables de politique scientifique à privilégier les projets de recherche associant les SHS, les sciences de la vie et de la santé, sciences de la nature et sciences de l'environnement ainsi que les sciences de la terre, sciences du numérique et de l'ingénieur. Tout en continuant à impulser, à soutenir fortement les collaborations disciplinaires intra-SHS, les MSH ont vocation à incuber et encourager l'interdisciplinarité associant SHS et ces autres sciences, en tirant parti des caractéristiques de leur site. Elles s'appuient pour ce faire sur leur conseil scientifique composé en majorité de personnalités extérieures au site. La pluridisciplinarité et l'interdisciplinarité constituent une marque du temps intellectuel et de l'évolution de la pensée : les MSH en sont le lieu et le creuset principal dans les sites universitaires.
- 6 **Article 4** Les MSH sont des lieux où le décloisonnement et la fluidité dominent et où les outils nécessaires à la recherche sont partagés. Les MSH sont ainsi la voie d'entrée aux très grandes infrastructures de recherche en SHS telles actuellement HUMA-NUM et PROGEDO. Assurant plus qu'une simple fonction de « relais », les MSH contribuent au développement de ces dispositifs nationaux en encourageant les pratiques innovantes, en améliorant la connaissance des différents outils et en encourageant les débats épistémologiques liés à la nature et à l'usage de ces outils. Les MSH coordonnent les instruments de travail communs aux différents programmes, unités et équipes de recherche du site et elles veillent à leur adaptation permanente. Leur réseau de plateformes articulé aux 2 TGIR et aux IR constituent des lieux privilégiés de la mutualisation d'ingénierie technico-scientifique et de transmission aux unités de recherche des instruments de pointe pour la recherche. En outre, elles contribuent activement à l'introduction des nouvelles pratiques scientifiques visant notamment à déclarer les hypothèses de recherche avant la collecte et/ou l'analyse des données, à faciliter l'accès aux données et aux résultats de la recherche, à la rationalisation de leur stockage et leur conformité à la réglementation (RGPD).
- 7 **Article 5** Les MSH ont vocation, en cohérence avec les priorités du site, à ouvrir sur l'international ou à projeter vers l'international, le dispositif pluri et interdisciplinaire

qu'elles déploient. L'effet de taille et de masse critique doit leur permettre de soutenir les efforts des équipes en SHS à un niveau plus important que les efforts isolés ne le pourraient. Elles sont habilitées à développer des liens avec les dispositifs de mobilité sortante tels que les unités de recherche à l'étranger (UMIFRE), et à établir des synergies avec les dispositifs de mobilité entrante, tels que les Instituts d'études avancées (IEA) implantés sur leur territoire. Elles favorisent des relations avec les infrastructures européennes par l'intermédiaire des TGIR. Ces actions prennent place dans un contexte de renforcement de la participation française aux appels européens et de mondialisation des lieux de production du savoir en SHS, qui nécessitent des collaborations avec les grands réseaux européens et internationaux de recherche. Elles facilitent l'insertion des chercheurs dans la communauté internationale par une politique d'échange incluant différentes initiatives telles que : missions, séminaires, colloques, tables rondes, écoles d'été, projets nationaux et européens, accueil de collègues étrangers, cela en cohérence avec les actions internationales des sites dont elles peuvent alimenter efficacement la stratégie de développement. Les MSH peuvent, selon l'organisation des sites, faciliter l'accès des communautés scientifiques aux appels d'offres européens et internationaux. Elles peuvent promouvoir des chaires d'excellence, accueillir des post doctorants dans des programmes nationaux, européens et internationaux.

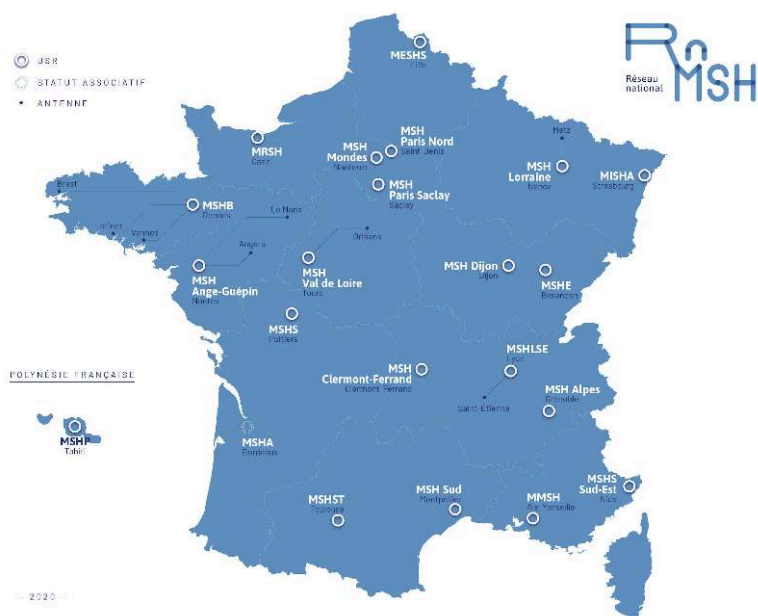
- 8 **Article 6** Les MSH sont porteuses d'un modèle novateur de recherche et, à ce titre, ont une fonction de transmission importante à assumer. C'est la raison pour laquelle elles apportent leur soutien aux formations par la recherche du site notamment en développant une politique d'accueil en leur sein, en favorisant leur participation aux projets de recherche, en facilitant l'accès aux infrastructures de recherche et en assurant des présentations régulières des recherches SHS conduites sur les sites.
- 9 **Article 7** Les MSH constituent un cadre institutionnel favorable au développement d'actions de valorisation, de transfert de connaissance et de recherche impliquée à forte dimension SHS. Les actions conduites peuvent prendre de multiples formes. Elles s'appuient sur leurs liens avec le territoire et sur des collaborations avec ses acteurs politiques, économiques et sociaux. Elles contribuent ainsi au sein du site académique à développer une stratégie de valorisation enracinée dans les enjeux sociaux-culturels et économiques contemporains.
- 10 **Article 8** Les MSH et leur réseau sont structurants pour toutes les questions liées à l'édition et à la diffusion des publications scientifiques notamment dans le contexte du développement de la science ouverte. Elles sont au cœur de l'écosystème de l'édition scientifique publique et ouverte, relais privilégiés des Infrastructures pour l'édition structurée et pour la diffusion en accès ouvert. Elles peuvent développer en leur sein des pôles éditoriaux, des pépinières de revues, des projets d'édition innovants qui permettent la professionnalisation de l'édition scientifique et la diffusion de bonnes pratiques. Elles sont un des lieux privilégiés pour l'accompagnement des chercheurs et des laboratoires au dépôt de leurs publications dans les archives ouvertes.
- 11 **Article 9** Les MSH sont dotées d'un conseil scientifique composé d'enseignants chercheurs et de chercheurs exerçant à l'étranger ou dans des établissements extérieurs aux établissements tutelles des MSH. Le conseil scientifique a vocation à accompagner et à enrichir la vie scientifique des Maisons. Les centres, équipes et unités de recherche associés à une MSH participent à son fonctionnement et conservent leur

souveraineté méthodologique et scientifique tout en favorisant le développement d'actions de mutualisation.

- 12 **Article 10** Afin de faciliter les échanges entre les MSH et de garantir le déploiement de l'ensemble du dispositif sur le territoire, le CNRS et la CPU soutiennent le groupement d'intérêt scientifique « Réseau national des MSH » (RnMSH). Celui-ci est une entité active, dotée de moyens. Le RnMSH réunit, plusieurs fois par an, les directeurs et directrices de MSH. Le RnMSH met en œuvre (ou propose) des actions de formation et d'information à destination de l'ensemble des personnels des MSH et développe un réseau de communication destiné à encourager les partenariats entre les Maisons. Le RnMSH dispose d'un conseil scientifique associant des personnalités scientifiques, françaises et étrangères. Ce conseil a vocation à assurer des échanges avec les conseils scientifiques des différentes MSH, à discuter avec l'ensemble des responsables de MSH des grandes questions de politique scientifique. Il veille à maintenir la cohérence du réseau tout en favorisant son ouverture. A ce titre, il soumet au CNRS, à la CPU et à l'ensemble des établissements universitaires impliqués ainsi qu'à l'ensemble des MSH, son analyse sur le développement des activités du dispositif MSH. Il produit, tous les trois ans, un diagnostic approfondi sur le dispositif MSH dans le contexte de l'enseignement supérieur et de la recherche aux plans national et international. Il est habilité à formuler un avis auprès du comité directeur et au conseil des tutelles sur les propositions de retrait et les demandes d'adhésion d'une nouvelle MSH au réseau. En prise avec l'activité scientifique des différents sites, le RnMSH est un acteur privilégié pour observer les évolutions de la recherche en SHS sur les sites.
- 13 **Article 11** Les MSH et leur réseau constituent une Infrastructure de Recherche (IR) inscrite sur la feuille de route nationale des infrastructures de recherche depuis 2012. A ce titre, elles répondent à un ensemble de critères établis par le ministère en charge de la recherche. Ce niveau d'exigence suppose que les directrices/directeurs et l'ensemble de leur équipe disposent d'une reconnaissance et d'un soutien des responsables du site et de leurs tutelles au niveau national. Les compétences nécessaires aux équipes des MSH supposent un effort de la part des tutelles pour leur permettre d'associer efficacement compétences scientifiques, compétences gestionnaires et administratives, et connaissance des politiques publiques de recherche. Il s'agit également de favoriser une réciprocité bénéfique dans la connaissance approfondie du site académique - dans ses dimensions scientifiques comme dans ses enjeux de gouvernance -, et des milieux décisionnaires ainsi que des acteurs socio-économiques au niveau local.

Carte du réseau des MSH en 2021

p. 224



Liste des contributeurs

p. 225-228

- **Francis Aubert** : Directeur (2012-2017) puis membre du comité scientifique de la MSH de Dijon, professeur émérite au Centre d'Economie et de Sociologie appliquées à l'Agriculture et aux Espaces Ruraux (CESAER), Agrosup Dijon.
- **Didier Breton** : Directeur de la Maison interuniversitaire des sciences de l'homme d'Alsace (MISHA), professeur de démographie à l'Université de Strasbourg.
- **Sophie Bouffier** : Directrice de la Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme, Aix-Marseille (MMSH), professeur d'histoire grecque à l'université d'Aix-Marseille.
- **Pascal Buléon** : Directeur de la MRSH de Caen, membre du directoire du Réseau national des MSH, géographe, directeur de recherche CNRS.
- **Philippe Casella** : Conseiller scientifique de l'alliance Athéna, membre du conseil scientifique du Réseau national des MSH, directeur du développement de la recherche de l'EHESS (2009-2017), sociologue.
- **Chiara Chelini** : Animatrice de communautés du Réseau national des MSH.
- **Jacques Commaille** : Président du conseil d'orientation du Réseau national des MSH entre 2001 et 2005, professeur émérite de sociologie à l'École normale supérieure de Cachan, membre de l'Institut des sciences sociales du politique de l'ENS Cachan (ISP).
- **Myriam Danon-Szmydt** : Secrétaire générale du Réseau national des MSH et directrice de l'unité mixte de service 3603 adossée au GIS RnMSH.
- **Hamida Demirdache** : Directrice adjointe scientifique du réseau MSH et IEA à l'InSHS, membre du comité directeur du RnMSH, linguiste.
- **Claude Didry** : Directeur (2015-2016) de la MSH Paris-Saclay, sociologue, directeur de recherche au Centre Maurice Halbwachs et directeur de l'IDHES-Cachan.
- **Lise Dumasy** : Présidente du consortium Couperin et de l'Abes, présidente (2018-2019) de la COMUE Grenoble Alpes, membre du comité directeur du RnMSH, professeur de littérature française.
- **Marie Gaille** : Directrice adjointe scientifique de l'InSHS, co-directrice de l'ITMO Santé publique d'AVIESAN, directrice de recherche au CNRS, philosophe.
- **Maurice Garden** : Recteur vice-chancelier de l'Académie de Paris (1993), responsable de la recherche universitaire en sciences humaines et sociales au

- ministère de la Recherche et de l'Enseignement supérieur (1997-2000), professeur à l'Université Lumière-Lyon 2 puis à l'ENS Cachan, historien.
- **Jean-Pierre Gaudin** : Président du conseil scientifique du Réseau national des MSH, membre du conseil scientifique de la MSHSUD, professeur de science politique, membre émérite du CHERPA de l'IEP d'Aix-en-Provence.
 - **Pierre Guibentif** : Directeur de la MSH Paris-Saclay, membre du Conseil scientifique de la MSH SUD, président du conseil scientifique du RnMSH de 2006 à 2010, chercheur en sociologie du droit et théorie de la société.
 - **Julien Mary** : Référent scientifique de la MSH SUD de Montpellier, docteur en histoire militaire et études de défense.
 - **Cecilia Mendes** : Secrétaire générale de la MSH Paris Nord.
 - **Pierre Mœglin** : Créateur et directeur de la MSH Paris-Nord (2000-2013), membre des conseils scientifiques des MSH de Dijon et Paris Saclay, professeur émérite en sciences de l'information et de la communication, Université Sorbonne Paris Nord.
 - **Pierre Noreau** : Politologue, professeur au Centre de recherche en droit public, université de Montréal.
 - **Gilles Pollet** : Directeur de la MSH Lyon-Saint-Etienne, membre du directoire du Réseau national des MSH, professeur de science politique à Science Po Lyon.
 - **Pierre Rouillard** : Président (2001-2005) du Réseau national des MSH, Directeur (2000-2012) de la Maison Archéologie & Ethnologie René-Ginouvès à Nanterre (MAE)¹, directeur de recherche émérite au CNRS, historien et archéologue.
 - **François-Joseph Ruggiu** : Directeur de l'InSHS du CNRS, professeur d'histoire à l'Université Paris-Sorbonne.
 - **Anne Sédes** : Directrice de la MSH Paris Nord, membre du Conseil de l'EDESTA, professeure en composition et recherche, responsable du Centre de recherche en Informatique et Création Musicale (CICM).
 - **Sarah Streliski** : Chargée de mission à l'alliance Athéna, professeur de lettres modernes.
 - **Philippe Terral** : Directeur adjoint de la MSH de Toulouse, sociologue, directeur de recherche au laboratoire CRESCO de l'Université Paul Sabatier à Toulouse.
 - **Nicolas Thély** : Directeur de la MSHB de Rennes, membre du directoire du Réseau national des MSH, professeur en Art, esthétique et humanités numériques à l'université de Rennes 2.
 - **Françoise Thibault** : Déléguée générale de l'alliance Athéna, membre des conseils scientifiques de la MSH Ange-Guépin, de la MRSH de Caen, de CollEx-Persée et de la BNU de Strasbourg, chercheuse en sciences de l'information et de la communication.
 - **Jean Vigreux** : Directeur de la MSH de Dijon, professeur d'histoire contemporaine à l'université de Bourgogne.
 - **Serge Wolikow** : Directeur (2002-2012) de la MSH de Dijon et président du conseil des directeurs des MSH, coordinateur scientifique du Consortium Archives des Mondes contemporains de la TGIR Huma-Num, professeur d'histoire contemporaine à l'université de Bourgogne.

NOTES DE BAS DE PAGE

1. devenue le 1^{er} janvier 2000 la MSH Mondes.

Bibliographie

p. 229-236

Bachelard Gaston, *Le nouvel esprit scientifique*, Paris, Les Presses universitaires de France, 10^e édition, 181 pages [1^{re} édition 1934]. 1968

Bachimont Bruno, « L'interdisciplinarité comme pratique disciplinaire : quelques figures épistémologiques », communication au Colloque international NumeRev *Faire dialoguer les disciplines via l'indexation des connaissances : la recherche interdisciplinaire en débats*, MSH SUD, Montpellier, 19-21 juin 2019 (à paraître)

Bakhtine Mikhaïl, *Les Problèmes de la poétique* de Dostoïevski, Lausanne, l'Âge d'Homme, traduction du russe, [1929] 1970

Barthes Roland, *Comment vivre ensemble*. Cours et séminaires au Collège de France (1976-1977), Paris, Seuil, IMEC, 2002

Barthes Roland, *Le Neutre*, Cours au Collège de France (1977-1978), Paris, Seuil, IMEC, 2002

Baudry Patrick, « La mort, une mutation sociale », *Publications du musée des Confluences*, Année 2010

Bourdieu Pierre, *Sociologie générale*, Cours au Collège de France, 1983-1986, Seuil, 2016

Braudel Fernand : *Écrits sur l'histoire*. Paris, Flammarion, 1969

Breton Philippe, « "La société de la connaissance " » : généalogie d'une double réduction », *Éducation et sociétés*, 2005/1, n° 15

Burawoy Michael, « Living Theory », *Contemporary Sociology*, vol. 42, n° 6, nov. 2013

Commaille Jacques, « Les vertus du « glocalisme » dans la politique d'internationalisation de la recherche en sciences humaines et sociales », *Perspectives*, RFIEA, n° 8, 10 décembre 2012

Déchaux Jean-Hugues, « La mort dans les sociétés modernes : la thèse de Norbert Elias à l'épreuve », in *L'Année sociologique* 2001/1 (Vol. 51)

Derrida Jacques, *L'Université sans condition*, Paris, Galilée 2001.

Dumais Lucie, *La recherche partenariale au Québec : tendances et tensions au sein de l'université*, *SociologieS*, 2011

Durkheim Émile, *De la division du travail social*, PUF, 1893

- Elias Norbert, *Solitude des mourants*, Agora, 1982
- Gaudin Jean-Pierre, La valorisation territoriale des recherches menées dans les MSH, Note de proposition, RnMSH, 2017
- Godelier Maurice, *L'idéal et le matériel*, Pensée, économies, société, Paris, Fayard, 1984
- Habermas Jürgen, *La technique et la science comme idéologie*, Paris, Gallimard, 1973
- Habermas Jürgen, *Théorie de l'agir communicationnel*, 2 vol., Paris, Fayard, traduction de l'allemand, [1981] 1987
- Jasanoff Sheila. (Ed.), *States of Knowledge. The co-production of science and social order*, Abingdon, Oxon, Routledge, 2004
- Jouve Bertrand, « Maisons des Sciences de l'homme et politique de site », *La lettre de l'InSHS*, 24 juillet 2013
- Laperche Blandine, « Le carré organique de la valorisation de la recherche : le cas d'une jeune université dans un contexte de crise », *Politiques et gestion de l'enseignement supérieur*, 2002/3, n° 14
- Latour Bruno, *Enquête sur les modes d'existence. Une anthropologie des modernes*, Paris, La Découverte, 2012
- Latour Bruno, *Le métier de chercheur, regard d'un anthropologue*, INRA Editions, col. Sciences en question, 96 pages, 2001
- Lemieux Cyril, *La sociologie pragmatique*, Paris, La Découverte, coll. « Repères », 2018
- Lytotard Jean-François, *Rudiments païens. Genre dissertatif*, Paris, Bourgois, coll. « 10/18 », 1977
- Lytotard Jean-François, *La Condition post-moderne*, Paris, Minuit 1979
- Martucelli Danilo, « Une sociologie de l'existence est-elle possible ? », *SociologieS*, 8 octobre 2011
- Mauss Marcel, « Essai sur le don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques », *l'Année Sociologique*, 1923
- Millot Glenn, *Boutiques des sciences. La recherche à la rencontre de la demande sociale*, Paris, Sciences citoyennes / Éditions Charles Léopold Mayer, 2019
- Morin Edgar, *Science avec conscience*, Paris, Seuil, 1990.
- Pestre Dominique, *Introduction aux Science Studies*, Paris, La Découverte, coll. « Repères », 2006
- Pestre Dominique, *A contre-science. Politiques et savoirs des sociétés contemporaines*, Paris, Seuil, 2013
- Quenet Gregory « Construire l'histoire environnementale. (Se) raconter d'autres histoires », *CERISCOPE Environnement*, 2014
- Robin Agnès, « La valorisation », *Lex electronica*, 22, 2017
- Scott James C., *Homo domesticus. Une histoire profonde des premiers États*, Paris, La Découverte, traduction de l'américain 2017 et 2019.
- Stengers Isabelle, *L'invention des sciences modernes*, Paris, Flammarion, coll. « Champs », 1995
- Supiot Alain, *Pour une politique des sciences de l'homme et de la société*, PUF Paris, 2001

Vinck Dominique, *Science et société. Sociologie du travail scientifique*, Paris, Armand Colin, 2007

Vrancken Didier, « Les sciences sociales à l'épreuve de la cité », dans Maryse Bresson, Jean Cartier-Bresson, Monique Hirschorn (dir.), *Sociologues et économistes face à la demande de savoirs. Participation et contournement*, MSH Paris-Saclay Éditions, 2019

Wallerstein Immanuel, « L'héritage de la sociologie, la promesse de la science sociale », *Sociétés contemporaines*, n° 33-34, janv./avril 1999

Ouvrages collectifs :

The New Production of Knowledge: The Dynamics of Science and Research in Contemporary Societies, M. Gibbons, H. Nowotny, S. Schwartzman, P. Scott et M. Trow, London, SAGE, 1994

Le « Mode 2 » et la globalisation des systèmes d'innovation nationaux. Le modèle à Triple hélice des relations entre université, industrie et gouvernement. *Sociologie et sociétés*, Leydesdorff Loet, Etzkowitz Henry, 32 (1), 135-156, 2000

Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique, Michel Callon, Pierre Lascoumes, Yann Barthe, Paris, Seuil, 2001

Penser par cas, Jean-Claude Passeron et Jacques Revel, Paris, Éditions de l'EHESS, 2005

Avenir de la recherche et Maisons des sciences de l'homme, Jacques Commaille (dir), La documentation française 2006, rééd. Collection Athéna 2020

« Sociologie pragmatique : mode d'emploi », Barthe Yann. et al, *Politix*, 2013/3, n° 103

Des sciences dans la Science, Jacques Commaille et Françoise Thibault (dir.), Paris, Collection Athéna, 2014. <http://books.openedition.org/allianceathena/192>

Le tournant de la théorie critique, Bruno Frère (dir), Desclée de Brouwer, 2015

Les sciences humaines dans leurs maisons, Brigitte Marin et Véronique Siron, Fondation Maison des sciences de l'Homme, Parenthèses, 2018

« Préceptes et engagements ayant trait aux recherches interdisciplinaires », *Natures Sciences Sociétés*, Julien Mary et Lise Verlaet (à paraître)

Etudes et rapports :

ATD Quart monde, *Charte du Croisement des Savoirs et des Pratiques avec des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale*, 2006

Entre savoirs et savoir-faire, compétences disciplinaires et compétences techniques, les métiers des ingénieurs et techniciens en sciences humaines et sociales, CNRS, coordonné par Damien Cartron, décembre 2012

Les infrastructures de recherche en sciences humaines et sociales, rapport du groupe infrastructures de l'alliance Athéna, Bertrand Jouve et Françoise Thibault, 2012

Rapport final du Réseau thématique pluridisciplinaire Valorisation en sciences humaines et sociales, 2010-2013, François Favory et al. (dir), Paris, InSHS, CNRS, 2013

Les Maisons des Sciences de l'Homme et leur réseau. Un instrument politique et technique à adapter à la politique de site, alliance Athéna, mai 2014

Sciences Participatives en France. États des lieux, bonnes pratiques et recommandations, François Houllier, rapport au ministre de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation, 2016

Fonder une Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, Patrice Duran rapport, multigr., 2016

Interdisciplinarité des ingénieur-e-s et des technicien-ne-s au CNRS, mars 2017, étude pilotée par Béatrice Simpson-Monnin, Elsa Cortijo et Muriel Périer

Les sciences humaines et sociales face à la première vague de la pandémie de Covid-19 – Enjeux et formes de la recherche, Marie Gaille et Philippe Terral (coord). Rapport produit dans le cadre du dispositif HS3P-CriSE, 2020

Sciences et Société: les conditions du dialogue, Aschieri G. (rap.), Étude du Conseil économique, social et environnemental 2020, Les Editions des Journaux Officiels

Construire la recherche avec la société civile : les enjeux de la démarche d'intermédiation, Cahiers de l'action, n° 55, 2020/1

Le tiers-veilleur, un acteur de la recherche participative. Note sur l'accompagnement de la recherche participative, Ch. Coquard (coord.), étude réalisée par l'association Sciences citoyennes, avec le soutien de la Fondation de France, 2020